S
7363

Digitized by the Internet Archive
in 2021 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/s7363id1398875

ANNUAIRE
DE THÉRAPEUTIQUE
ET DE
MATIÈRE MÉDICALE
Pour 1864.

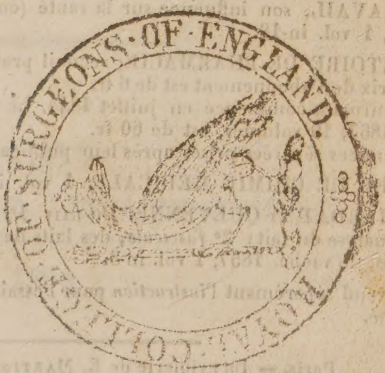

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

ANNUAIRES DE THÉRAPEUTIQUE, de matière médicale, de p
et de toxicologie, de 1841 à 1862, contenant le résumé des travaux
tiques et toxicologiques publiés de 1840 à 1864, et les formules de
ments nouveaux. 24 vol. gr. in-32. Prix de chacun :

SUPPLÉMENTS AUX ANNUAIRES DE THÉRAPEUTIQUE. 18
et 1861. 3 vol. in-32. Prix de chacun :

NOUVEAU FORMULAIRE MAGISTRAL, précédé d'une Notice sur
taux de Paris, de généralités sur l'art de formuler, suivi d'un Pré
eaux minérales naturelles et artificielles, d'un Mémorial thérapeu
Notions sur l'emploi des contre-poisons, et sur les secours à donne
poisonnés et aux asphyxiés. 1864, 12e édition pour laquelle le *Mé
rapeutique* a subi d'importantes modifications. 1 vol. in-18.

PHYSIQUE, AVEC SES PRINCIPALES APPLICATIONS. 1 vol.
avec 230 figures. 1851, 3e édit.

ATLAS DE BOTANIQUE, composé de 21 planches représentant 5
pour servir de complément à l'histoire naturelle. Fig. n., 2 fr.
color.

OPUSCULES D'ÉCONOMIE RURALE, contenant les engrais, la
les tubercules de dahlia, les vignes et les vins, le lait, le pain, les
l'alunite, la digestion et les maladies des vers à soie, les sucres, l'infl
eaux potables sur le goître, etc. 1851, 1 vol. in-8.

TRAITÉ DES MALADIES DE LA VIGNE. 1853, 1 vol. in-8.

FORMULAIRE VÉTÉRINAIRE, contenant le mode d'action, l'em
doses des médicaments simples et composés, prescrits aux animaux
ques par les médecins vétérinaires français et étrangers, et suivi
morial thérapeutique. 1862, 2e édit., 1 vol. in-18.

MANUEL DE MATIÈRE MÉDICALE, de thérapeutique comparé
pharmacie. 1864, 2 vol. grand in-18, 4e édit.

LE TRAVAIL, son influence sur la santé (conférences faites aux
1863, 1 vol. in-18.

RÉPERTOIRE DE PHARMACIE, recueil pratique paraissant tous
Le prix de l'abonnement est de 6 fr.
Ce journal a commencé en juillet 1844. Le prix de la collection
uillet 1863, 19 volumes, est de 60 fr.
Les années séparées prises après leur publication coûtent 5 fr.

MANUEL DE CHIMIE MÉDICALE. 1 vol. in-8. (*Sous presse.*)

BOUCHARDAT ET QUEVENNE. DU LAIT. 1re *fascicule*, instruction
et l'analyse du lait : 2e *fascicule*, des laits de femme, d'ânesse, de c
brebis, de vache. 1857, 1 vol. in-8.

— On vend séparément l'*instruction* pour l'essai et l'analyse du lait. 1
broché.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

ANNUAIRE
DE
THÉRAPEUTIQUE
DE
MATIÈRE MÉDICALE,
DE PHARMACIE ET DE TOXICOLOGIE,
POUR 1864,

contenant

LE RÉSUMÉ DES TRAVAUX THÉRAPEUTIQUES ET TOXICOLOGIQUES PUBLIÉS EN **1863**

ET LES FORMULES DES MÉDICAMENTS NOUVEAUX,

SUIVI DE TROIS NOTES SUR L'ORIGINE ET LA NATURE DE LA VACCINE, SUR L'INOCULATION ET SUR LE TRAITEMENT DE LA SYPHILIS.

PAR

A. BOUCHARDAT,

Professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris,
membre de l'Académie impériale de médecine,

24e année.

PARIS,

GERMER BAILLIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue de l'École-de-Médecine, 17.

1864

PRÉFACE

Parmi les travaux se rapportant plus particulièrement à la thérapeutique publiés en 1863, plusieurs constituent un véritable progrès. Je vais, dans une rapide esquisse, rappeler les principaux.

Le lactate de morphine, par la netteté de ses formes cristallines, par sa grande solubilité dans l'eau, mérite de remplacer les autres sels de cet alcaloïde.

Les observations sur l'emploi des opiacés dans des cas de gangrène et contre le délire des typhoïdes doivent fixer l'attention des praticiens.

L'examen comparatif des propriétés physiologiques et thérapeutiques, de l'atropine, de la daturine et de l'hyosciamine permettra de choisir celle de ces bases qui devra être préférée dans des conditions déterminées.

Les études nouvelles et très-étendues sur l'aconitine nous donneront le moyen d'employer ce nouveau produit, en évitant les incertitudes des variations de dosage.

Les propriétés de la fève de Calabar ont fixé, cette année, l'attention des chirurgiens. La rareté de cette substance n'a pas permis de multiplier convenablement les observations ; peut-être pourrait-on employer, pour atteindre le même but de contracter la pupille, une nouvelle base découverte dans le redoul, la coriamyrtine, dont j'indique la préparation et les propriétés.

L'emploi ophthalmologique de papiers imprégnés d'atropine, de lactate de morphine, de coriamyrtine, promet d'utiles applications.

Les études ayant pour but de déterminer les propriétés physiologiques du tartre stibié, de la nitrobenzine, de l'aniline, de la fuschine, de la glonoïne, seront consultées avec intérêt.

On lira avec profit les articles destinés à faire connaître l'emploi des alcooliques contre la fièvre intermittente, du copahu contre le croup, du succin et du bromure d'ammonium contre la coqueluche, du bromure de potassium contre la photophobie, du chlorate de potasse contre la stomatite ulcéreuse et les cancroïdes, du tannin contre la phthisie et les conjonctivites.

Depuis la découverte de la digitaline, une grande impulsion a été donnée aux travaux ayant trait à préciser la composition chimique, les propriétés physiologiques et les usages thérapeutiques de la digitale ; elle ne s'est point ralentie cette année.

Les mercuriaux sont de puissants modificateurs dont on a beaucoup abusé : rien n'est plus utile que de bien séparer les cas dans lesquels ils guérissent, de ceux dans lesquels ils nuisent. Ce but, comme on le verra, est bien près d'être atteint.

Un métal nouvellement découvert, le thallium, est venu se placer à côté du plomb. Les propriétés physiologiques et toxiques des composés de ces deux métaux fortifient, comme nous l'exposons, ce rapprochement.

Je ne saurais trop appeler l'attention sur les articles consacrés à montrer l'intoxication plombique s'accompagnant des accidents de la goutte et d'albuminurie, cette dernière affection déterminée par l'élimination continue des poisons et même

de substances inoffensives excrétées en grande quantité pendant longtemps.

Trois notes terminent l'annuaire de 1864. Dans la première, j'expose les faits qui ont éclairé d'une lumière inattendue les questions se rapportant à l'origine et à la nature de la vaccine. Dans la deuxième, je montre combien sont légitimes les espérances que l'on peut concevoir en comparant l'innocuité relative des maladies communiquées par inoculation, quand ces maladies sont également transmissibles par l'air. Dans la troisième, j'expose le traitement hygiénique d'une maladie qu'on n'attaque guère que par les agents pharmaceutiques les plus puissants. Plus on avance dans la vie radicale, plus on reconnaît que la thérapeutique la plus utile au malade consiste bien souvent dans la direction intelligente et ferme des modificateurs hygiéniques. Dans cette voie, si l'on peut marcher avec plus de sécurité qu'en employant les médicaments au hasard, des connaissances variées, un jugement élevé, l'expérimentation physiologique éclairée par l'observation, sont indispensables. La médecine expectante, ainsi comprise, est le vrai couronnement de la thérapeutique.

C'est pour établir la vérité de ces principes placés en tête de la quatrième édition de ma *matière médicale* que j'ai choisi, cette année, une maladie dont la cure était surtout attribuée à un médicament énergique, le mercure, pour montrer que les modificateurs hygiéniques ont contre cette même affection une influence souvent aussi puissante que les médicaments doués d'une incontestable utilité.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

Absorption des médicam. par la peau, 267, 273, 277.
Absorption dans le bain, 268, 270.
Accommodation (act. de l'op. et de la bell.), 41.
Aconit, 53.
Acide benzoïque, 163.
Acide carbonique (emploi de), 139.
Acide chromique c. caust., 229.
Acide gallique d. l'urine, 200.
Acide hippurique, 163.
Acide quinique, 163.
Aconitine, 45.
Ailante glanduleux, 265.
Alcoolé sinapique, 126.
Alcoolique (abus de l'), 103.
Alcooliques c. fièvres intermittentes, 112.
Altérants, 204.
Analeptiques, 170.
Anesthésie par congélat., 95.
Anesthésie p. la morph., 9.
Anesthésiques, 94.
Antispasmodiques, 94.
Apiol dans aménorrh., 130.
Apozème à la rhub., 296.
Arsenic dans eaux minérales, 246.
Astringents, 196.
Atropine, 21.
Atropine (sels d'), 26.
Belladone, 38.
Biscuit d'amandes douces p. glycosuriques, 172.
Boisson c. catarrhe aigu, 170.
Bromure de potass., 238.
— de potassium c. coqueluche, 236.
— de potassium c. photophobie, 234.
Buchu, 133.
Cautérisation p. la flamme du gaz d'éclairage, 246.
Chanvre indien, 20.
Chlorate de potasse, 164, 167.
Chlore c. engelures, 140.
Chlorodyne, 96.
Chloroforme c. sync., 94.
Coca, 118.
Contro-stimulants, 154.
Copahu c. diphthérite, 135.
Coriamyrtyne, 77.
Confection du Japon, 291.
Crayons de sulfate de cuiv. et d'alun, 226.

Cyanure de mercure c. hydrocèle, 212.
— de potassium (dangers du), 87.
Datura tatula c. asth., 36.
Daturine, 21.
Décoction blanche, 285.
Désinfectants, 249.
Digitaline, 154, 155, 159.
Digitale c. affect. du cœur, 160.
— c. fièvre typhoïde, 161.
Ditoplaxis muralis, 126.
Diurétiques, 154.
Éclampsie (traitement de), 302.
Élimination par les reins, 215.
Elixir au citro-lactate de fer, 188.
— de coca, 124.
Ergot de blé, 90.
Évacuants, 148.
Ferrugineux, 187.
Fève de Calabar, 69.
Formulaire antidysentérique, 280.
Galvano-caustique c. lupus, 243.
Glycérat d'iodure de potassium, 181.
Glycérine, 182.
— c. surdité, 178.
— anglaise (prépar.), 176.
Glycérolés au borax, 180.
— au chlorhydrate d'ammoniaque, 181.
Gouttes noires, 17.
Graine de cæsalpinia-bonducella, 203.
Graines de fusain, 152.
Guaco, 132.
Henné, 201.
Huile de foie de morue, 170.
Huile de ricin, 153.
Inoculation, 319.
Intoxication saturnine, 215, 217, 222.
Ivraie, 84.
Jusquiame, 21.
Koussine, 256.
Lactate de morphine, 1.
Laudanum liquide, 295.
Laurier cerise p. panser les plaies, 89.
Lavement à la thér., 301.
— albumineux, 298.
— argentiques, 298.
— iodés, 299.
— plombique, 298.
— minéraux, 297.
Liquide prophylactique c. syphilis, 255.
Médecine de magn., 153.
Mélanges de fer et de canelle, 290.
Mellite au safran, 129.
Mercure c. syphilis, 204.
Mercurialine, 44.
Mercuriaux, 204.
Messuna, 263.
Mixture antidiarrhéique, 287.
Morphine d. fumée d'op., 1.
Mydriatiques, 38.
Narcotiques, 1.
Nitrate d'argent c. ataxie locomotrice, 224.
— d'argent c. parapl., 225.
Nitro-benzine, 98.
Nitro-glycérine, 86.
Opium (pet. doses de), 11.
— à haute dose, 12.

Opium (revenu de l'), 10.
— c. délire typhoïde, 13.
Pain ergoté, 92.
Parasiticides, 256.
Pap. au lact. de morph., 6.
Papier à l'atropine, 32.
Pastilles bismutho-magnésiennes, 228.
Paulinia, 117.
Perchlorure de fer, 189, 194.
Permanganate de potasse c. cancer, 251.
— de potasse, 249.
Petit lait manné, 282.
— c. phthisie, 171.
Pilules d'aconitine, 222.
— de lactate de morp., 5.
— phosphorées, 146.
— purgatives, 284.
Pommade antiophthalmique, 223.
Potion anti-dysent., 282.
— de Graves contre la grippe, 6.
— à l'huile de ricin, 284.
— au musc, 102.
— purgative, 281.
Poudre de coca, 125.
— dysentériq. d'Hoffman, 291.
— c. ozène, 303.
Préparation du laudanum de Rousseau, 16.
— opiacées, 292.
Protoxyde d'azote c. fièv. graves, 142.
Quinquina c. alcoolisme, 186.
— c. fièvre pernicieuse, 184.
Santonine, 248.
— c. diathèse urique, 257.
— c. vermifuge, 259.
Seigle ergoté, 91, 92.
Semences de chardon-Marie, 200.
— de chenopodium, 263.
— de citrouilles, 262.
Sirop antiphlogistiq., 15.
— d'arséniate de fer, 240.
— du Brésil, 136.
— de coca, 125.
— de dentition, 129.
— de fuc. vesiculosus, 175.
— de lactate de morp., 5.
— de lactucarium op., 19.
Sous-nitrate de bismuth (préparation), 227.
Stimulants généraux, 103.
Strychnine (inject. de), 65.
Succin c. coqueluche, 137.
Sucre c. vers, 260.
Sucs éthérés des plantes vireuses, 43.
Sulfate d'atropine, 26.
Syphilis (traitement de la), 328.
Tannin c. conjonctivite, 198.
— c. phthisie, 196.
Tartre stibié, 148.
Teinture d'aconitine, 45.
— d'iode morphinée, 7.
— d'iode c. inflam. de l'œil, 233.
Thallium, 213.
Thérapeutique chir., 243.
— générale, 267.
Tisane purgative, 281.
Toniques spécifiques, 183.
Upas teinté (empois. par), 66.
Vaccine, 304.
Valérianate d'atropine, 31.
Vératrine, 64.
Vésication vol. morph., 7.
Vin de Simarouba, 297.
Vin tonique, 296.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS.

Abbotts Smith. Emploi de la santonine comme vermifuge, 259.

Abd-el-Aziz. Herraouy du Caire (Égypte). Henné, 201.

Adrian. Du perchlor. de fer, ses incompatibil. pharmaceutiques, 189.

Anstie. Huile de foie de morue dans les affections convulsives, 171.

Aubergier. Sirop d'Auberg. ou de lactucar. op., 19.

Baillet et Filhol. Sur l'ivraie, 84.

Baralier. Potion purgative, 283.

Barbet. Alcoolé ou teinture sinapique, 126.

Béhier. Antag. de l'opium et de la belladone, 38.

Bergeron. Chlorate de potasse contre le cancroïde de la peau, 167.

Blache. Glycérolés au borax, 180.

Briant. Sirop antiphlogistique, 15.

Collin Brownn. Chlorodyne 96.

Bouchut. Nitr. d'arg. dans la paraplégie essentielle chez les enfants, 225.

— Chlor. de pot. Traitement de la stomatite ulcéro-membraneuse, 164.

— Teinture de l'iode morp. contre les névralg., 7.

Busch. Acide chronique comme caustique, 229.

Camba. De la santonine dans la diathèse urique, 257.

Charcot. L'intoxic. saturn. exerce-t-elle une influence sur le traitement de la goutte? 217.

Charpentier fils. Atropine. Daturine. Jusquiame, 21.

Charrier et Grimault. Sirop d'arsén. et de soude,

Charvet. Sur les propr. physiol. de la nitrobenzine, de l'aniline, de la fuchsine, 98.

Chassaignac. Sur les moy. de combattre la syncope par le chloroforme, 94.

Constantinidès. De l'empl. des alcool. dans le trait. des fièvres interm., 112.

Courty. Des inject. loc. de strychnine dans le trait.

de la paralysie du nerf facial, 65.
Danet. Du succin contre la coquel., les convuls. et les coliq. des enf. pend. la prem. dentit., 137.
Davanne. Dangers que présente le cyan. de potass. chez les photogr., 87.
Decharme. Morph. dans la fumée d'opium, .
Debout. Du sucre contre les vers, 260.
Delabarre. Sirop de dentition, .
Delioux. Potion au musc., 102.
Delioux de Savignac. De l'effic. du chlore contre les engelures, 140.
Delioux. Formule, 300.
X. Delore. De l'absorption des médicaments par la peau saine, 273.
Demarquay. Empl. du permanganate de pot. en inject. dans les abcès profonds, 251.
—Empl. du permanganate de pot. d. les canc., .
Deschamps. De la glyc. au point de vue pharm. et thérap., 182.
Diday. Mercuriaux. De l'indicat. du mercure dans la syphilis, 204.
Dubreuilh fils. Semence de citrouilles, 262.
Duckwork et Davy. Sur l'anesth. par congél., 95.
Duclos. Seigle ergoté pour favoriser l'expulsion des polypes utérins, 91.
Duclos. Traitement de l'éclampsie, 302.
Dufourmantel. Huile de foie de morue solidifiée, 170.
Du Hay. Sirop ou baume du Brésil, 136.
Dupuis. Ailante glanduleux, propriétés tænifuges, 265.
Durand-Fardel. Considér. sur la prés. de l'arsenic dans les eaux minér., 240.
Dutrouleau, Petit lait manné, 282.
Engelhardt. Sur un alcaloïde vol. de la dig., 154.
Gibb. Effets phys. du brom. d'ammonium, 238.
Giraldès. Act. exercée sur la pupille par l'ext. de la fève du Calabar (Physostigma venenos.), 72.
Girtler. Sur le paullinia ou guarana, 117.
Gosselin. Glycérat d'iodure de potassium, 181.
Graefe. Antag. entre l'op. et la bell., envis. dans leur act. sur l'accomm. ainsi que sur la dim. de la pupille, 41.
Grandclément. Ergot de blé, 90.
Grave. Potion contre la grippe, 6.
Griesinger. Digit. dans les affect. chron. du cœur. 160.
Gueneau de Mussy, Glyc. au chlorh. d'ammoniaq., 181.
Harley et Gibb. Coqueluc.

traitée par le bromure d'ammonium, 236.
Hanbury. Sur les meilleures méthodes d'appl. la fève du Calabar, dans la méd. ophth., 73.
— Fève du Calabar (la fève ép. du Cal., Phys. venen., Balf), 69.
Hoffmann. Poudre de dysentérique, 291.
Homolle. Digitaline, 154.
E. Hottot. Aconitine, ses effets physiol., 45.
Jeannel. Liq. prophylactique c. la syphilis, empl. dans les dispens., 255.
Janssens. Perchl. de fer et chl. de sod. comme hémostatique, 194.
Jonhson. Sur la graine du cœsalpinia bouduc., 203.
Julia. Laurier cerise pour panser les plaies, 89.
Koch. Cyan. de merc. contre l'hydrocèle, 212.
Lamarre-Picquot. Quinq. pour prévenir l'act. de l'alcool, 186.
Lamy. Tallium; ses propr. toxiques, 213.
Landerer. Passage de l'ac. gall. dans l'urine, 200.
Laneau. Sulfate d'atropine crist.; réfl. sur la falsific. de ce sel par le sulfate de morphine, 26.
Lange. Sem. de chardon-Marie, comme antihémorrhagique, 200.
Launay. Opium à h. dose dans un cas de gangrène spontanée, 12.
Lautemann. Sur la réduct. de l'ac. quin. en ac. benz. et sur la transf. en acide hipp. dans l'org., 163.
Lecomte. Permang. de pot; sa prépar. — Le Dieux, Demarquay. Son emploi, 249.
Legros. Vésicat. volante morphinée, 7.
Leperdriel. Pap. au lactate de morphine, 6.
Liovet (Mariano). Cray. de sulf. de cuivre et d'alun, 226.
Lée et F. Norris. Antagon. d'act. de l'opium et des mydriatiques, 38.
Lebehot. Médecine de magnésie, 153.
— Émuls. purg. avec l'h. de ricin, 152.
Lepage, de Gisors. Analyse des gr. de fusain.
— Sucs éthérés des plantes vireuses, 43.
Limousin. Opium contre le délire typhoïde, 13.
Maeveagh. Datura tatula c. l'asthme, 36.
Magne. Du badigeonn. du pourtour orbit. avec la teint. d'iode dans les infl. de l'œil, 233.
Marchand. Préparation du laudanum de Rousseau, 16.
Marotte. De l'apiol dans l'aménorrhée, 130.
Mauthner. Formule, 300.
Mayet. Gouttes noires, 17.
Mialhe. Mixture antidiarrhéique, 287.

Michéa. Sur la différ. d'act. ent. le valérianate d'atr. et le sulf. d'atrop., 31.
— Atropine comp. aux sels de cette base, 26.
Merrick. Propr. physiolog. et toxiq. de la nitroglyc. ou glonoïde, 86.
Mondière. Traitement albumineux, 284.
Moquin-Tendon. Sur le mussenna, 263.
Nélaton, Giraud, Teulon. Cautér. avec la fl. du gaz d'éclairage, 246.
Neumann. Galvano-caust contre le lupus, 243.
Notta. Santonine, son act. sur les urines, 248.
Nussbaum. Anesth. suppl. par la morphine, 9.
Ollivier. Élimin. exagérée de substances inoff. par le rein, 215.
Ollivier, Lancereaux. Alt. des reins dans l'intoxic. saturnine, 215.
Noël Pascal. Guaco, 132.
Parisot. Non-absorption dans le bain, 170.
Paul. Emploi de l'ac. carb. dissous dans l'eau à l'int. 139.
Pavy. Biscuit d'am. douces p. les glycosuriques, 172.
Payne-Cotton. Quinine c. la phthisie, 183.
Pécholier. Act. du quinq. sur la fièvre pernicieuse dothiénentérique, 184.
— Rech. expér. sur l'act. physiol. du tartre stibié, 148.
Pottier. Sirop de fuscus vesiculosus, 175.
Poyet. Suppr. du lait par l'usage du pain ergoté, 92.
Reichardt. Mercurialine, 44.
Reis. Act. physiol. et thér. de la coca, 118.
Riban. Coriamyrtine, sa prép.. ses propr. physiologiques, 77.
Richard. T. Tilghmann (de Philadelphie). De la préparation de la glycérine anglaise, 176.
Robert. Sur le ditoplaxis muralis, 126.
Rossignol. Brom. de potas. c. la photophobie, 234.
Saint-André, de Bordeaux. Pommade antiophthalmique, 223.
Saint-Hacq. App. électromédical, 244.
Schroff. Compar. entre les propr. physiol. de l'aconit et de l'aconitine, 53.
Servière. De l'emploi du buchu, 133.
Sheaton. Tannin dans la conjonctive, 198.
Shumard. Inhalation du protoxyde d'azote dans les fièvres graves, 142.
Smedt. Nouveau mode de prépar. de sous-nitrate de bismuth, 227.
Soc. ph de Bordeaux. Elix.

au citro-lact. de fer, 188.
Stadion, à Kiew. Act. physiol. de la digit.; son infl. sur la quantité et sur la comp. de l'urine, 155.
Sichel. Amauroses causées par l'abus des alcooliq. et du tabac, 103.
Steafield. Pap. à l'atropine, 32.
Sydenham. Lavement au lait et à la thériaque, 300.
Tavignot. Pilules phosph. dans les affections nerv. 146.
Thierry-Miez. Des cures de petit-lait dans la phthisie, 171.
Trapp. Sur une réact. part. à la vératrine, 64.
Trevelyan. Revenu de l'opium, 10.
Tridan. Copahu et styrax comme spécif. du croup et de la diphthérite, 135.
Trousseau. Nitrate d'arg. c. l'ataxie locomot., 22
Trousseau. Lavements a gentiques, 293.
— Poudres contre l'ozèn 303.
Van-Svieten. Lavement à la thériaque et à la t rébentine, 301.
Whigt (d'Edimbourg). Co fection du Japon, 291.
Willermy. Sur l'absorptio dans le bain, 268
Winogradoff. Act. de digitaline sur la nutrit. sur la pression moyen du sang et des artèr., 15
Wunoderlich. Emploi de digitale dans le traite de la fièv. typhoïde, 16
Woillez. Du tannin cont la phthisie, 196.
Zeissel. Boisson contre catarrhe aigu et chroni de la vessie, 170.
Zimmermann. Tisane pu gative, 284.

ANNUAIRE

DE THÉRAPEUTIQUE

ET DE

MATIÈRE MÉDICALE.

NARCOTIQUES.

Morphine dans la fumée d'opium. — Lactate de morphine (Decharme).

A la suite d'expériences nombreuses faites avec le plus grand soin, l'auteur a trouvé différents moyens de mettre en telle évidence la présence de la morphine dans les produits gazeux provenant de la combustion de l'opium ou de l'alcaloïde seul, qu'on ne peut douter maintenant que la morphine ne se sublime partiellement dans cette circonstance, car on peut la retirer en nature des dépôts de ces matières gazeuses.

Tous les acides dissolvent la morphine avec plus ou moins de facilité ; mais tous ne se combinent pas avec elle dans des conditions identiques. Ainsi elle s'unit à froid avec certains acides, à chaud seulement avec d'autres, et dans tel dissolvant ; quelquefois il faut amener le mélange à siccité pour arriver à la formation du sel. D'autres fois, la combinaison est instable. Enfin, il est des cas où l'action directe est trop vive, et les deux composants changent de nature. Il faut alors avoir recours à la double décomposition lentement effectuée.

M. Decharme a décrit plusieurs sels nouveaux de morphine, nous n'en mentionnerons qu'un, le *lactate* qui, à raison de sa solubilité et de son inaltérabilité à l'air, mérite d'être employé en thérapeutique.

Le *lactate de morphine* paraît être le plus remarquable, jusqu'à présent, des sels de morphine, tant par la limpidité, l'éclat, la netteté, la grosseur de ses cristaux (qui ne le cèdent, sous ce rapport, qu'à ceux du valérate et du butyrate ; encore ceux-ci sont-ils gras ou efflorescents).

Préparation. — Il est très-difficile de saturer à froid la dissolution aqueuse d'acide lactique, même avec grand excès de morphine, et en agitant fréquemment le liquide. La disso-

lution peu concentrée qui en résulte prend une teinte chamois qui tire sur le rose et le rouge par exposition prolongée à l'air libre. Il est probable que dans cette condition il n'entre en combinaison qu'une faible quantité de morphine.

Mais si l'on opère à chaud, on obtient promptement la neutralisation. Il convient ici d'ajouter peu à peu la morphine en poudre à la dissolution aqueuse d'acide lactique, et non de *verser sur l'acide un excès d'alcaloïde;* car, dans le premier cas, la liqueur reste incolore ou d'un jaune serin très-pâle, tandis que, dans le second, elle prend une teinte rose d'abord, qui rougit, puis brunit de plus en plus, et donne des cristaux très-colorés.

Ce sel cristallise mal dans l'alcool.

Formes cristallines. — Le lactate de morphine cristallise dans le système du prisme oblique à base rectangle (ou prisme droit à base parallélogramme); sa forme simple se rencontre assez fréquemment dans le sel pur.

Propriétés organoleptiques et physiques. — Le lactate de morphine pur est incolore; le sel impur est blond ou brun, plus ou moins foncé. Il est sans odeur, d'une saveur dont l'amertume ne le cède en rien à celle des composés morphiques les plus solubles parmi ceux que

l'on connaît. Il est très-vénéneux, eu égard à sa solubilité propre et à celle que lui donne l'acide lactique normal de l'estomac. Ses cristaux sont friables et donnent une poussière blanche. Leur poids spécifique est de 1,3574.

La dissolution aqueuse de lactate de morphine peut être amenée par la chaleur à consistance de sirop très-épais. Si l'on chauffe le résidu solide jusqu'à ce qu'il dégage quelques fumées, indice d'un commencement de décomposition, il exhale en même temps une odeur très-sensible de caramel, ce qui n'a rien d'étonnant, l'acide lactique ayant la même composition que le sucre.

Sous l'influence de la chaleur, le lactate de morphine cristallisé décrépite un peu, ne blanchit pas comme le fait l'alcaloïde, reste agglutiné comme à demi fondu, depuis 100 jusqu'à 155 degrés, fume et fond en un liquide jaune rougeâtre très-fluide ; en continuant à chauffer le sel, il en résulte un charbon qui n'est pas très-volumineux, et qui brûle sans résidu.

Solubilité. — Une dissolution aqueuse de lactate de morphine obtenue après un contact de vingt-quatre heures, à une température qui n'a pas varié de 13°,1 à 13°,7, contenait, sur 9^{gr},8495 de liquide, 0^{gr},7403 de sel desséché à 100 degrés ou 10,8080 pour 100.

Ce sel est soluble en toutes proportions dans l'eau bouillante, beaucoup moins dans l'alcool, extrêmement peu dans l'éther à chaud, et à peu près insoluble dans le liquide à froid, ainsi que dans le chloroforme et l'huile d'olive.

Il est soluble dans les acides ainsi que dans la potasse, et insoluble dans l'ammoniaque ; ses cristaux blanchissent promptement au contact de cet alcali.

Ce sel est neutre et inaltérable à l'air. Le lactate de morphine contient 76 p. 100 de morphine.

Méthode endermique. — Le lactate de morphine, à la dose de 1 à 3 centigrammes, est le composé morphique qu'il convient le mieux d'administrer par la méthode endermique.

Pilules de lactate de morphine.

Lactate de morphine..... 10 centigr.
Poudre de guimauve..... 1 gramme.

F. s. a. 10 pilules. Une ou deux chaque jour.

Sirop de lactate de morphine.

Lactate de morphine..... 10 centigr.
Sirop de sucre..... 100 grammes.

F. s. a. Chaque cuillerée de la contenance

de 20 grammes contiendra 2 centigrammes de lactate de morphine.

On peut employer ce sirop dans les potions à la dose de 10 à 40 grammes.

Papier au lactate de morphine.

Lactate de morphine.....	10 centigr.
Eau.....	1 gramme.

Faites dissoudre dans un tube de verre à l'aide d'une douce chaleur. Imbibez avec ce liquide un carré de papier sans colle que vous diviserez en dix fragments égaux, de forme et de dimension convenables pour être introduites entre la paupière et le globe de l'œil. Dans les conditions où il convient de contracter la pupille, et dans les maladies des yeux qui étaient combattues par des instillations de laudanum de Rousseau, M. Leperdriel a fait breveter un papier Berzelius divisé d'une manière très-ingénieuse pour graduer rigoureusement les alcaloïdes employés. (Voy. p. 32, *Papier à l'atropine.*)

Potion de Graves contre la grippe.

Émulsion.....	200 grammes.
Nitrate de potasse.....	4 —
Chlorhydrate de morphine...	5 centigr.
Sirop de fleur d'oranger.....	50 grammes.

A la fin de la maladie, Graves donnait le *polygala senega* et le *columbo*. Il employait aussi, avec des résultats remarquables, les fomentations pratiquées avec une éponge imbibée d'eau très-chaude sur la région trachéale et sur la poitrine. (*Bulletin de thérapeutique.*)

Teinture d'iode morphinée contre les névralgies (Bouchut).

L'auteur emploie avec succès dans le traitement des névralgies, la teinture d'iode pure ou mêlée de sulfate de morphine, étendue au moyen d'un pinceau sur la partie malade, qu'on recouvre ensuite d'un morceau de ouate. Le mélange se fait dans les proportions suivantes :

Sulfate de morphine.....	2 grammes.
Teinture d'iode	15 —

Les névralgies traitées par ce procédé sont promptement amendées et peuvent disparaître en très-peu de jours.

Vésication volante morphinée (Legros).

L'auteur emploie le *glycérolé de morphine*, soit seul, soit associé au vésicatoire volant. Le

glycérolé *seul* a paru suffire pour calmer des douleurs superficielles chez des *femmes à peau fine et délicate*. Cependant pour obtenir un effet plus certain, il faut avoir recours au vésicatoire ; mais M. Legros associe immédiatement à celui-ci le glycérolé de morphine, en couche légère, de façon à obtenir un effet simultané d'absorption et de vésication : en d'autres termes, il n'attend pas que la vésication soit produite pour faire l'application de la préparation narcotique. Dans ces conditions on évite plus sûrement, selon M. Legros, les dangers qui peuvent provenir d'une absorption trop rapide de la substance toxique; et cet auteur dit n'avoir jamais observé des accidents de cette nature, soit sur lui-même, soit sur ses malades, bien qu'il lui soit arrivé de porter la dose du sel de morphine dissous dans la glycérine jusqu'à 6 ou 8 centigrammes, et même une fois jusqu'à 10 centigrammes. — Si le malade est un homme *à peau épaisse et dure*, M. Legros remplace le glycérolé de morphine par une solution de sulfate de morphine dans quelques gouttes d'eau de Rabel (acide sulfurique alcoolisé), et en recouvre la surface d'un vésicatoire. C'est une association de la méthode endermique et de la méthode de Legroux, et un effet sûr et énergique ne peut que résulter de cette association. — Enfin,

lorsqu'il s'agit de procurer à tout prix un soulagement immédiat, M. Legros conseille de se servir, pour produire la vésication, de l'ammoniaque, dans laquelle on a fait dissoudre au préalable la quantité voulue de sel de morphine. On imbibe de cette solution la surface tomenteuse d'une rondelle d'amadou (procédé Boniface), puis on recouvre le tout d'une rondelle sèche, et l'on surveille avec soin l'effet local de l'ammoniaque. C'est là ce que M. Legros appelle la *vésication volante morphino-ammoniacale*. Quand l'effet de celle-ci est produit, il panse avec le glycérolé de morphine.

Anesthésie supplémentaire par la morphine (Nussbaum).

Une découverte qui a été peut-être prématurément trop vantée, vient d'être faite en Allemagne, c'est le moyen d'entretenir, de prolonger l'anesthésie chloroformique sans chloroforme. Le professeur Nussbaum a obtenu cet effet sur un malade qu'il opérait d'un carcinome de la région sous-claviculaire, en injectant, alors qu'il était encore sous l'influence chloroformique, une solution de 5 centigrammes d'acétate

de morphine par la méthode sous-cutanée. Le malade ne se réveilla pas et continua à dormir pendant douze heures avec une respiration tranquille. Il supporta pendant ce temps sans la moindre réaction ni trace de sensibilité, des piqûres d'épingles, des incisions, même le cautère actuel. Encouragé par ce résultat surprenant, M. Nussbaum répéta les mêmes tentatives avec le même succès sur trois autres opérés. Chez un malade qui subit une résection de la mâchoire supérieure, le sommeil dura huit heures, tandis que les injections sous-cutanées, hors de l'état chloroformique, avaient complétement échoué. (*Intelligenzblatt f. bayer Aezte.*) (*Union médicale.*)

Dans ma pensée, il faut surveiller avec soin le sommeil morphique, et attendre des faits plus nombreux avant de se prononcer sur l'innocuité de la méthode.

Revenu de l'opium.

Dans son budget de l'Inde pour 1862-1863, sir Charles Trevelyan évalue le revenu annuel que produit l'opium à 207 250 000 francs. On peut juger par là, non de l'usage, mais de l'abus qui en est fait.

Effet singulier de petites doses d'opium.

Enregistrons parmi les cas rares le fait suivant :

« Quatre ou cinq heures après avoir pris une petite dose d'opium, je suis, dit la patiente, saisie de frisson et je perds presque complétement la vue et l'ouïe. Ces symptômes cessent dès que je me suis mise au lit, et m'y suis réchauffée, mais alors une éruption apparaît sur la face, le cou, les mains, les bras, les extrémités inférieures, donnant lieu à une vive sensation d'ardeur et de picotement. L'effet est le même si l'opium est appliqué sur la peau. D'autres médicaments, la jusquiame, le houblon, agissent de même, mais à un beaucoup plus faible degré. Une fois deux gouttes de laudanum ont produit des accidents de ce genre, mais moins prononcés.

Dans le cas actuel, la dose d'élixir parégorique qui avait été ingérée, ne dépassait pas 60 minimes, ce qui, d'après l'évaluation de Christison, forme l'équivalent de plus d'un cinquième de grain d'opium.

(*Dublin med. Press*, avril 1863.)

Opium à haute dose dans un cas de gangrène spontanée (J. Launay).

Il s'agit d'un sujet de vingt-trois ans, fort et bien constitué, atteint de gangrène spontanée; M. Launay institue le traitement par l'opium. Il fit prendre, suivant la méthode de Poot, d'abord, 5 centigrammes d'extrait toutes les quatre heures, avec quantité égale de camphre; en même temps, cataplasmes chauds largement laudanisés autour du pied, qui est soustrait au poids des couvertures. Dès la première dose, trois heures après, les douleurs et les fourmillements sont déjà moindres, et le pouls s'est relevé tant sous le rapport du nombre que sous celui de l'amplitude. Le lendemain, amélioration considérable : grande diminution du gonflement des extrémités; pied droit à l'état normal, sauf une mortification sous la phlyctène; jambe gauche désenflée, et de ce côté tuméfaction bornée au pied ; suppuration louable. Sous l'influence de ce traitement, continué les jours suivants jusqu'au 28 janvier, mais à dose décroissante à partir du 25, le pouls et les forces se relèvent, ainsi que l'appétit; les fonctions digestives s'accomplissent normalement, sans constipation; le sommeil revient;

la douleur disparaît, ainsi que les fourmillements; le volume des parties malades se réduit; la lymphite vasculaire et ganglionnaire se résout; la délimitation du mort et du vif se fait franchement, et à la dernière date qui vient d'être notée, tout danger a disparu et le malade est en voie de guérison. Celle-ci toutefois se fit encore attendre assez longtemps, puisque la cicatrisation des plaies n'était pas complète le 13 février. Aucun autre moyen ne fut employé que des lotions sur les plaies avec une solution d'hypochlorite sodique. (*Union médicale.*)

Opium contre le délire typhoïde.

D'après les faits rapportés par le docteur Limousin (de Bergerac), in *Arch. gén. de médecine*, août 1863, l'opium paraît avoir une action heureuse contre le délire typhoïde. Chez six jeunes sujets de vingt à trente ans, il a suffi de 15 à 20 centigrammes d'extrait thébaïque dans 150 grammes de véhicule, à prendre par cuillerées, d'heure en heure, jusqu'à effet sensible, pour le faire cesser, alors que le calomel, les sangsues, les dérivatifs avaient échoué. Dans trois cas, quelques cuillerées ont suffi pour calmer les malades; chez

d'autres, il a fallu renouveler la potion et doubler même la dose de la base. Quelques accidents, comme ischurie passagère, vomissements, ont bien apparu ; mais les effets les plus constants ont été des sueurs profuses, une diurèse abondante, le ralentissement du pouls et un calme profond qui s'est même produit dans deux cas d'apparence méningitique.

La nature complexe de ce délire, sans que ses manifestations diffèrent sensiblement, commande pourtant une grande réserve dans l'emploi de l'opium en pareil cas. Symptomatique d'états tout différents, opposés c'est-à-dire d'une congestion active de l'encéphale ou des méninges, aussi bien que d'un état adynamique, il est indispensable d'en étudier attentivement, d'en déterminer le caractère ; car si, dans le premier cas, qui est le plus rare, l'opium est contre-indiqué, il n'en est plus de même du second, de beaucoup le plus fréquent. On voit, en effet, l'alimentation légère, les toniques, les stimulants réussir souvent dans ce cas, et c'est ainsi que le vin, le quinquina ou d'autres toniques ont été vantés tour à tour pour le faire cesser. M. Vernay (de Lyon) en a obtenu des succès éclatants dans la récente épidémie de fièvres muqueuses de cette ville (*Union médicale*, juin 1863, p. 518). Or, n'est-

il pas probable que l'opium donné à haute dose, comme l'a fait M. Limousin, agit également en excitant, en stimulant le cerveau ? Cet effet est d'autant plus vraisemblable que la limonade vineuse et les bouillons ont été presque constamment les adjuvants de l'opium. D'ailleurs, sans chercher à éclairer, sinon à résoudre ce point important dans son mémoire, l'auteur semble implicitement le confirmer en disant que, chez beaucoup de malades atteints de typhoïdes légères, qui passent leurs nuits au milieu de rêvasseries énervantes, qui s'agitent et parlent tout en dormant, il suffit de quelques centigrammes d'extrait thébaïque pour mettre fin à ces accidents alarmants pour le médecin et pénibles pour les assistants, comme il en fournit l'exemple. C'est donc contre le délire adynamique que l'opium ou ses dérivés paraissent surtout convenir dans la fièvre typhoïde.

(*Union médicale.*)

Sirop antiphlogistique dit de Briant.

Pr.	Fruits pectoraux.....	60	grammes.
	Fleurs pectorales	8	—
	— de coquelicots. ...	4	—
	Gomme arabique	90	—
	Eau de fleur d'oranger...	60	—

Sucre..... 675 grammes.
Extrait d'opium..... 25 centigr.
Eau pour obtenir 1000 grammes de sirop..... q. s.

Faites une décoction des fruits pectoraux, versez le produit de cette décoction sur les fleurs, et laissez infuser le tout pendant quatre heures ; passez, ajoutez le sucre, et faites un sirop que vous clarifierez et que vous cuirez à 30 degrés bouillants ; ajoutez-y la gomme préalablement fondue dans son poids d'eau froide, et passez le tout à l'étamine. Quand le sirop sera refroidi, aromatisez-le avec de l'eau de fleur d'oranger, dans laquelle vous aurez fait dissoudre à froid l'extrait d'opium.

(*Soc. pharm. de Bordeaux.*)

Préparation du laudanum de Rousseau (Marchand).

Je propose, dit M. Marchand, de préparer le laudanum de Rousseau par une fermentation accélérée, autant que possible, en dehors de l'influence de l'air atmosphérique, sous l'action d'une double proportion de levûre de bière, en maintenant le mélange à la température *constante* de 30 degrés centigrades (soit dans une

étuve, soit dans un bain-marie) aussi longtemps que cela est nécessaire, puis de terminer l'opération en procédant à la distillation *aussitôt que cette fermentation est achevée*, et en mélangeant l'alcoolat d'opium obtenu et bien rectifié avec le résidu de la distillation convenablement concentré.

Gouttes noires (Blac drop).

En vue de la nouvelle édition du *Codex*, M. Mayet, membre de la commission de révision, a publié dans le *Bulletin de thérapeutique*, 15 décembre, une excellente étude sur les gouttes noires, composition opiacée si importante et pourtant si variable chez les divers peuples et dans les différentes officines. Voici la formule à laquelle il a été conduit et que j'adopte complétement :

Pr. Opium titré	100	grammes.
Vinaigre distillé (1).....	600	—
Safran.....	8	—
Muscades	25	—
Sucre	50	—

(1) Le vinaigre doit être distillé à la cornue afin de ne contenir aucune des substances miné-

Pulvérisez grossièrement l'opium, la muscade et le safran, mettez-les dans un ballon avec les trois quarts du vinaigre et laissez en macération pendant huit jours ; chauffez au bain-marie pendant une demi-heure ; passez, exprimez fortement et ajoutez sur le marc la quatrième partie du vinaigre. Après vingt-quatre heures de contact, exprimez de nouveau à la presse et réunissez le liquide écoulé au premier produit obtenu ; filtrez, ajoutez le sucre et faites évaporer au bain-marie jusqu'à réduction à 200 grammes. La liqueur refroidie doit marquer 31° B.

La goutte noire ainsi préparée représente la moitié de son poids d'opium ou le quart d'extrait thébaïque, c'est-à-dire qu'une partie équivaut à deux parties de laudanum de Rous-

---

rales que pourraient lui fournir les appareils de cuivre ou le plomb de l'étamage impur. On doit retirer les trois quarts du vinaigre soumis à la distillation. On sait, du reste, que le vinaigre distillé est moins fort que le vinaigre mis dans la cornue. De bon vinaigre d'Orléans saturant 8 pour 100 de carbonate de soude sec nous a donné, étant distillé aux trois quarts, un vinaigre ne saturant plus que 6 pour 100 de sel de soude.

seau et à quatre parties de laudanum de Sydenham (1).

Sirop d'Aubergier ou de lactucarium opiacé.

R. Extrait alcoolique de lactucarium	1gr,50	
Extrait d'opium	0	75
Sucre blanc n° 1.....	2000	»
Eau de fleur d'oranger.	40	»
Eau distillée.....	9	5
Acide citrique.....	0	75

Dissolvez l'extrait d'opium dans l'eau de fleur d'oranger et filtrez.

D'autre part, épuisez l'extrait alcoolique de lactucarium par l'eau distillée bouillante, laissez refroidir et filtrez au papier : dissolvez le sucre à chaud dans cette dernière solution suffisamment étendue d'eau distillée; ajoutez l'acide citrique, et clarifiez au blanc d'œuf, en

(1) La teinte jaune du safran, ainsi qu'une légère odeur d'acide acétique, prédominent dans la goutte noire, lorsque la préparation est récente; mais au bout d'un certain temps, la matière colorante se dépose, et l'odeur acétique disparaît. La goutte noire possède alors une couleur *jus de réglisse* et une odeur *sui generis*.

ayant soin d'enlever les écumes à mesure qu'elles se produisent ; faites cuire à 30 degrés bouillant. A partir de ce point, continuez l'évaporation jusqu'à ce que le sirop ait perdu un poids égal à celui de la dissolution d'extrait d'opium dans l'eau distillée de fleur d'oranger. Ajoutez-y cette solution et passez au travers d'une étamine.

Chaque cuillerée de ce sirop contient la partie soluble dans l'eau d'un centigramme d'extrait alcoolique de lactucarium, et un demi-centigramme d'extrait d'opium. »

Chanvre indien (*Cannabis indica*).

Il faut distinguer le hachisch des Orientaux du *momeea* des Indiens. On prépare le premier en faisant bouillir les feuilles et les fleurs de ce chanvre dans de l'eau mêlée de beurre, et évaporant le décoctum jusqu'à consistance sirupeuse. Le second produit est naturel : c'est une résine qui transsude de la tige, des feuilles et des fleurs de la plante. Dans le Népaul et le centre de l'Hindostan le *momeea* se recueille avec des précautions particulières ; les indigènes le consomment comme les Turcs l'opium. Quelques érudits anglais prétendent que c'est le *nepenthès* d'Homère. Au rapport

du docteur O'Shaugnessy, la résine du *Cannabis indica* produit, à la dose d'un grain (5 centigrammes), un état cataleptique particulier : « Les personnes auxquelles ce narcotique est administré deviennent immobiles comme des statues de cire ; les bras et les jambes conservent toutes les positions qu'on leur donne, et la sensibilité générale est complétement abolie (1). » Cet état persiste quelquefois pendant plusieurs heures. C'est à l'abus de la résine *momeea* que l'on attribue l'extrême indolence des habitants : de vastes districts, d'immenses plaines fertiles restent ainsi sans culture. Aussi les cités des Hindous sont-elles régulièrement ravagées par la famine et par des épidémies meurtrières. On a remarqué que cette résine du chanvre indien n'exerce pas la même action sur les Européens que sur les indigènes des régions tropicales. (*The Times of India*, 13 janvier 1863. *Journal de Bombay.*)

Atropine. — Daturine. — Jusquiame (Charpentier fils).

L'atropine, la daturine et la jusquiame dé-

(1) Extrait du mémoire qui a remporté le prix Corvisart (novembre 1863).

terminent toutes les trois des symptômes communs et des symptômes qui les différencient.

Symptômes communs. — 1° Ces trois substances instillées dans l'œil déterminent toutes les trois la dilatation pupillaire sans réaction sympathique sur l'autre œil. Toutes trois déterminent de la confusion et du trouble de la vue.

2° Ces trois substances prises à doses toxiques déterminent des phénomènes d'absorption générale caractérisés par la dilatation des pupilles, la sécheresse de la gorge, des troubles du côté du système cérébral, du côté des organes circulatoire et respiratoire.

3° Toutes trois sont influencées dans leur action par les préparations opiacées, à tel point que l'opium peut en être considéré comme leur véritable contre-poison.

4° Des préparations opiacées, c'est, sans contredit, le laudanum qui agit le plus énergiquement pour combattre les accidents déterminés par l'absorption de ces trois solanées vireuses.

5° Toutes trois peuvent déterminer des accidents toxiques par des voies d'absorption communes : injection sous-cutanée, absorption stomacale ou rectale.

6° Quelle que soit la méthode employée,

jamais les doses de ces médicaments ne s'accumulent dans l'économie de manière à déterminer à un moment donné des phénomènes que l'on ne pouvait prévoir.

7 Quelle que soit la substance employée, c'est toujours par la méthode des injections rectales que les phénomènes d'absorption se sont manifestés le plus rapidement et avec le plus d'intensité. Vient ensuite la méthode des injections sous-cutanées, et enfin l'absorption par l'estomac.

8° De ces trois substances la plus active est la daturine. Vient ensuite l'atropine et enfin la jusquiame.

Atropine. — 1° Jamais l'atropine en instillation dans l'œil n'y détermine de symptômes de congestion et d'inflammation.

2° La dilatation des pupilles ne se produit jamais avant dix minutes et peut, suivant la dose, durer pendant deux et trois jours.

3° La dilatation est quelquefois suivie d'une contraction de la pupille, surtout après l'emploi de doses élevées.

4° L'atropine a une action purgative évidente quoique faible.

5° L'atropine détermine souvent des éruptions scarlatiniformes fugaces.

6° A dose toxique, elle détermine une

accélération du pouls et de la respiration.

Du côté du tube digestif, des vomissements avec gastralgie, du côté du système nerveux ; un délire bruyant agité, une céphalalgie intense.

Rien du côté des organes génito-urinaires.

On peut sans accidents sérieux porter la dose du sulfate neutre d'atropine jusqu'à 17 et 18 milligrammes.

Daturine. — 1° Comme action locale sur le globe oculaire, la daturine dilate les pupilles plus rapidement que l'atropine.

2° La dilatation dure moins longtemps.

3° Elle n'est jamais suivie de contraction pupillaire.

4° On ne peut dépasser la dose de 4 milligrammes en instillation dans l'œil sans y déterminer des signes de congestion avec rougeur et douleur.

5° Par l'estomac on ne peut sans accidents sérieux absorber plus de 7 milligrammes de daturine. Ils se distinguent de ceux de l'atropine en ce qu'ils sont plus intenses et moins persistants.

Les congestions générales sont plus marquées sans éruptions scarlatiniformes.

La céphalalgie est plus intense avec crises névralgiques ; le pouls et les battements du

cœur sont accélérés, il y a en plus sentiment d'anxiété précordiale, avec sentiment de défaillance. Action excitante sur le système génito-urinaire; érections et pollutions. Délire agité, bruyant, avec hallucinations. Rien du côté du tube intestinal.

Jusquiame. — Elle réunit les qualités des deux substances précédentes sans en avoir les inconvénients, du moins comme applications au globe oculaire.

1° Rapidité d'action de la daturine, intensité d'action de l'atropine avec prédominance même dans la durée. Elle ne détermine ni les congestions de la daturine, ni la contraction pupillaire qui suit quelquefois les instillations d'atropine.

2° Quant à son action générale, elle paraît avoir une action plus spéciale sur le tube digestif où elle détermine des douleurs, des coliques avec selles diarrhéiques. Action purgative très-intense ; rien sur les organes génito-urinaires.

3° Les phénomènes cérébraux diffèrent en ce que le délire est plus calme. Sommeil comme comateux; hallucinations très-marquées; pas de douleurs précordiales ni de tendance à la syncope.

L'intensité d'action de la jusquiame est moitié de celle de l'atropine, qui elle-même est une fois moins active que la daturine.

Atropine comparée aux sels de cette base.

Bien que je ne trouve aucun avantage dans la substitution des sels d'atropine à cette base employée à l'état de liberté, comme l'usage a consacré l'emploi du sulfate d'atropine, et comme M. Michéa insiste sur les propriétés différentielles du valérianate d'atropine et de l'atropine, je vais donner avec tous les détails un excellent article de M. J. Laneau, sur la préparation du sulfate d'atropine, et je résumerai les arguments de M. Michéa.

Voici pourquoi je préfère l'atropine aux sels qu'elle donne. Elle cristallise très-nettement et ses cristaux sont très-légers; sa solubilité est suffisante, elle porte avec elle toutes les garanties de pureté, de sûreté de dosage et d'absorption.

Sulfate d'atropine cristallisé; réflexions sur la falsification de ce sel par le sulfate de morphine (Laneau).

On sait que les sels d'atropine ou de *daturine* s'obtiennent difficilement à l'état cristallisé; ordinairement, ils existent sous forme de masse sirupeuse, et, dans le commerce, on les

trouve le plus souvent à l'état gommeux ou de poudre blanche amorphe.

M. de Planta, auteur d'une étude spéciale et d'analyses nombreuses des alcaloïdes de la belladone et des semences de stramoine, affirme n'avoir pas réussi à faire cristalliser le sulfate d'atropine (1). D'autres chimistes, témoin Geiger, y sont parvenus (2).

De même, M. Calmannia a produit la cristallisation du valérianate d'atropine en faisant intervenir, dans le mode de préparation, l'intermède de l'éther et d'un abaissement considérable de température, — 10 degrés au-dessous de zéro.

Il ne règne pas un accord parfait sur quelques autres sels d'atropine quant à leur faculté d'affecter des formes géométriques. On reconnaît généralement la propriété incristallisable du nitrate et du tartrate, ainsi que la forme de précipité pulvérulent, diversement coloré et quelquefois cristallin du chloromercurate, chlo-

---

(1) Gerhardt, *Chimie organique*, t. IV, p. 203. Paris, 1856.

(2) Bouchardat, *Annuaire de thérapeutique*, 19e année, 1859, p. 19.

roaurate, chloroplatinate et du picrate d'atropine. Mais la cristallisabilité du chlorhydrate et de l'acétate, tout comme celle du sulfate, est affirmée et niée en même temps par des chimistes éminents.

Le sulfate d'atropine étant prescrit par les médecins des hôpitaux civils et particulièrement à l'Institut ophthalmique provincial du Brabant, par deux médecins aussi instruits que dévoués, MM. van Roosbroeck et Warlomont, j'ai souvent cherché à trouver un moyen facile pour provoquer la cristallisation d'un sel pour ainsi dire indispensable dans le traitement de certaines affections oculaires. En effet, il reste acquis qu'un produit cristallisé, offrant une composition définie, constitue presque toujours le meilleur indice de sa pureté.

Depuis longtemps j'ai réussi à obtenir une belle cristallisation de sulfate d'atropine par le procédé suivant :

Atropine cristallisée.....	$2^{gr},89$
Alcool absolu	$8^{gr},00$

La solution s'opère en partie, à froid, dans une capsule de verre, on l'achève au moyen d'une légère chaleur (+ 20 à 30 degrés centigrades).

Acide sulfurique (D : 1,85)...	$0^{gr},40$

On pèse alors à part dans une fiole à médecine de petite dimension.

On étend cet acide de 2 à 4 grammes d'alcool anhydre, et on l'ajoute peu à peu à la dissolution alcoolique d'atropine.

La saturation complète de l'alcaloïde s'obtient en touchant la solution avec un tube plein, légèrement mouillée avec de l'acide sulfurique concentré, en agitant et en essayant avec du papier réactif. Après avoir pris les précautions voulues, on peut se convaincre qu'il faut tout au plus 49 à 50 centigrammes d'acide sulfurique pour neutraliser la quantité d'atropine indiquée.

Ensuite on soumet la dissolution à *l'évaporation spontanée.*

La cristallisation est entière au bout de trois à quatre jours, en été ; de cinq à six jours, en hiver. Moins la couche liquide a d'épaisseur et plus vite se produit le résultat.

Une fois que les cristaux sont formés, on peut les sécher, sans détruire leur forme, dans une étuve accusant + 20 à 30 degrés centigrades de chaleur. Sur les côtés de la capsule de verre, on remarque une belle cristallisation en aiguilles très-rapprochées, incolores et comme nacrées. Au fond, les cristaux sont en masse et plus gros, quelques-uns réunis ou

groupés en étoiles. En s'aidant d'un grossissement de 100 à 150 diamètres, ce qui paraît amorphe à l'œil nu présente le même système de cristaux aiguillés et entrecroisés. Ces faits s'accordent donc en tous points avec ceux observés par Geiger.

Si l'on remplace l'alcool anhydre par le chloroforme, qui est un excellent dissolvant de l'atropine, au moment de la saturation, le mélange se trouble et acquiert partiellement une apparence gommeuse. Par l'exposition à l'air, les matières redeviennent liquides et claires. En évaporant au moyen d'une chaleur modérée, on réussit difficilement à avoir des cristaux de sulfate d'atropine ; le plus souvent, on obtient une masse sirupeuse.

Le sulfate neutre d'atropine cristallisé est soluble dans l'eau, l'alcool faible, l'alcool concentré et l'alcool absolu. Il est insoluble dans l'éther et le chloroforme ; il se dissout dans ces matières lorsqu'on y ajoute un quart ou la moitié de leur volume d'alcool concentré.

Les sels d'atropine sont d'une excessive cherté, et, par conséquent, ils excitent et prêtent assez facilement à la fraude. Autant que possible, il convient de préparer soi-même ces produits énergiques et importants. Si l'on est obligé de les acheter, il est de devoir strict

d'en faire une analyse suffisante avant de les délivrer sous une forme quelconque. Je ne citerai, à l'appui de cette observation, qu'un fait signalé par M. Baudrimont, dans le *Journal de chimie médicale*, année 1857. Une collyre de sulfate d'atropine, quoique délivré par une maison recommandable, ne produisit pas l'effet qu'on en attendait. A la suite de fâcheux débats entre le médecin et le pharmacien, M. Baudrimont eut à examiner le produit.

Sur la différence d'action entre le valérianate d'atropine et le sulfate d'atropine (Michéa).

Il résulte pour nous, dit M. Michéa, d'un grand nombre d'expériences comparatives, que chez l'homme le valérianate d'atropine produit tous les effets physiologiques de l'atropine à dose plus faible que l'atropine ou le sulfate d'atropine. Un demi-milligramme de valérianate d'atropine produit souvent la sécheresse du gosier et la dilatation des pupilles le lendemain de son administration, tandis que le plus habituellement, c'est seulement au bout de quelques jours que, à la dose d'un milligramme, l'atropine et le sulfate d'atropine produisent ces mêmes phénomènes physiologiques. Il est encore démontré pour nous que, en thérapeutique, il faut moins de

valérianate d'atropine que de sulfate pour modifier des accès d'épilepsie.

On comprend du reste fort bien pourquoi il en est ainsi, quand on se rappelle l'axiome important formulé pour la première fois en thérapeutique par Vallisnieri, et généralisé ensuite par Fordyce, savoir qu'une combinaison de remèdes similaires produit un effet plus certain, plus prompt et plus considérable qu'une dose équivalente d'un remède ou d'une substance unique. Or, l'acide valérianique et l'atropine peuvent être considérés sur plusieurs points comme des remèdes similaires, car ces substances exercent l'une et l'autre une influence incontestable sur le système nerveux cérébro-spinal, elles agissent toutes deux de préférence sur l'appareil nerveux moteur, elles tendent toutes deux à déprimer, à abolir les fonctions de cet appareil.

(*Journ. des connaiss. méd.*)

Papier à l'atropine (Steafield).

Aujourd'hui que l'atropine est si généralement employée dans les maladies des yeux, pour le traitement de l'iritis en particulier, je pense que le mode d'emploi que je viens faire

connaître aux oculistes pourra leur être d'une grande utilité. Il consiste simplement en un papier *coloré*, imbibé de solution de sulfate d'atropine, disposé de manière qu'un petit carré, d'une dimension donnée, contienne autant de sel qu'une goutte de la solution ordinairement employée. On suspend le papier, trempé dans la solution concentrée, pour le faire sécher et on le retourne pendant qu'il sèche, afin que la solution se distribue également. On prend sur le bout du doigt humecté un petit morceau de ce collyre sec, qui a un cinquième de pouce carré, on renverse la paupière inférieure du malade, que l'on fait regarder en haut, et l'on place le papier sur la sclérotique, au-dessous de la cornée. On abandonne alors la paupière et le papier se trouve en contact avec la conjonctive palpébrale et la conjonctive oculaire. Un bandeau vient maintenir l'œil fermé pendant quelque temps.

« J'ai trouvé que l'atropine appliquée de cette manière agissait mieux qu'en solution ; cela se comprend, puisque la goutte de liquide est entraînée plus facilement hors du sillon oculo-palpébral dès qu'on abandonne la paupière. Le papier s'amollit progressivement par les larmes et reste appliqué sur le globe oculaire. L'expérience clinique m'a appris que

son action provoquait une rougeur de la conjonctive moindre que celle qui se montre à la suite de l'instillation des gouttes de solution d'atropine.

» Lors de mes premiers essais de cette forme médicamenteuse, j'employai du papier blanc, mais celui-ci, mouillé par les larmes, devenait transparent, et il était difficilement distingué de la conjonctive. Depuis j'ai adopté le papier coloré en vert, le rouge n'étant pas toujours visible dans les cas d'inflammation de l'œil, et le bleu pouvant être confondu avec le papier de tournesol, que nous portons également dans nos portefeuilles. Le papier coloré en vert à l'aide de principes empruntés aux matières végétales ne contient ni cuivre, ni arsenic. Lorsqu'au bout d'un quart d'heure au plus l'effet mydriatique est produit, on enlève facilement le petit carré de papier ; si par hasard il s'était glissé sous la paupière supérieure on le ferait descendre, en ouvrant et fermant alternativement les paupières.

» Le but principal que je me proposais lorsque je fis préparer pour la première fois ces papiers médicamenteux, était, ainsi que je l'ai dit, d'avoir toujours de l'atropine à ma disposition, sans qu'il me fût besoin de porter sur moi un flacon rempli de cette solution. Avec

cet usage plus commode, je ne tardai pas à constater que l'emploi en présentait d'autres non moins précieux au point de vue thérapeutique. Le papier médicamenteux irritant moins l'œil, la sécrétion des larmes reste normale, et l'absorption de l'atropine se produit plus lentement et plus complétement. Les effets mydriatiques de cette forme nouvelle de l'application de cet agent sont beaucoup prononcés; aussi je m'en sers avec un grand avantage dans les cas d'anciennes synéchies que je veux détacher.

» Ces effets du papier à l'atropine vont m'engager à poursuivre ces essais et à voir si cette même forme médicamenteuse ne serait pas utile pour porter sur l'œil malade d'autres agents. Peut-être qu'un morceau de papier imbibé d'une solution concentrée de sulfate de cuivre et taillé de la grandeur du cartilage de la paupière granuleuse, agirait plus efficacement qu'une goutte de la solution, et provoquerait moins de douleurs que l'usage du sel solide. »

Enfin, plus loin, je termine cet article par les renseignements suivants : « Le papier à l'atropine est trempé dans une solution d'une concentration telle, qu'un morceau d'un cinquième de pouce au carré contient autant de sel qu'une goutte de la solution de 10 centigrammes dans 30 grammes d'eau. Ce papier

est disposé en forme de petit livre dont chaque page a un pouce carré, divisé en cinquièmes par des lignes *tracées sur les deux sens*; chaque feuillet contient 35 doses, elles sont séparées en 5 bandes, afin que le praticien puisse plus facilement détacher la quantité voulue du médicament. »

Dans l'*Ophthalmic hospital Reports*, je publie de nouvelles observations sur les bons effets du papier à l'atropine; on y trouvera des faits empruntés à ma pratique et à celle de mon collègue, M. Dixon, qui prouvent que, dans les cas où l'instillation de la solution d'atropine provoquait des douleurs assez intenses, le papier substitué à la solution avait été très-facilement toléré par la muqueuse oculaire enflammée. (*Bulletin thérapeutique.*)

M. Leperdriel a fait breveter un papier Berzelius divisé de telle façon, qu'après avoir été imprégné d'une solution titrée de sulfate d'atropine ou d'un autre sel d'alcaloïde actif; chaque fragment représente un milligramme du principe actif, ou une fraction de milligramme, selon la prescription du médecin.

Datura tatula contre l'asthme (Maeveagh).

J'engageai, dit l'auteur (*Bulletin de thérapeutique*), un membre du clergé sujet à des atta-

ques violentes d'asthme, à faire l'essai du datura tatula, et la dernière fois que je l'ai vu, il m'a appris, avec une vive satisfaction, que cette plante, fumée conformément à mes instructions, l'avait complétement délivré d'un accès imminent, effet d'autant plus remarquable que le stramonium, employé de la même manière, ne lui a jamais procuré le moindre soulagement à ses souffrances. Il prend également l'extrait de tatula comme moyen préventif, en se mettant au lit. Le second cas que j'ai rencontré est celui d'un gentleman du comté de Roscommon, qui, depuis des années aussi, est torturé par des attaques d'asthme pur, et qui s'est vainement efforcé de se procurer un remède pour combattre ses accès. Il fume maintenant le tatula chaque fois que l'attaque est imminente, et avec un complet soulagement. Enfin chez un troisième malade, atteint de bronchite chronique, un excellent résultat a été obtenu au moyen de l'extrait, administré en une pilule le soir, et d'une certaine quantité de teinture ajoutée à un mélange expectorant ordinaire.

Ces faits doivent nous engager à prescrire le datura tatula dans les cas d'asthmes rebelles.

Antagonisme d'action de l'opium et des mydriatiques (C. Lée et F. Norris).

On trouve réunis dans ces deux mémoires la plupart des faits récemment publiés d'empoisonnement par les mydriatiques traités par l'opium, ou réciproquement. M. Lée publie en outre trois cas nouveaux d'empoisonnement grave par les semences de stramoine et un cas d'empoisonnement par la belladone, traités avec succès par l'opium, et un cas d'empoisonnement par l'opium, également grave, guéri par la belladone; l'état de ce dernier malade était tout à fait désespéré quand on commença à administrer la belladone.

M. Norris fait connaître deux cas d'empoisonnement par l'opium traités également par la belladone. L'un de ses malades succomba. La guérison de l'autre est un fait très-important. Il avait avalé près de 4 grammes de sulfate de morphine.

Antagonisme de l'opium et de la belladone (Behier).

M. Behier qui le premier en France nous ait fait connaître ce remarquable antagonisme

réciproque des opiacés et des solanées vireuses, a donné cette année un exemple des plus nets montrant l'antagonisme de l'atropine et de la morphine. Il s'agit d'un vieillard de soixante-quinze ans, d'une constitution assez chétive, et n'ayant d'autre infirmité, du reste, qu'un certain affaiblissement de la vue d'un côté. A cinq heures du soir, il boit une solution d'atropine, 13 milligrammes dans eau 100 grammes, qui avait été préparée pour être instillée dans l'œil afin de faciliter un examen ophthalmoscopique. Les symptômes de l'empoisonnement par la belladone se manifestent, et, malgré 6 gouttes de laudanum de Rousseau d'abord, puis une infusion de café et des sinaspimes, vont s'accroissant jusqu'à huit heures, où le malade est plongé dans un coma profond, avec la face vultueuse et légèrement sudorale, les yeux brillants, la pupille dilatée modérément, la peau chaude, le pouls à 108, plein, dur, vibrant, une immobilité absolue, un marmottement de temps à autre de quelques paroles à voix basse, la sensibilité de la peau affaiblie, une surdité incomplète. A ce moment, ingestion, *par 10 gouttes de dix en dix minutes*, de 50 gouttes de laudanum de Sydenham : bientôt pouls plus souple, légère contraction de la pupille sous l'action de la lumière, ouïe plus

sensible, quelques paroles plus ou moins intelligibles, quelques mouvements spontanés, peau plus fraîche, face moins rouge. A neuf heures commence une nouvelle phase dans les symptômes, caractérisée surtout par le retour des mouvements spontanés, qui deviennent de plus en plus violents, le réveil des sens, l'exagération de la sensibilité générale, plus tard par la réapparition de la mémoire, puis des sentiments affectueux ; mais tout cela accompagné d'hallucinations, de délire, etc. Deux nouvelles doses de laudanum, de 10 gouttes chacune, furent administrées à dix heures et à cinq heures du matin ; enfin, vers neuf heures du matin, le pouls était à 96, la sensibilité était parfaite et la raison à peu près revenue, la pupille presque normale. Les derniers symptômes disparurent dans le reste de la journée, sauf un peu de dysurie.

A la suite de cette observation, que nous avons beaucoup abrégée, et dont les détails suivis pas à pas sont remplis d'intérêt, M. Behier ne manque pas de faire remarquer la dose considérable d'opium qui est nécessaire pour neutraliser une dose beaucoup moins forte de belladone ou d'atropine, ou, en d'autres termes, la disproportion très-grande qui existe entre l'action de ces agents antagonistes. (*Union méd.*, 1863, n° 85.)

Antagonisme entre l'opium et la belladone, envisagés dans leur action sur l'accommodation, ainsi que sur la dimension de la pupille (Graefe).

Nous nous sommes demandé, a dit M. de Graefe, si cet antagonisme ne s'étendait pas plus loin que la dilatation ou la contraction de la pupille, et si, après avoir franchi les attaches de l'iris, l'opium n'allait pas influencer l'accommodation dans un sens contraire à l'action de la belladone. Nous avons injecté des sels de morphine dans le tissu cellulaire de la région oculaire, et nous avons reconnu que la contraction de la pupille n'était pas le seul phénomène produit dans cette circonstance. L'accommodation, elle aussi, a été atteinte ; les sujets n'y ont plus vu de loin. Or, cette myopie apparente était bien réelle, car les verres concaves l'ont neutralisée. Quel était, dans ce cas, l'effet subi par l'accommodation? Dans quel cas dépendait-il du spasme? Dans quel autre, au contraire, fallait-il le rapporter à la paralysie?...

On sait que, lorsqu'on sectionne le filet cervical du grand sympathique, la pupille se contracte, tout comme elle le fait après l'absorption

des sels de morphine. Si maintenant on irrite le bout supérieur du filet coupé, on voit la pupille s'élargir, comme après l'absorption de la belladone. Si les mêmes effets doivent être généralement rapportés aux mêmes causes, il y a donc lieu à voir dans l'action de l'atropine une force active qui provoque la contraction des fibres radiées de l'iris et non pas une paralysie des fibres circulaires...

La force qui préside à l'accommodation active provient du système cérébro-spinal ; l'autre, qui tient sous sa dépendance le tenseur des fibres circulaires, c'est le système ganglionnaire, et c'est sur ce dernier que l'opium et la belladone agissent en sens opposé, le premier en les paralysant, la seconde en les excitant. On ne perdra pas de vue d'ailleurs que la contraction des fibres radiées correspond au relâchement de l'accommodation, comme leur paralysie au maximum de convexité du cristallin...

Les fibres radiées, placées sous l'influence du sympathique, se contracteraient dans l'un et l'autre organe sous l'action réflexe du sympathique, ou bien par l'action de la belladone. L'opium, au contraire, les paralyserait, ainsi que la section du filet supérieur du ganglion cervical, mettant ainsi en évidence toute

l'action des sphincters ou fibres circulaires. (*Congrès période. internat. d'ophthalm.*)

Sucs éthérés des plantes vireuses (Lepage, de Gisors).

J'ai préparé tout récemment de l'extrait de belladone avec du suc de cette plante obtenu *au mois de juin* 1852 et conservé depuis cette époque au moyen de l'éther, c'est-à-dire depuis *plus de dix années*. Ce suc, après avoir été chauffé au bain-marie pour en chasser l'éther, offrait à s'y méprendre l'odeur caractéristique du suc frais de belladone. Il m'a donné par litre 23 grammes d'un extrait possédant exactement les propriétés physiques, chimiques et physiologiques du meilleur produit du même nom préparé avec le suc récemment obtenu.

La plupart des sucs éthérés soumis à une *longue reposition* se dépouillent en grande partie des sels terreux qu'ils contiennent, ce qui, dans la grande majorité des cas, ne me paraît pas avoir d'inconvénient, puisque ces sels ne participent pas des propriétés des plantes.

Mercurialine (Reichardt).

Voici comme on prépare ce nouvel alcaloïde volatil :

Les feuilles ou la graine de la mercuriale (*Mercurialis annua*) sont soumises à la distillation avec un excès de chaux vive ; il se dégage un liquide à odeur fortement narcotique. On reçoit la vapeur dans de l'acide sulfurique affaibli et l'on évapore au bain-marie, ce qui donne lieu à un résidu de sulfate d'ammoniaque, de matière résineuse brune et d'un sel à base d'alcaloïde qui paraît avoir un certain rapport avec la nouvelle base organique à laquelle l'auteur donne le nom de *mercurialine*.

On extrait le résidu à froid avec de l'alcool absolu qui ne dissout guère que le nouveau sulfate. Après avoir chassé l'alcool, on distille le sulfate avec de la potasse caustique ; le produit est ammoniacal, on le rectifie dans un courant d'hydrogène sur du chlorure de calcium fondu, et l'on obtient le nouvel alcaloïde à l'état de liquide huileux que l'on débarrasse de l'ammoniaque adhérente en le soumettant au vide de la machine pneumatique.

Cet alcaloïde est très-vénéneux; l'analyse n'en a pas été faite. Voici ses propriétés les plus

caractéristiques : liquide huileux à odeur narcotique, à réaction alcaline et se transformant à l'air en une résine de consistance butyreuse. Le point d'ébullition est situé à 140 degrés. Absorbe l'acide carbonique et forme un carbonate très-soluble dans l'alcool.

Le chlorure se dissout également dans ce liquide ; le bichlorure de platine ne précipite qu'à la longue et en présence de l'alcool absolu. Le produit consiste en lamelles nacrées d'un chloroplatinate.

L'oxalate de mercurialine est très-soluble dans l'eau ; l'alcool précipite les dissolutions concentrées de ce sel.

La mercurialine est très-avide d'eau ; saturée de celle-ci, elle perd un peu de son odeur caractéristique.

Aconitine, ses effets physiologiques (E. Hottot).

Je ne puis mieux faire que de reproduire de la thèse si remarquable de M. E. Hottot, les passages qui se rapportent à la préparation de l'aconitine et à son action physiologique sur l'homme, et à ses propriétés thérapeutiques.

L'aconitine, isolée par Brandes en 1819, a été mieux étudiée par Geiger et Hesse, Ber-

themot, Sthalschmidt et M. Morson (de Londres).

L'examen de divers modes de préparation publiés nous ayant démontré qu'ils étaient tous plus ou moins défectueux, nous leur avons fait subir diverses modifications qui permettent d'obtenir l'aconitine à l'état de pureté.

Voici comment on doit opérer :

Faites macérer pendant huit jours la racine d'aconit en poudre dans q. s. d'alcool à 85 degrés ; déplacez les liqueurs et distillez au bain-marie; ajoutez q. s. de chaux éteinte ; agitez de temps en temps ; filtrez, précipitez par un très-léger excès d'acide sulfurique, et évaporez en consistance sirupeuse ; ajoutez à la liqueur deux ou trois fois son poids d'eau, laissez reposer et enlevez l'huile verte qui surnage et se solidifie à 20 degrés. Passez à travers un filtre mouillé pour séparer les dernières portions d'huile ; traitez par l'ammoniaque et portez à l'ébullition; l'aconitine se précipite en une masse compacte qui contient beaucoup de résine et se sépare facilement de la liqueur ; on lave le précipité et l'on traite par l'éther pur (l'éther ne doit contenir ni eau, ni alcool). On laisse évaporer spontanément la solution éthérée ; le résidu est de l'aconitine impure. Dissolvez dans l'acide sulfurique dilué, et précipitez à chaud

par l'ammoniaque; l'aconitine se sépare sous forme d'un coagulum analogue à celui de la codéine ; recueillez-la sur un filtre, desséchez et dissolvez dans l'éther ; évaporez à siccité et traitez par une très-petite quantité d'acide sulfurique dilué ; le sulfate d'aconitine est précipité goutte à goutte par l'ammoniaque diluée. On sépare la première partie du précipité qui est colorée, et l'on continue de précipiter jusqu'à ce que la liqueur ait une légère odeur d'ammoniaque. On lave le précipité jusqu'à disparition complète d'odeur ammoniacale, et on le sèche à une basse température. 10 kilogrammes de racine d'aconit napel de bonne provenance donnent en moyenne de 4 à 6 grammes d'alcaloïde.

L'aconitine ainsi obtenue se présente sous forme d'une poudre blanche, extrêmement légère et divisée, d'une saveur amère ; elle est à l'état d'hydrate et contient environ 20 pour 100 d'eau ; elle fond à 85 degrés et devient anhydre ; elle offre alors l'aspect d'une substance résineuse transparente, de couleur ambrée. On peut encore l'obtenir anhydre par évaporation spontanée de sa dissolution dans l'éther, ou par sa précipitation par les alcalis d'une solution aqueuse bouillante. Dans ce dernier cas elle forme, en se précipitant, un

coagulum compacte qui facilite sa séparation.

L'aconitine n'a pas encore été cristallisée. M. Morson a obtenu par évaporation très-lente d'une solution saturée d'aconitine dans l'alcool ou l'éther des cristaux volumineux bien définis, d'aspect séreux, qu'il considérait comme de l'aconitine cristallisée; mais l'examen que nous avons fait de ces cristaux nous a démontré qu'ils n'étaient pas de l'aconitine. En effet, en comparant leur action à celle de l'aconitine pure, nous avons vu que ces cristaux, à la dose de 5 milligrammes, empoisonnaient une grenouille en trente minutes, tandis que l'aconitine, à la dose de 2 milligrammes, produit le même effet en trois minutes seulement. Les symptômes sont du reste les mêmes dans les deux cas. Ce nouveau corps est-il un produit de transformation? ou coexiste-t-il dans la plante avec l'aconitine? Nous ne saurions nous prononcer à cet égard. Doit-il le peu d'activité qu'il possède à la présence d'une petite quantité d'aconitine? ou a-t-il une action propre? M. Morson a bien voulu, sur notre demande, faire subir à son produit trois cristallisations successives; nous avons trouvé une même activité à ce dernier produit. Ce fait semblerait prouver que le corps cristallisé a une action propre, mais on peut objecter qu'il retient encore quelques traces

d'aconitine qui seule agirait. Cette hypothèse est d'autant plus admissible, qu'il suffit d'une quantité infiniment petite d'aconitine pour produire l'empoisonnement. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que ce nouveau corps, auquel M. Morson propose dès à présent de donner le nom de *napelline*, n'est pas de l'aconitine. L'aconitine n'est pas volatile ; chauffée au-dessus de 120 degrés, elle se décompose en dégageant de l'ammoniaque, et se dissipe rapidement sans laisser de résidu ; elle est à peine soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante, très-soluble dans l'alcool, l'éther, la benzine, le chloroforme : l'aconitine est un alcaloïde azoté ; sa composition, d'après M. Stahlschmidt, est de $C^{60}H^{47}O^{14}AZ$; elle bleuit le papier de tournesol, sature les acides et forme des sels, qui, d'après M. Stahlschmidt et mes observations propres, ne sont pas cristallisables. La potasse, la soude, l'ammoniaque, les carbonates alcalins, la précipitent de ses sels ; l'acide nitrique fumant la dissout sans coloration ; l'acide sulfurique à chaud la colore d'abord en jaune, puis en rouge violacé ; la potasse, même à chaud, ne la colore pas ; elle donne avec le tannin un précipité blanc abondant, beaucoup moins vénéneux que l'aconitine, avec l'eau iodée et l'iodure de potassium ioduré

(réactif de M. le professeur Bouchardat) elle donne un précipité couleur kermès. L'iodure de potassium ioduré, recommandé par M. le professeur Bouchardat dans l'empoisonnement par les alcaloïdes, est le meilleur contre-poison de l'aconitine; le tannin peut être également employé avec avantage, toutefois il est inférieur au précédent, le tannate d'aconitine étant facilement soluble dans les acides faibles et les solutions alcalines; elle forme, avec l'iodure double de mercure et de potassium (réactif de M. de Vry), un précipité blanc jaunâtre caillebotté; avec le chlorure d'or, elle donne un précipité jaune, qui, chauffé, prend l'aspect de gouttes d'huile, et se solidifie comme de la résine; ce précipité, redissous dans l'alcool, donne des cristaux jaunâtres; le chlorure de platine ne la précipite pas.

Action physiologique de l'aconitine sur l'homme, à l'extérieur. — Cette action a été bien décrite par Turnbull. Lorsque l'aconitine est appliquée sur une partie fine de la peau, soit en dissolution dans l'alcool, soit en pommade, elle détermine bientôt un sentiment de chaleur, puis de brûlure, accompagné d'élancements et de démangeaisons; plus tard on éprouve de la pesanteur et de l'engourdissement dans les parties affectées; il semble

qu'elles soient comprimées par un poids lourd ; d'autres fois, la peau est comme soulevée et contractée par les muscles situés au-dessous ; sa couleur n'est pas modifiée, il y a anesthésie. Ces symptômes durent plusieurs heures, quelquefois un jour entier ; ils ne sont jamais suivis d'accidents généraux.

A l'intérieur. — Les effets de l'aconitine à l'intérieur ont été étudiés sur moi-même et sur deux personnes qui ont bien voulu me prêter leur concours. Les doses ont été portées successivement jusqu'à 3 milligrammes. Ce sont les symptômes éprouvés à cette dose que je vais exposer.

Presque aussitôt après avoir pris l'aconitine, on éprouve sur toute la muqueuse buccale une sensation d'âcreté et de chaleur qui se propage rapidement à la gorge, et plus tard à l'estomac.

Cette impression devient bientôt de plus en plus vive ; il y a brûlure et engourdissement des lèvres, de la langue et du pharynx ; en même temps, on remarque une salivation souvent très-abondante, déterminée sans doute par l'action irritante de l'aconitine sur les glandes mucipares.

A ces effets locaux viennent bientôt se joindre des phénomènes généraux ; on éprouve d'abord du malaise, de la faiblesse, de la pesan-

teur de tête ; puis des nausées, des bâillements fréquents, de l'oppression, un affaiblissement musculaire très-prononcé. Le pouls s'élève, mais dans une faible limite ; la peau est moite. On remarque des fourmillements sur diverses parties du corps, et plus particulièrement à la face et aux extrémités.

Après un temps variable, l'abattement augmente, il y a céphalalgie, souvent douleurs lancinantes de la face, siégeant plus particulièrement sur le trajet des nerfs ; les nausées sont fréquentes, quelquefois accompagnées de vomissements. L'affaiblissement musculaire est plus grand, les fourmillements plus manifestes, surtout dans l'immobilité ; les membres sont comme engourdis, la face tendue et gonflée ; le pouls tombe, la respiration est difficile, la sensation de brûlure à la gorge devient pénible ; on remarque des sueurs abondantes. Plus tard, il y a prostration générale ; on éprouve un brisement des membres, de la difficulté à serrer les objets ; le moindre effort épuisé, on se sent comme énervé : la respiration est lente, profonde ; le pouls baisse notablement, l'intelligence reste nette ; il n'y a pas de somnolence, rarement de la tendance au sommeil ; la pupille est dilatée, mais cette dilatation est loin d'être aussi énergique que celle produite par l'atro-

pine ; elle se produit lentement et cesse le plus généralement sous l'influence d'une vive lumière. Ces symptômes durent de dix à seize heures ; peu à peu le pouls se relève, la respiration devient plus libre, les forces reprennent, l'appétit qui avait été suspendu renaît ; en un mot tout rentre dans l'ordre. Les symptômes qui persistent en dernier lieu sont : l'âcreté de la gorge, la pesanteur de tête et de la courbature.

Comparaison entre les propriétés physiologiques de l'aconit et de l'aconitine.

Si nous comparons d'abord leur action sur les animaux, nous verrons qu'il y a similitude complète dans les symptômes, comme dans la marche ; on remarque, en effet, dans l'un et l'autre cas, les mêmes troubles :

1° De la respiration, caractérisés chez les grenouilles par l'affaissement du poumon, chez les lapins, les cochons d'Inde, le chien ; par la dilatation des narines, la respiration d'abord embarrassée, fréquente, puis bientôt suspendue ;

2° De la circulation, débutant d'abord par une accélération passagère des mouvements du cœur à laquelle succède rapidement la diminution des battements ;

3° De la motilité, se manifestant chez la grenouille, comme chez les cochons d'Inde, les lapins et les chiens, d'abord par la paralysie du train postérieur, puis celle du train antérieur, et enfin de tout le corps. On observe également, soit avec l'aconit, soit avec l'aconitine, la perte de sensibilité, la dilatation des pupilles, des convulsions. Enfin dans les deux cas la mort survient par asphyxie, et l'on trouve à l'autopsie les mêmes désordres.

Chez l'homme les effets de l'aconit et de l'aconitine sont aussi les mêmes ; tous deux ont pour caractère principal d'agir sur les centres nerveux ; ils déterminent l'un et l'autre l'irritation des muqueuses, la salivation, les nausées, les vomissements, l'affaiblissement musculaire, la dépression du pouls après une accélération passagère, la gêne de la respiration, la pesanteur de tête, les douleurs localisées de la face, les sueurs, la diminution de la sensibilité, la dilatation de la pupille ; enfin, avec l'aconit comme avec l'aconitine, l'intelligence reste nette, et l'on ne remarque ni somnolence, ni stupeur, ni délire, ni hallucination.

Le docteur Schroff, dans son mémoire, tire des conclusions différentes de la comparaison de l'aconit et de l'aconitine. Selon lui, il n'y a pas identité complète d'action entre eux :

« L'aconitine est narcotique, l'extrait narcotico-âcre : comme phénomènes communs, ils offrent les borborygmes et éructations, dilatation de la pupille, ralentissement du pouls et de la respiration, les douleurs de tête et de la face, lourdeur de la tête, les pertes de connaissance, les étourdissements, la fatigue, la faiblesse, l'augmentation de la sécrétion urinaire; ceux qui appartiennent en propre aux extraits sont : les fourmillements avec les sensations subjectives, particulières, la salivation, la sécheresse et le refroidissement de la peau, qui reste chaude et humide avec l'aconitine, les nausées, le malaise, les vomissements, l'insomnie; le sommeil est calme avec l'aconitine.

» L'aconitine ne représente pas complétement toute l'activité de la plante : outre les expériences faites sur l'homme, celles faites sur les lapins montrent qu'il faut autant d'aconitine (0,80) que d'extrait alcoolique de racine d'aconit recueilli pendant la floraison pour amener la mort; et encore, arrive-t-elle plus tard, au bout de vingt-quatre heures et avec des phénomènes moins violents, tandis que les extraits d'aconit *neomontanum* et *napellus* ont amené la mort au bout de sept à vingt-quatre heures.

» Pour continuer la comparaison entre les

effets de l'aconitine et ceux de l'extrait d'aconit, on peut dire que l'aconitine, à petites doses, amène le ralentissement du pouls et de la respiration, la dilatation de la pupille, une grande somnolence, ce que ne produit pas une même dose d'extrait. L'aconitine à forte dose ralentit la respiration; malgré l'accélération primitive du pouls, la respiration est profonde, thoracique, comme dans tous les cas de compression du cerveau, tandis que les extraits amènent une respiration abdominale, excessivement fréquente, avec calme du thorax; la dilatation de la pupille est plus rapide, plus prolongée et plus marquée; l'aconitine seule produit des mouvements convulsifs du corps entier qui se répètent au bout d'un quart d'heure et se terminent par une vibration fréquemment répétée des téguments, suivie bientôt d'une abondante excrétion d'urine; les deux derniers phénomènes seulement appartiennent aussi à l'extrait, les convulsions font toujours défaut; le sang est toujours fluide chez les animaux dans le cœur et les vaisseaux après l'empoisonnement par l'aconitine, tandis qu'après l'empoisonnement par les extraits, on trouve le sang avec une certaine disposition à la coagulation et que le cœur doit renfermer un peu de sang en caillot mou; la gastro-entérite est aussi moins

marquée et l'exsudation moindre dans les empoisonnements par l'aconitine ; il s'ensuit qu'outre l'aconitine à laquelle il faut rapporter les phénomènes narcotiques, d'autres principes, surtout les principes âcres, doivent exister. »

Ces conclusions ne sauraient être acceptées, elles sont en contradiction complète avec les faits. Les fourmillements et la salivation n'appartiennent pas en propre à l'aconit, ainsi que l'avance Schroff ; nous les avons toujours observés, au contraire, parmi les symptômes les plus marquants de l'aconitine. Le malaise, les nausées, les vomissements, apparaissent toujours avec l aconitine, lorsque les doses sont suffisantes. L'aconit ne produit pas de sécheresse de la peau, mais plutôt des sueurs abondantes ; les convulsions ne font pas toujours défaut avec l'aconit, elles sont au contraire signalées par les auteurs, chez l'homme et les animaux, enfin l'inflammation violente que détermine l'aconitine sur les muqueuses suffit pour expliquer les phénomènes de gastro-entérite de l'aconit sans qu'il soit nécessaire d'invoquer l'action d'une matière âcre, tout à fait problématique. Quant à l'opinion émise par Schroff, que l'aconitine ne représente pas toute l'activité de la plante, elle repose sur un

fait inexact, à savoir : qu'il faut autant d'aconitine (0,80) que d'extrait d'aconit pour tuer un lapin (voyez notre remarque page 59). Nous pensons au contraire que l'aconitine est le seul principe actif de l'aconit, et nous sommes autorisé à le croire, non-seulement par l'identité d'action des deux corps, mais aussi par l'extrême activité de l'aconitine, comparativement à l'aconit.

Action thérapeutique de l'aconitine. — A l'extérieur, l'aconitine a été employée avec succès par le docteur Turnbull dans des cas de névralgies faciales, névralgies sciatiques, goutte, rhumatisme, otite. Sa formule est :

Aconitine.....	10 centigr.
Alcool.....	6 gouttes.
Axonge.....	4 grammes.

en frictions, trois ou quatre fois par jour. On peut augmenter successivement la dose jusqu'à 15 et 20 centigrammes ; éviter les applications sur une surface dénudée.

La formule suivante peut être également recommandée :

Glycérolé d'amidon	4 grammes.
Aconitine.....	10 centigr.
Acide acétique	2 gouttes.

Dans son ouvrage sur les renonculacées, 1835, Turnbull cite deux névralgies faciales durant depuis cinq ans et guéries en quelques jours, une névralgie sciatique durant depuis plusieurs années et guérie en huit jours, une névralgie du doigt médius, rebelle à tout traitement et guérie en moins d'un mois.

Le docteur Roots (*London medical surgery Journal*, 1834) a guéri une névralgie sciatique, durant depuis deux ans, par des applications répétées d'aconitine.

Le docteur Skey a guéri, d'une manière permanente, en une semaine, des névralgies faciales très-anciennes.

A l'intérieur, l'aconitine a été rarement administrée jusqu'ici, par la raison sans doute que ces propriétés physiologiques étaient peu connues, et qu'il régnait une grande incertitude sur la valeur relative des diverses aconitines. Nous n'avons pu nous-même nous livrer à des expériences qui exigent un vaste champ d'observation et une étude suivie ; mais, si l'on se rappelle que l'aconitine jouit des mêmes propriétés physiologiques que l'aconit, on peut en conclure que l'aconitine réussira dans les affections où l'aconit a été employé avec succès.

Les principales affections contre lesquelles l'aconit a été employé sont :

Les diverses formes de névralgies (faciales, intercostales, sciatiques, etc.) (1) ; le rhumatisme articulaire, la goutte inflammatoire (2) ; les angines, bronchite, pneumonie, toux, dyspnée, coqueluche (3) ; la fièvre puerpérale, l'infection purulente (4) ; l'aménorrhée dépendant d'un état spasmodique de l'utérus ou d'un engorgement chronique de cet organe (5) ; divers symptômes de la syphilis (douleurs syphilitiques, ulcérations, tubercules, engorgement des ganglions cervicaux (6) ; diverses

---

(1) Turnbull, 1835 ; Pereira, *Matière médic.*, 1839.— Fleming, *Bulletin de thérapeut.*, 1846.— Eardes, *Dublin Journal of medical sciences*, 1845. — Gabalda, *Bull. de thérapeut.*, 1847.— Imbert-Gourbeyre, *Gazette médic.*, 1854.— Aran, *Gazette des hôp.*, 1854.— Skey, *Med. surg. Journal*, 1840.

(2) Lombard, *Gazette médic.*, 1834.— Pritterich, *Bulletin de thérapeut.*, 1851.— Tessier (de Lyon), *ibid.*, 1851. — Gabalda, *ibid.*, 1847. — Fleming, *ibid.*, 1846.— Stoerk, 1760.

(3) Tessier, *Bulletin de thérapeut.*, 1851. — Gabalda, *ibid.*, 1847. — Rilliet et Barthez, 1853. — Hirtz, 1861.

(4) Tessier, *Bulletin de thérapeut.*, 1846. — Decaisne, *ibid.*, 1852.

(5) West de Soultz.

(6) Stoerk, Biett, 1823.

affections cutanées, accompagnées d'hyperesthésie de la peau, telles que prurigo, lichen, zona, urticaire (1), dysenterie (2). Nous sommes loin d'admettre que l'aconit ait été employé avec un égal succès dans ces diverses maladies.

Les affections névralgiques et rhumatismales sont celles contre lesquelles l'aconit paraît avoir été dirigé avec le plus d'avantage ; dans les névralgies notamment, l'aconit a réussi, d'après la plupart des auteurs, dans un grand nombre de cas où toute médication avait échoué.

Outre ces diverses affections, l'aconitine, en raison de son action déprimante sur le système musculaire, pourrait être recommandée dans diverses maladies liées à un état spasmodique, telles qu'épilepsie, diverses formes de convulsions, la chorée, le tétanos. Dans cette dernière affection, l'alcoolature à haute dose a été employée avec quelques succès par divers praticiens.

---

(1) Cazenave, *Bulletin de thérapeut.*, 1851.

(2) Marbot, *Bulletin de thérapeut.*, 1849. — Debout, *ibid.*

Mode d'administration et doses. — Pilules d'aconitine.

Aconitine.....	1 centigr.
Poudre de réglisse.....	2 grammes.
Sirop.....	q.s.

Divisez en 50 pilules; chaque pilule représente 1 cinquième de milligramme. 2 à 10 pilules par jour.

Teinture d'aconitine.

Aconitine.....	10 centigr.
Alcool à 22°.....	100 grammes.

Chaque gramme représente 1 milligramme. 10 à 40 gouttes par jour.

Résumé. — La racine d'aconit étant la partie active de la plante devrait seule être employée dans les préparations d'aconit.

L'aconitine pure se présente sous deux formes : à l'état d'hydrate, contenant 20 pour 100 d'eau, et à l'état anhydre. C'est sous forme d'hydrate qu'elle doit être employée.

L'aconitine n'a pas encore été cristallisée.

L'aconitine pure est extrêmement véné-

neuse; elle détermine rapidement la mort chez une grenouille à la dose de 2 milligrammes, et chez les lapins et les chiens à la dose de 1 à 2 centigrammes.

Les aconitines du commerce sont d'une énergie variable et en général extrêmement impures.

Les propriétés irritantes de l'aconit, attribuées jusqu'ici à un principe âcre, appartiennent à l'aconitine.

Son action irritante s'exerce surtout sur les muqueuses.

L'absorption de l'aconitine par le tube intestinal est plus rapide que l'absorption du curare et de la strychnine par la même voie, ce qui explique la rapidité de la mort chez les animaux chez lesquels ces doses extrêmement petites d'aconitine ont été introduites dans l'estomac.

L'aconitine agit sur les centres nerveux et successivement sur le bulbe, la moelle et le cerveau.

Les symptômes se traduisent dans l'ordre de succession suivant : abolition de la respiration, de la sensibilité générale, de la sensibilité réflexe, des mouvements volontaires.

L'aconitine trouble les fonctions du cœur en agissant sur la substance même de cet organe.

Les effets du poison sur les nerfs périphériques succèdent aux effets du poison sur les organes centraux.

L'excitabilité des filaments nerveux moteurs ou sensibles disparaît dans les fibres périphériques avant de disparaître dans les troncs nerveux.

L'aconit et l'aconitine ont une même action physiologique.

Les effets de l'aconitine sur l'homme sont les suivants : irritation des muqueuses, salivation, nausées, affaiblissement musculaire, fourmillements, sueurs, pesanteur de tête, douleurs sur le trajet des nerfs de la face, dilatation de la pupille, gêne de la respiration, dépression du pouls, affaiblissement de la sensibilité.

L'aconitine est un sédatif puissant ; en applications externes, elle a été employée avec succès pour calmer les douleurs névralgiques et rhumatismales ; à l'intérieur, elle peut être administrée depuis 1 demi-milligramme jusqu'à la dose maximum de 3 milligrammes.

Sur une réaction particulière à la vératrine (Trapp).

La vératrine forme, avec l'acide chlorhydrique concentré, une dissolution incolore tant

qu'on n'aura pas fait intervenir la chaleur. Si l'on fait bouillir, le liquide se colore peu à peu et finit par devenir d'un rouge intense semblable au permanganate de potasse. Cette couleur persiste inaltérée pendant plusieurs semaines. Il suffit d'une trace de vératrine pour la développer.

Des injections locales de strychnine dans le traitement de la paralysie du nerf facial (Courty).

Encouragé par le succès des injections d'atropine dans le traitement des névralgies, M. Courty a eu l'idée d'essayer les injections de strychnine sur divers troncs nerveux et même le long de l'axe médullaire dans les cas de paralysie.

Dans la plupart des paralysies, surtout des paralysies chroniques, des injections de strychnine sont demeurées impuissantes.

Elles ont réussi :

1° Dans un cas de paraplégie datant de près d'un an chez une femme âgée de quarante-cinq ans, ayant résisté à plusieurs traitements, et guérie par l'action de quelques injections de strychnine au niveau de l'extrémité inférieure de la moelle épinière ;

2° Dans trois cas de paralysie du nerf facial récents et observés chez un homme de cinquante-six ans, une dame de vingt-cinq ans et une jeune fille de vingt-deux ans. Dans les trois cas, la maladie a été prise dès le début : la solution de strychnine a été employée au 100e et au 70e.

Quelques gouttes (de 8 à 16) ont été injectées sur le trajet du nerf facial entre sa sortie par le trou stylo-mastoïdien et son passage sur le col du condyle du maxillaire inférieur. L'injection a été répétée tous les deux ou trois jours. Trois injections au moins, six au plus, ont suffi pour dissiper entièrement, dans l'espace de dix à quinze jours, toute trace de paralysie dans tous les muscles de la face. Chez les trois malades, la guérison ne s'est pas démentie.

Ces résultats sont importants et très-dignes de fixer l'attention des praticiens, surtout lorsqu'ils sont en présence de ces cas rebelles au temps, et aux moyens thérapeutiques généralement mis en usage.

Empoisonnement par l'upas tienté.

L'upas tienté, qui se fabrique à Java et qui est si rare en Europe que quelques personnes

seulement en possèdent pour faire des expériences de physiologie, a causé cette année un empoisonnement très-curieux à Berlin. Une personne, bien connue pour son zèle scientifique, ayant reçu une certaine quantité d'upas tienté, eut l'idée d'expérimenter son action sur elle-même. Une après-midi, elle en prit trois grains, auxquels elle trouva une saveur très-amère et légèrement salée. Immédiatement après, elle se trouva très-gaie et vit disparaître une migraine qui la tourmentait ; mais bientôt la première action de l'upas se fit sentir par de la pesanteur à l'estomac. L'expérimentateur sort de chez lui, et, au détour d'une rue, il ressent une forte roideur le long de l'épine dorsale ; il y avait une demi-heure qu'il avait ingéré le poison. Une heure après, en prenant une tasse de café, il éprouve une violente secousse dans tout le corps et de la roideur des extrémités, en même temps que la tête se renverse en arrière. La parole n'est plus possible, malgré les efforts du malade. Il y a un moment de rémission, auquel succèdent plusieurs accès, les uns spontanés, les autres développés sous l'influence de l'excitation la plus légère. Ces accès sont peu douloureux et ne sont accompagnés d'aucun trouble de l'intelligence ; dès qu'ils cessent, les muscles

retombent dans le relâchement. La déglutition est très-difficile, et le malade se trouve dans une faiblesse extrême; il demande à être transporté à l'hôpital de la Charité. En descendant pour gagner la voiture, une forte attaque se manifeste; mais durant tout le trajet il n'y en a aucune. Transporté dans le service de clinique du professeur Frerichs, il prend des émétiques qui doivent expulser le poison, s'il en est resté dans l'estomac, et qui déterminent de copieux vomissements accompagnés de soubresauts, de spasmes de la glotte et de dypsnée : cette dernière cesse avec les évacuations. Il survient ensuite plusieurs accès, les uns spontanés, les autres causés par le plus léger choc donné au corps ou au lit du malade, ou par l'approche brusque d'une lumière. Le pouls est à 72. On administre trente gouttes de laudanum, par dix gouttes de quart d'heure en quart d'heure, puis trente autres gouttes à des intervalles de demi-heure. Le malade s'endort alors, respirant librement ; mais il est réveillé par instants par la contraction des muscles du cou et du dos. On donne de nouveau le laudanum, et le sommeil revient. Le lendemain matin, le malade se sent très-faible, mais il est tranquille et accuse seulement de la roideur dans les muscles de la par-

tie gauche du cou ; le pouls est à 66; la déglutition est encore difficile, ainsi que la miction (la petite quantité d'urine rendue a été examinée et renfermait de la strychnine). On cesse l'emploi du laudanum et l'on donne au malade seulement du vin et quelques aliments légers. Trois jours après, il peut se lever sur son lit, et le sixième jour il sortait guéri de l'hôpital.

(*J. de conn. médic.*)

Fève du Calabar (la *Fève-épreuve du Calabar*, *Physostigma venenosum*, Balf.) (Daniel Hanbury).

Le *Physostigma*, genre nouveau créé par M. Balfour dans les *Transactions de la Société royale d'Édimbourg*, vol. XXII, p. 305, appartient à la famille des Légumineuses et à la tribu des Phaséolées; il se distingue par une sorte de capuchon qui recouvre le stigmate et d'où lui vient son nom, et par la largeur du hile qui occupe la moitié de la longueur de la graine ; il se sépare du genre *Mucura* par les caractères de sa fleur et de son ovaire, et du *Canavalia* par ses étamines diadelphes et d'autres caractères. C'est une herbe volubile de

l'Afrique occidentale, dont les graines contiennent, outre de l'amidon et de la légumine, de 1 à 3 pour 100 d'huile fixe; l'extrait alcoolique que l'on en obtient exerce une très-remarquable action sur la pupille, dont il provoque la contraction; cette propriété a été étudiée déjà par plusieurs observateurs, notamment par M. Christison (*Pharmaceutical Journal*, vol. XIV, p. 470), et plus récemment par M. Robertson, dans l'*Edinburgh medical Journal*, mars 1863. Ces graines, extrêmement vénéneuses, sont employées dans le pays pour reconnaître les coupables auxquels on en fait manger quelques-unes en guise d'*épreuve*. On ne peut se procurer ces graines qu'avec difficulté, les chefs du pays n'en permettant pas ou difficilement l'exportation.

Il serait souvent désirable de pouvoir provoquer la contraction de la pupille, soit lorsque son sphincter est paralysé par suite d'un état morbide, soit lorsqu'on a dilaté la pupille pour l'examen ophthalmoscopique. D'après des expériences faites en Angleterre, on pourra dorénavant remplir cette indication en se servant de l'extrait hydro-alcoolique de la fève de Calabar instillé dans l'œil.

Le docteur Argylle-Robertson a, le premier, signalé cette propriété de la fève de Calabar,

dans un mémoire communiqué à la Société médico-chirurgicale d'Édimbourg. Il annonçait que l'emploi du moyen a pour résultat une myopie passagère, un rétrécissement très-prononcé de la pupille du côté où l'on a fait l'instillation (et une dilatation sympathique de la pupille du côté opposé), phénomènes qui sont dus évidemment à un spasme des fibres circulaires de l'iris et du muscle ciliaire, et qu'on peut, par ce moyen, neutraliser l'action de l'atropine, et *vice versâ*. M. Robertson appelait l'attention sur quelques circonstances dans lesquelles la fève de Calabar pourrait rendre des services, et notamment sur la paralysie du muscle ciliaire qui survient parfois chez les convalescents, surtout après les affections diphthéritiques.

Les expériences de M. Robertson ont été répétées depuis par MM. Bowmann (de Londres) et Reill (de Liverpool), avec des résultats semblables. M. Reil annonce même qu'il a obtenu l'effet antimydriatique dans des cas de mydriase traumatique. Enfin, M. Soelberg Wells, chirurgien de l'hôpital de Middlesex, à Londres, a eu l'occasion de faire des expériences répétées avec la fève de Calabar chez une personne atteinte depuis trois mois d'une paralysie rhumatismale du muscle ciliaire et du sphincter irien d'un œil, et ici encore on a

obtenu de la manière la plus nette la contraction de ces muscles. M. Soelberg Wells se propose de répéter méthodiquement les instillations chez sa malade pour obtenir, s'il est possible, une guérison définitive.

Action exercée sur la pupille par l'extrait de la fève du Calabar (*Physostigma venenosum*) (Giraldès).

Sur huit enfants de l'âge de trois, quatre, six, huit, douze et treize ans, et chez lesquels la pupille était largement dilatée, une goutte de solution d'extrait de fève du Calabar dans de la glycérine a été introduite avec un petit pinceau entre les deux paupières; chez tous, quelques minutes après, la contraction de la pupille était manifeste; au bout de quinze à vingt minutes, cette contraction était portée aussi loin que possible, et les dimensions de la pupille étaient réduites au minimum et avaient à peine un demi-millimètre de diamètre. Chez l'un des enfants, chez lequel la pupille avait été préalablement dilatée au moyen du sulfate d'atropine, et dont la dilatation était portée à son maximum, au bout de vingt minutes l'ouverture pupillaire était revenue sur

elle-même, s'était contractée de façon à n'offrir qu'un demi-millimètre de diamètre.

Cette contraction, ainsi que cela a été remarqué par d'autres observateurs, cesse après quinze à vingt heures; chez les enfants en question, vingt-quatre heures après, la pupille était revenue à son état premier. Cette propriété de faire contracter rapidement la pupille peut offrir de précieuses ressources en ophthalmologie.

Sur les meilleures méthodes d'appliquer la fève du Calabar, dans la médecine ophthalmique (Daniel Hanbury).

L'auteur montre qu'il existait de certaines difficultés pour obtenir des préparations de la fève du Calabar qui peuvent être commodément appliquées à l'œil. Ces difficultés viennent du fait que l'extrait alcoolique qui contient tout le principe vénéneux de la fève (1) ne peut être dissous dans l'eau qu'imparfaitement et que sa solution alcoolique n'est pas admissible. Il y a

(1) Depuis, je me suis assuré que la fève pulvérisée finement dégagée de tout ce que l'alcool pouvait épuiser, n'est pas vénéneuse pour les rats.

aussi une autre difficulté qui existe avec tous les liquides qu'il faut introduire dans l'œil, c'est que la grande quantité de larmes qui suit instantanément une telle application, réduit largement la quantité placée en contact avec la membrane, ou en tout cas, le rend très-incertaine.

Ces considérations ont suggéré d'autres expédients pour appliquer le remède, dont l'un est d'employer l'extrait lui-même; l'autre est de l'employer imbibé par du papier, d'après la manière recommandée par M. J. F. Streatfield, pour l'application de l'atropine, et un troisième c'est d'employer la solution dans la glycérine. Chacune de ces méthodes a de certains avantages. L'extrait qui est préparé en épuisant la fève finement pulvérisée, avec de l'alcool (gravité spécifique, 0,838) et en évaporant la solution, n'est pas un corps homogène, mais contient une petite quantité d'huile grasse verdâtre, qui se sépare quand la solution est concentrée. Son action sur l'œil est rapide et puissante. Le meilleur moyen de l'employer est de tremper dans l'eau un peinceau de poils de chameau et avec la pointe d'imbiber d'une très-petite quantité d'extrait et de l'appliquer à la partie interne de la paupière inférieure; ainsi appli-

qué, son action spécifique commence et se poursuit en quelques minutes. Cette méthode d'appliquer directement l'extrait ne serait pas probablement judicieuse dans d'autres mains que celles d'un médecin ou personne compétente.

La méthode d'appliquer l'atropine à l'œil en trempant un morceau de papier buvard d'une largeur définie, et dans une quantité connue d'une solution d'atropine et de le faire sécher, a été recommandée dans ce pays par M. Streatfield et en France par M. Leperdriel. Un tel papier devrait être coupé en petits morceaux de 1/5e à 1/8e de pouce carré, la proportion d'atropine étant régularisée, de manière que chaque petit carré représente une goutte de la solution ordinaire de 2 grains (12 centigrammes à l'once, 180 grains ou 28 grammes). Le papier préparé sur ce principe avec une solution de fève du Calabar fait parfaitement l'affaire, et promet de fournir la méthode la plus définie de régulariser la quantité du remède que l'on applique.

Le suivant est le procédé que j'ai adopté :

Une once (28 *grammes*) *réduite en poudre fine, doit être complétement épuisée* par de l'esprit chaud rectifié (gravité spécifique, 0,830);

la solution ainsi obtenue doit être filtrée et évaporée jusqu'à ce que l'extrait commence à déposer sur le fond du vase, ce qui aura lieu quand la solution aura été réduite à environ 10 drachmes de liquide (8 drachmes = 28 grammes, 10 drachmes = 35 grammes). Quand elle sera froide, il faudra passer cette solution dans un petit filtre, et alors elle est prête pour le papier. Le papier peut être du papier à lettre fin, dont la colle a été enlevée en bouillant (1), il doit être trempé quatre fois et le laisser égoutter et sécher chaque fois. De ce papier ainsi préparé, un morceau mesurant 1/8e d'un pouce carré placé en dedans de la paupière inférieure commence à agir après vingt minutes environ et continue à produire son effet pendant plusieurs heures. Sa présence dans l'œil n'occasionne aucune peine excepté celle attribuable à la fève de Calabar.

Une solution de l'extrait de fève de Calabar dans la glycérine, en proportion de 2 grains 1/2 (15 centigrammes) d'extrait dans 100 mi-

(1) M. Streatfield recommande du papier vert, attendu que le papier blanc mouillé de pleurs n'est pas toujours facile à distinguer de la conjonctive.

nimes de glycérine pure a été aussi essayée et l'on a trouvé le résultat satisfaisant. La glycérine n'intervient nullement dans l'action de l'extrait.

D'autres essais pourront suggérer de nouvelles préparations et encore meilleures ; pour quelques avis concernant celles-ci, et de nombreuses et sérieuses observations sur elles, j'ai à remercier MM. C. J. Wortman, de l'hôpital ophthalmique royal de Londres, Moorfields, et M. Bader, de l'hôpital de Guy. (Voy. p. 84 *Coriamyrtine.*)

Coriamyrtine, sa préparation, ses propriétés physiologiques (J. Riban).

On sait les propriétés toxiques du redoul, M. Riban en a extrait le principe actif qui n'est point, comme on pouvait le supposer, un alcaloïde, mais un glycoside bien défini et cristallisant nettement.

Pour préparer la coriamyrtine, on peut avoir recours au suc des fruits et des feuilles de redoul ou, à défaut, à des infusions de ces parties de la plante telles qu'on les conserverait pour les falsifications du séné ; mais le suc est toujours préférable. Quoi qu'il en soit, ces liquides sont traités par le sous-acétate de

plomb jusqu'à cessation complète de précipité ; on filtre, et les liqueurs, débarrassées de l'excès de plomb par l'hydrogène sulfuré, sont évaporées en consistance sirupeuse, et agitées à plusieurs reprises avec de l'éther. Celui-ci s'empare de la coriamyrtine ; on distille pour séparer la majeure partie du liquide, et le plus souvent il se dépose des cristaux dans l'appareil même ; si cet effet n'a pas lieu, on abandonnerait le résidu à l'évaporation spontanée.

Il suffit de faire cristalliser cette matière deux ou trois fois dans l'alcool, pour l'avoir parfaitement blanche et pure.

La préparation de la coriamyrtine par les fruits nécessite une fermentation préalable, et est d'ailleurs assez incommode ; aussi recourons-nous de préférence aux feuilles pour son extraction, et les cristaux qui se déposent dans cette circonstance sont plus purs et se séparent bien aisément du liquide qui les contient.

Les jeunes pousses hautes de 40 ou 50 centimètres, nous ont paru fournir les meilleurs résultats.

Quant au rendement, il est très-faible :

50 kilogrammes de jeunes pousses hautes de 40 à 50 centimètres et récoltées le 1er mai, ont fourni 29 litres de suc qui ont produit 7 grammes, 5 centigrammes de cristaux

très-impurs de coriamyrtine, ce qui, traduit en centièmes, donnerait 15 grammes environ pour 100 kilogrammes de feuilles.

100 kilogrammes de pousses de même hauteur et récoltées quinze jours plus tard ont donné 46 litres de jus et 17 grammes de matière très-impure et telle que la dépose l'éther. Ainsi donc, le produit obtenu ne représente que les 17 cent-millièmes du poids total.

Si l'on emploie les feuilles de l'arbuste complétement développé, la quantité du tannin et autres produits précipitables par l'acétate de plomb augmentant avec l'âge de la plante, il faut des quantités considérables de ce réactif, et l'ensemble des opérations est d'abord moins facile.

La coriamyrtine pure se présente sous forme de cristaux blancs, inodores, doués d'une saveur amère insupportable et de propriétés vénéneuses extrêmement énergiques. Elle cristallise facilement en prismes à quatre et plus souvent à six pans, qui paraissent appartenir au système monoclinique.

Elle est peu soluble dans l'eau bouillante et dans l'eau froide. En effet, $19^{gr},174$ d'une solution aqueuse de coriamyrtine saturée à 22°, ont donné, après évaporation et dessiccation à 100°, $0^{gr},273$ de résidu. D'où l'on déduit

que 100 parties d'eau dissolvent 1,44 parties de substance.

Elle est soluble dans l'alcool froid et très-soluble dans l'alcool bouillant, qui abandonne de beaux cristaux en se refroidissant. Les cristallisations successives dans ce liquide sont un excellent moyen de purification. 12 grammes d'une solution alcoolique saturée à la température de 22° ont laissé, après évaporation et dessiccation à 100°, 0gr,246 de résidu, 100 grammes d'alcool à 86° centésimaux et dans les conditions précédentes, dissolvent donc 2,01 environ de principe actif.

Elle est soluble dans l'éther, qui la dépose par évaporation. Les cristaux qui se forment dans une solution éthérée salie visqueuse, telle qu'on l'obtient dans la préparation par les fruits, par exemple, atteignent souvent 2 et 3 millimètres de côté.

Le chloroforme et la benzine dissolvent bien la coriamyrtine, le sulfure de carbone la dissout à peine ; tous ces liquides la laissent par évaporation avec la même forme cristalline qu'elle présente en se déposant au sein d'une solution alcoolique.

Le principe toxique du redoul dévie vers la droite le plan de polarisation de la lumière.

Elle fond, faite à 220° environ, et en li-

quide incolore d'abord, brunissant si l'on maintient la température, et se prenant en masse cristalline par le refroidissement. Chauffée plus fortement, elle noircit et se décompose comme toutes les matières organiques.

La coriamyrtine est parfaitement neutre au papier; elle ne sature pas les acides, et ne donne aucun précipité par le bichlorure de platine et l'acide phosphomolybdique; elle ne contient point d'azote.

Chauffée au bain-marie pendant une heure environ avec les acides étendus, elle se dédouble en donnant de la glycose, en même temps que l'on voit se déposer des flocons blanc sale qui ne sont autre chose qu'une matière résineuse correspondant à celle que produirait la salicine dans les mêmes circonstances, et qui par analogie devrait porter le nom de *coriamyrtine*. Parmi les acides minéraux, l'acide nitrique est celui qui accomplit la transformation avec le plus de rapidité, mais la liqueur reste dans ce cas parfaitement transparente.

L'acide oxalique en dissolution dans l'eau et l'acide acétique (1) étendu dédoublent égale-

(1) L'action de cet acide permet de penser que l'on perd pendant les préparations de la coriamyrtine une certaine quantité de matière.

ment la coriamyrtine avec production de glycose.

Le principe actif du redoul est donc un glycoside qui vient prendre place à côté de la salicine, et qui nous offrre le deuxième exemple d'un corps de ce genre jouissant des propriétés toxiques ; la digilatine était le premier.

L'acide nitrique peu étendu d'eau attaque la coriamyrtine avec dégagement de vapeurs rutilantes, et l'on constate bientôt la présence de la glycose dans la liqueur.

La synaptase mise en contact pendant plus de quarante-huit heures avec cette substance, n'a produit aucune action.

Elle ne précipite pas le nitrate d'argent. Le perchlorure de fer ne donne avec elle aucune coloration. L'acide sulfurique très-concentré la noircit ; un peu plus étendu, il la dissout sans se colorer.

Les analyses de la coriamyrtine nous ont fourni des nombres qui s'accordent parfaitement avec la formule empirique $C^{46}H^{28}H^{16}$.

Voici en quels termes l'auteur résume l'action physiologique de ce nouveau glycoside. Il s'agit des êtres bien différents de l'échelle animale : tels que vertébrés à sang chaud (lapins, chiens), vertébrés à sang froid (grenouilles), insectes diptères (mouches communes).

Ses effets sont très-énergiques. On a vu que $0^{gr},2$ de substance administrés à un chien et rejetés en partie par les vomissements, ont produit des convulsions horribles après vingt minutes, et la mort en une heure un quart. Pour obtenir une action violente et rapide sur les lapins, $0^{gr},08$ suffisent.

Portée sous la peau, elle produit des effets plus redoutables encore : 2 centigrammes tuent alors un lapin en vingt-cinq minutes.

Les phénomènes principaux qu'elle produit sur les animaux sont les suivants : secousses vives de la tête se communiquant bientôt à tous les membres, convulsions cloniques et tétaniques à la fois, trismus, écume à la bouche, insensibilité complète.

La coriamyrtine contracte la pupille.

Les lésions cadavériques les plus importantes sont : l'état de plénitude des vaisseaux gorgés de sang brun coagulé dans le cœur droit et gauche, dans l'artère pulmonaire et la veine cave inférieure, les taches brunes du poumon, l'injection des méninges. Remarquons aussi que la rigidité cadavérique apparaît avec une grande rapidité, c'est-à-dire dix minutes environ après la mort.

La coriamyrtine n'exerce aucune action irritante sur la muqueuse intestinale et oculaire.

Les animaux succombent à l'asphyxie et à l'épuisement nerveux. Les expériences sur les vertébrés à sang chaud viennent à l'appui de la première proposition ; l'intoxication des grenouilles démontre la seconde.

Elle ne détruit pas la contractilité musculaire propre et l'irritabilité nerveuse, elle abolit en partie seulement ces propriétés, si on laisse l'animal succomber à l'épuisement nerveux.

Les effet de la coriamyrtine ne sont pas identiques avec ceux de la strychnine, pour les animaux à sang chaud du moins. Tandis que nous voyons, avec la première, des convulsions cloniques et tétaniques à la fois, une insensibilité complète, on trouve, dans l'action de la seconde, des convulsions exclusivement tétaniques et une sensibilité telle, que le moindre frôlement fait naître de nouveaux accès.

Ne pourrait-on pas employer la *coriamyrtine* au lieu de la fève de Calabar, dans le but de contracter la pupille ? On pourrait adopter la formule du papier atropiné.

Sur l'ivraie.

MM. Baillet et Filhol ont publié cette année, dans le *Journal vétérinaire du Midi*, un

beau travail sur l'ivraie ; je ne puis qu'y renvoyer. D'un autre côté, voici des faits intéressants que l'on doit à M. Clabaud : d'après lui, la fermentation développe singulièrement les qualités nuisibles de l'ivraie. Il établit ce fait par les considérations suivantes :

1° La farine délayée dans l'eau est introduite sans danger dans l'estomac.

2° Le pain non fermenté ne fait aucun mal, tandis que celui qui est fait avec le levain enivre.

3° Les brebis qui résistent bien au grain, à la farine et au son, cèdent au pain fermenté.

4° Les poulets mangent avec bien plus de répugnance l'ivraie en fermentation qu'en grains et en pâte.

5° Les poissons qui sont à peine affectés dans la macération de la farine de l'ivraie, le sont davantage dans celle du pain, encore plus dans celle du grain fermenté, bien plus encore dans l'eau distillée, pure et aérée, qui les fait périr promptement.

6° Le pain encore chaud est plus dangereux que froid, et la vapeur de celui-là a suffi quelquefois, d'après certains auteurs, pour enivrer.

7° La bière faite avec de l'ivraie est plus narcotique encore que le pain et cause même le délire.

8° L'eau retirée de la distillation de la graine fermentée est la plus violente, elle a très-fort affecté MM. Clabaud et Gaspard, lorsqu'ils en ont fait usage.

9° La fermentation développe principalement les qualités narcotiques des autres graminées.

Propriétés physiologiques et toxiques de la nitroglycérine, ou glonoïne (Merrick).

On a publié des faits contradictoires sur les propriétés physiologiques de la glonoïne. On assure qu'il en faut infiniment peu pour accélérer le pouls et produire la migraine. M. Merrick a observé ces effets sur lui-même et reconnu qu'il suffit d'un *quarantième* de goutte de glonoïne pure pour y donner lieu. La liqueur d'épreuve se composait de :

Glonoïde.....	2 $\frac{1}{2}$ gouttes.
Alcool.....	79 $\frac{1}{3}$ —

On en prit, sur un morceau de sucre, une goutte deux heures et demie après un repas copieux; les symptômes se manifestèrent moins de deux minutes après et persistèrent plus d'un quart d'heure.

La nitroglycérine est volatile : introduite dans l'organisme par les voies respiratoires, elle produit des douleurs intolérables ; aux douleurs de tête se joignent une sensibilité excessive de la rétine et un grand abattement. Mais au milieu de ces douleurs, que M. Merrick dépeint comme atroces, il n'a pas perdu conscience de soi.

Cette expérience d'inhalation a été faite accidentellement pendant qu'on évaporait au bain-marie une dissolution de glonoïne dans l'éther.

L'auteur ajoute que chez d'autres personnes les effets produits sont différents ; il cite un M. Field chez qui un *cinquantième* de goutte de glonoïde a donné lieu à tous les symptômes que provoquent les poisons narcotiques, et que de plus elle a momentanément aboli la raison.

Ces faits sont intéressants, mais attendons une nouvelle étude pour introduire cette substance dans le domaine de la thérapeutique, elle pourra être appliquée avec des chances de succès dans les cas d'amaurose torpide.

Dangers que présente le cyanure de potassium chez les photographes (Davanne.)

Les photographes manient habituellement deux poisons très-énergiques, et en quantités

relativement énormes : le cyanure de potassium et le bichlorure de mercure. Or, en dépit des avertissements répétés, ils se mettent en contact avec ces substances dangereuses de la manière la plus imprudente. En voici un exemple : le sieur M....., voulant faire disparaître les taches noires laissées à une de ses mains par le nitrate d'argent, les frotta avec un assez gros morceau de cyanure de potassium, et il s'en glissa un petit fragment sous l'ongle d'un des doigts. N'y ayant pas fait d'abord attention, M..... ne tarda pas à y éprouver une vive douleur, et, en quelques instants, il fut pris de vertiges, de telle sorte que tout semblait tourner autour de lui. Pour se débarrasser promptement, il eut la malheureuse idée d'employer du vinaigre : le cyanure fut aussitôt décomposé, et de l'acide cyanhydrique se trouva mis à nu. Les vertiges arrivèrent au plus haut point, accompagnés de frissonnements ; pâleur de la face, œil éteint, dépression profonde des forces, impossibilité de parler, mais conservation de l'intelligence ; puis refroidissement des extrémités, diplopie... Cet état dura près de dix heures. Des frictions froides sur la colonne vertébrale, des inspirations d'ammoniaque, une forte infusion de café noir, mirent un terme à ces graves acci-

dents. (*Cantall's Jahreb*, 1862, t. VII, p. 51.)
(*Annales d'hygiène.*)

Laurier-cerise pour panser les plaies (Julia).

Voici, dit M. Julia, un pansement fort simple que je mets bien au-dessus de tous les topiques classiques employés jusqu'à ce jour : J'interpose entre deux linges très-fins une ou plusieurs feuilles de laurier-cerise, et j'applique le tout sur la surface de la plaie, de façon que cette dernière en soit complétement recouverte. Le lendemain, en levant l'appareil, je constate déjà une amélioration, qui se traduit par une augmentation de suppuration et un affaissement sensible des fongosités. Je renouvelle le pansement tous les jours; la plaie se nivelle, acquiert un aspect rosé de bon aloi, la suppuration s'amende, l'engorgement des parois voisines, s'il existe, se résout, et le tissu inodulaire ne tarde pas à se former comme par enchantement.

J'ai expérimenté, ajoute l'auteur, ce mode de traitement dans une foule de circonstances.

Ergot de blé (Grandclément).

M. Grandclément, qui, en 1853, a soutenu sa thèse sur l'ergot de blé, a publié cette année une note qui conclut ainsi :

1° Que l'ergot de blé se trouve en trop petite quantité pour pouvoir suffire aux besoins thérapeutiques;

2° Que ceux qui voudraient expérimenter ce produit devront se procurer de l'ergot en nature, c'est-à-dire en grains, attendu que la poudre et l'extrait de l'ergot de seigle ressemblent en tout et pour tout à la poudre et à l'extrait de l'ergot de blé ;

3° Que la meilleure préparation, la seule sur laquelle on puisse compter, c'est la poudre, qui ne doit être employée, à moins d'indications pressantes, qu'à de petites doses, 15 à 20 centigrammes toutes les heures ;

4° Que l'extrait, ou ce que l'on décore du nom prétentieux d'*ergotine*, ne m'a jamais donné des résultats aussi positifs que la poudre;

5° Enfin, qu'abstraction faite de son inaltérabilité, l'ergot de blé ne diffère en rien de l'ergot de seigle sous le rapport des vertus thérapeutiques, comme M. Mialhe l'a dit le premier.

Seigle ergoté pour favoriser l'expulsion des polypes utérins (P. Duclos).

Nous avons récemment, dit l'auteur, observé un cas de polype fibreux encore inclus dans l'utérus, dont nous avons aidé l'expulsion par l'emploi de la poudre de seigle ergoté, prise deux jours de suite à la dose de 2 grammes chaque jour ; moyen que nous avons répété deux fois, en laissant un intervalle de huit jours entre la prise des quatre premiers grammes et celle des quatre derniers.

Quelquefois cependant cette médication manque son but et ne peut parvenir à dilater le col de la matrice, mais c'est peut-être qu'alors il n'est pas administré en temps opportun.

Le moment qui nous paraît le meilleur à choisir pour l'administration du médicament, c'est l'époque où la nature semble prête à expulser d'elle-même le polype, c'est-à-dire, en un mot, lorsque l'on trouve le col utérin entr'ouvert, aminci sur ses bords et déjà dilatable, comme dans les premières heures d'un accouchement normal. Alors, dans ces cas, nous croyons que le seigle ergoté possède la propriété d'amener plus rapidement une terminaison heureuse.

Suppression du lait par l'usage du pain ergoté.

M. le docteur Poyet a mentionné dans son esquisse de topographie médicale de la plaine du Forez la suppression du lait sous l'influence de l'usage habituel d'un pain contenant une notable proportion de seigle ergoté. Cet accident a été constaté sur six nourrices soumises aux conditions dont il vient d'être question. Il mérite d'autant plus de fixer l'attention des praticiens qu'il a été également observé, à la même époque, par le docteur Commarmond (de Saint-Galmier), et qu'il semble, en conséquence, destiné à trouver sa place dans la symptomatologie de l'ergotisme. Ajoutons qu'il a suffi, dans les circonstances qui précèdent, de substituer à l'usage du pain malade celui d'un bon pain de froment, pour mettre un terme à l'accident et ramener la sécrétion laiteuse suspendue. (*Annales de la Société de méd. de Saint-Étienne et de la Loire*, avril, mai, juin 1863.)

Seigle ergoté et perchlorure de fer dans l'albuminurie.

La *Gazette médicale de Lyon* rapporte les faits intéressants empruntés aux cliniques de

MM. Hugues, Socquet et Chatin, montrant que, dans certains cas d'albuminurie, on peut associer heureusement le seigle ergoté et le perchlorure de fer. Dans un de ces cas, on les donna à doses progressives, en débutant par 20 gouttes de perchlorure à prendre dans une tisane, et 50 centigrammes de seigle ergoté dans une potion simple. Tous les deux ou trois jours ces doses sont augmentées méthodiquement et portées successivement, en vingt-quatre heures, à 30, 40, 50, 60, 70 gouttes de perchlorure, et à 75 centigrammes, 1 gramme et jusqu'à 3 grammes de seigle ergoté ; ces doses extrêmes ne furent jamais dépassées.

Sous l'influence de ce traitement, l'albumine commença à diminuer rapidement dans les urines ; en dix jours elle disparut dans quelques cas complétement ; dix jours après, les diverses suffusions séreuses avaient disparu elles-mêmes.

Dans une des observations, le traitement ayant été suspendu un peu trop tôt, l'albumine se montra de nouveau dans les urines. Pour juger comparativement de l'effet du perchlorure de fer et de celui du seigle ergoté, et pour connaître la part qui revient à chacun d'eux dans le résultat obtenu, on administra le

perchlorure seul : l'albumine diminua ; mais cette diminution, d'abord assez prompte, n'arriva à se faire que très-lentement. Le seigle ergoté, ajouté à la prescription, hâta la guérison : quatre jours après son administration, il n'y avait plus d'albumine dans l'urine.

Certes, voila de beaux résultats qui doivent nous encourager à employer la méthode des médecins de Lyon contre une affection d'un pronostic si grave, quand elle est devenue chronique. Seulement il faut agir le plus promptement possible, afin de prévenir les altérations irrémédiables des reins.

ANESTHÉSIQUES. — ANTISPASMODIQUES.

Des cas de mort par suite de l'emploi du chloroforme ont encore été observés cette année ; cela m'engage à reproduire, d'après M. Chassaignac, un bon résumé des moyens propres à combattre la syncope par le chloroforme.

Sur les moyens de combattre la syncope par le chloroforme (Chassaignac).

Les moyens que j'emploie, dit M. Chassaignac, et qui m'ont toujours réussi en cas d'ac-

cidents, sont les suivants : 1° le retour à la position horizontale, si celle-ci n'avait pas été maintenue ; 2° la flagellation pratiquée sur la face ; 3° l'aspersion avec de l'eau froide ; 4° l'attouchement du fond de la gorge ; 5° l'insufflation à distance ou de bouche à bouche, ainsi que l'a pratiquée avec succès M. Ricord ; 6° les pressions alternatives sur la poitrine et sur le ventre, ainsi que l'aspiration brachiale saccadée ; 7° l'emploi de la faradisation du diaphragme, mais avant tout l'aération, soit en ouvrant les fenêtres de la pièce, soit en établissant un courant d'air vif.

Sur l'anesthésie par congélation (D. Duckwort et R. Davy).

La congélation par la méthode de M. Arnost est un moyen quelquefois applicable pour obtenir directement une anesthésie locale complète. Il est vrai que l'action de ce moyen ne se fait pas sentir à une assez grande profondeur pour qu'il puisse être utile dans les opérations graves et intéressant une grande épaisseur de tissus ; mais la congélation rend des services incontestables dans une série d'opérations très-douloureuses, pour lesquelles on n'est pas généralement disposé à courir les

risques de l'anesthésie chloroformique : ainsi dans les cas d'onyxis, de hernie crurale étranglée, de paraphimosis, d'abcès superficiels, d'anthrax, de furoncles, et de même quand il s'agit de l'ablation de petites tumeurs superficielles. M. Duckworth donne l'observation très-curieuse d'une opération de ce genre à laquelle il s'est soumis lui-même (extirpation d'une lipome de la face interne de la cuisse), et pendant laquelle il n'a pas éprouvé la moindre sensation désagréable.

Resterait à examiner par une statistique suffisante toutes les suites des opérations pratiquées après congélation.

Chlorodyne (Collin Brownn).

Davenport, pharmacien de Londres, prétend avoir obtenu la formule de l'inventeur Collin Brownn, médecin attaché autrefois à l'état-major médical de l'armée, en sorte que les médecins la désignent toujours dans leurs prescriptions sous le nom de *chlorodyne du docteur Brownn*. Le propriétaire de cette spécialité assure que jamais personne n'a découvert sa formule, il faut dire qu'on en a publié de nombreuses variantes celle qui suit s'en rap-

proche le plus, d'après les analyses faites à ce sujet. La voici :

Chloroforme	30	grammes.
Éther sulfurique	20	—
Acide perchlorique	30	—
Teinture de cannabis indica	20	—
Mélasse	200	—
Teinture de capsicum	30	—
Morphine	10	—
Acide prussique médicinal (2 pour 100)	10	—
Huile essentielle de menthe poivrée	50	—

Faites dissoudre la morphine dans l'acide perchlorique. — Ajoutez l'éther, le chloroforme, l'essence, les teintures et enfin la mélasse. — Bien agiter avant de s'en servir, le mélange se séparant toujours.

Cette association est bizarre, pour ne pas dire plus.

On prescrit généralement la chlorodyne, à la dose de 4 à 5 grammes, dans une potion composée de sirop simple ou mucilage de gomme, 20 grammes, eau simple, 250 grammes. — Une cuillerée à bouche de ce nouveau mélange toutes les heures, ou, suivant le besoin, à des intervalles plus rapprochés.

(*Union pharmaceutique.*)

Sur les propriétés physiologiques de la nitrobenzine, de l'aniline, de la fuchsine (P. M. H. Charvet).

Nitrobenzine. — Les seuls effets de l'ingestion d'une quantité considérable de nitrobenzine ont été un spasme violent de la glotte, qui a amené une asphyxie incomplète, et, de plus, une anesthésie, incomplète aussi, avec faiblesse des membres postérieurs. J'ajouterai que les expérimentateurs, M. le docteur Bertholus et moi, ont respiré pendant plusieurs heures des vapeurs très-denses de nitrobenzine, sans ressentir aucun mauvais effet. Cette expérience montre que si la nitrobenzine ne se décompose pas dans les organes, elle s'élimine rapidement, puisque l'urine en contenait déjà une très-notable quantité. Ces résultats, et surtout les fréquents usages de cette substance, nous autorisent à penser que la nitrobenzine ne saurait être la cause d'un empoisonnement chronique.

Aniline. — L'aniline est peu connue en France, ou, du moins, elle y est rarement employée en thérapeutique ; mais, en Angleterre, nous trouvons un certain nombre d'expériences et de faits. M. Turnbull (de Liver-

pool) a expérimenté l'aniline chez les animaux et la recommande, chez l'homme, dans le traitement de la chorée. Suivant cet auteur, l'aniline doit être rangée parmi les médicaments stupéfiants. Hamelin avait déjà remarqué qu'un demi-gramme d'aniline, introduit avec 2 grammes d'eau dans l'estomac d'un lapin, déterminait de fortes convulsions, puis une respiration laborieuse, la perte des forces et l'inflammation de la muqueuse buccale. D'après les expériences du docteur Schuchardt, les grenouilles périssent dans une dissolution d'aniline ; l'aniline, introduite dans la bouche ou dans les plaies, les fait périr aussi. Il en faut de 50 à 100 gouttes pour tuer un lapin. M. Turnbull a fait prendre à un chien 2 grammes environ de sulfate d'aniline ; deux heures et demie après l'ingestion, l'animal eut des vomissements, puis des selles diarrhéiques un peu plus tard. Il devint triste, faible, tremblant ; le pouls prit plus de rapidité ; les battements du cœur atteignirent le nombre de 148 par minute. En même temps, la respiration était laborieuse, les pattes étaient froides, la langue offrait une coloration bleue, et les membres postérieurs étaient presque paralysés. Cinq heures après, il était très-faible, mais en voie de rétablissement, et, le lendemain, il

avait recouvré toute sa vivacité. Le sulfate d'aniline (administré à des jeunes filles pour guérir la chorée) ne semble pas produire le même effet d'irritation locale que l'aniline. Les observations de l'auteur le portent à penser qu'il a une action directe sur le système nerveux. Le plus frappant de ses effets est une coloration bleue particulière des lèvres, de la langue et des ongles, et une teinte sombre de la peau du visage. *C'est un effet temporaire qui a toujours disparu dans les vingt-quatre heures quand le remède a été supprimé.* Dans un cas, où une dose trop forte, ne dépassant pas d'ailleurs 15 à 20 centigrammes, avait été administrée, la coloration bleue des mains s'étendit jusqu'au-dessus des poignets. Il y eut aussi un état de dépression et de la céphalalgie dans quelques-uns de ces cas, symptômes qui toutefois disparurent quand la médication fut discontinuée. M. Turnbull explique la production de la coloration bleue par l'oxydation de l'aniline dans le sang. On voit, d'après cela, que l'aniline a été employée par plusieurs chirurgiens anglais ; on n'a jamais noté aucun symptôme d'empoisonnement chronique, c'est-à-dire d'empoisonnement produit par l'accumulation des doses successivement ingérées ; les seuls accidents qui se soient développés ont toujours

paru bientôt après l'ingestion du médicament, et se sont rapidement dissipés. Cette coloration bleue, qui attestait l'absorption de l'aniline, a prouvé, en disparaissant toujours dans les vingt-quatre heures, que cette substance s'éliminait rapidement, au lieu de tendre à s'accumuler dans l'organisme, et son apparition même affirme ce fait : que l'aniline a peu de stabilité, et qu'elle s'altère dans l'organisme comme l'air à libre.

Il faut plus d'un gramme d'aniline pour tuer un lapin de quatre mois. Une dose répétée pendant plusieurs jours, de 50 centigrammes, ne produit aucun symptôme d'empoisonnement. Nous avons dit que l'aniline était assez fréquemment employée en Angleterre à titre de médicament stupéfiant. Nous avons eu récemment occasion d'observer ses effets chez l'homme, mais les résultats ont paru entièrement négatifs. Voici le fait : chez un malade de l'Hôtel-Dieu de Lyon (salle Sainte-Marie), atteint d'ataxie locomotrice progressive, M. le docteur Chavanne voulut, après avoir vainement employé plusieurs médications vantées, essayer de l'aniline. Suivant le conseil de M. Turnbull, il choisit le sulfate d'aniline, dont l'emploi fut continué pendant quinze jours à doses croissantes de 5 centigrammes à 25 centi-

grammes. Nous n'avons constaté aucun symptôme qui pût être attribué à l'action de ce médicament. La maladie n'a été nullement modifiée, aucun symptôme nouveau n'est venu s'y ajouter, aucun des symptômes préexistants n'a subi la moindre modification. Nous n'avons pas vu apparaître cette teinte bleuâtre des lèvres et de la langue, que M. Turnbull dit avoir obtenue par des doses de 12 à 15 centigrammes, et qu'il attribue à une oxydation de l'aniline dans le sang.

Résumant ces observations, nous nous croyons autorisé à conclure ainsi :

L'aniline prise à haute dose peut empoisonner rapidement ; mais si le sujet résiste aux effets immédiats du poison, sa santé se rétablit rapidement et complétement.

L'empoisonnement lent par de faibles doses d'alinine, ne paraît pas possible, parce que l'aniline est un corps peu stable, se décomposant facilement, même dans l'organisme, et, en second lieu, parce que l'aniline s'élimine rapidement.

Potion au musc (Delioux).

Après avoir beaucoup donné le musc, de toutes les manières et souvent infructueuse-

ment, dans les fièvres typhoïdes, ma pratique habituelle aujourd'hui consiste à prescrire contre la forme ataxo-adynamique, qui est, on le sait, la plus commune, la potion suivante :

Teinture de musc.....	4	grammes.
Extrait aqueux de quinquina.	4	—
Vin rouge.....	60	—
Eau gommée.	60	—
Sirop de Tolu.....	30	—

Quand l'adynamie est prédominante, je remplace le vin rouge par du malaga. J'ai vu l'état de plusieurs sujets très-heureusement modifié par l'emploi continu pendant quelques jours de cette potion. (*Bulletin thérapeutique.*)

STIMULANTS GÉNÉRAUX.

Amauroses causées par l'abus des alcooliques et du tabac (Sichel).

J'ai acquis, dit M. Sichel, la conviction que peu de personnes peuvent consommer pendant longtemps plus de 20 grammes de tabac à fumer par jour, sans que leur vision et souvent même leur mémoire s'affaiblissent. Entre autres, j'ai

vu, il y a douze ans environ, un homme d'une quarantaine d'années, devenu complétement aveugle par le seul abus du tabac, et dont l'amaurose, rebelle aux autres traitements, a été complétement et radicalement guérie sous ma direction, par un traitement antiphlogistique et dérivatif très-modéré, et par la cessation de l'abus du tabac.

Ces deux espèces d'amaurose cérébrale par l'abus des alcooliques ou du tabac se caractérisent toutes les deux par l'absence de symptômes de congestion cérébrale intense ou bien prononcée. Leurs symptômes flottent entre ceux de l'amaurose asthénique ; jusqu'au moment où la cause particulière est découverte, elles laissent le médecin dans l'incertitude et le vague sur leur siége et leur nature. Les symptômes ophthalmoscopiques, comme dans la plupart des amauroses cérébrales anciennes, sont négatifs ou peu prononcés : papilles optiques tantôt très-blanches, surtout dans l'une de leurs moitiés, tantôt un peu injectées; leurs contours mal circonscrits, quelquefois en partie effacés ; rétine peu injectée ; vaisseaux centraux tantôt normaux, tantôt élargis, les veines centrales surtout très-élargies quelquefois, quand l'affection est arrivée à son dernier degré : tous caractères que ces deux espèces ont

en commun avec les autres amauroses cérébrales. Dans les deux espèces, comme dans beaucoup d'amauroses cérébrales, la mémoire est souvent affaiblie. L'amaurose causée par les spiritueux est souvent accompagnée d'un tremblement que le malade éprouve le matin dans les mains, tant qu'il est à jeun, véritable commencement de *delirium tremens*, ainsi que, à une période un peu plus avancée, de vomissements ou vomituritions de matières muqueuses, bilieuses ou acides, survenant également le matin (*vomitus matutinus potatorum*). Ces deux espèces d'amaurose, toutes les deux fort lentes dans leur marche vers la guérison et très-réfractaires au traitement comme toutes les affections causées par une mauvaise habitude invétérée et difficile à extirper, s'observent souvent séparément, mais il n'est pas rare de les voir réunies ; il devient difficile alors de décider quelle est la part que chacun des agents producteurs, les alcooliques ou le tabac, joue dans leur production.

C'est un exemple d'une pareille combinaison de ces deux espèces d'amaurose qui est le sujet principal de ma communication, exemple fort remarquable et digne de mention, à cause de la circonstance insolite d'une notable et prompte amélioration, observée en six se-

maines de temps, tandis qu'il faut, d'ordinaire, trois, six ou même douze mois, avant que le malade éprouve un changement appréciable dans le degré de sa vision. On sait, en effet, combien guérissent lentement et difficilement les maladies qui pour cause unique ou principale, reconnaissent une mauvaise habitude invétérée, devenue pour ainsi dire une seconde nature et, par conséquent, très-difficile à extirper. Je tiens d'autant plus, messieurs, à vous rapporter ce cas, que l'un de nos honorables collègues, M. Morpain, m'avait adressé ce malade, qu'il a pu observer la marche de la maladie et, finalement, sa décroissance.

Un fermier d'une quarantaine d'années, homme robuste et sanguin, vint me voir le 15 décembre 1862, se plaignant d'éprouver, depuis six mois environ, un affaiblissement et un raccourcissement notables de sa vision autrefois très-bonne et très-longue. Il ne pouvait plus lire de l'œil droit que le caractère 11 de l'échelle de Jæger, et de l'œil gauche que le caractère 13. Deux circonstances me frappèrent de prime abord : l'absence de symptômes bien prononcés de congestion cérébrale et de phénomènes ophthalmoscopiques positifs (l'ophthalmoscope ne faisait guère reconnaître que de la presbyopie), et une odeur alcoolique,

comme si le malade avait pris du vin ou des spiritueux, malgré l'heure très-matinale. Il niait opiniâtrément l'usage des alcooliques et n'accusait qu'une petite quantité de vin pur, mais il avouait franchement qu'il fumait beaucoup. En même temps il accusait un tremblement des mains et des vomissements de matières muqueuses, amères et aigres, survenant le matin à jeun. Sans tenir compte de ses dénégations, je lui déclarais d'une manière très-catégorique qu'il devait renoncer soit aux alcooliques et au tabac, soit à la vue ; ou du moins réduire notablement la quantité des spiritueux et du tabac à fumer, et suivre un traitement. Grâce à cette énergique intimidation, il réforma toute sa manière de vivre, et revint me voir le 3 février avec une amélioration très-considérable sous tous les rapports. L'œil gauche lisait couramment le caractère 8 de Jæger et presque le caractère 7, l'œil droit le caractère 7 et presque le 6. Les tremblements des mains et les vomissements du matin avaient cessé complétement. Il avait scrupuleusement suivi mes prescriptions, que je lui conseillai de suivre encore, avec quelques modifications. Voici mes deux consultations :

N° 1 : Réduire le tabac à fumer au tiers ou au quart. Renoncer entièrement à l'eau-de-vie, aux

liqueurs, au vin et au café purs et aux épices. Régime modérément nourrissant, mais doux. Pour boisson à table, prendre de la bière faible ou de l'eau faiblement rougie. Renoncer à la lecture, à l'écriture et au travail sur de petits objets en général. Au soleil, porter de grandes conserves, sans numéro et d'une teinte légèrement enfumée. Exercer beaucoup la vue sur de gros objets distants.

Se purger avec la poudre suivante :

Pr. Rhubarbe pulvérisée.... } ää 1 gramme.
Carbonate de magnésie.. }

Mêlez.

Le lendemain, commencer à prendre, matin et soir, un des paquets suivants :

Pr. Rhubarbe pulvérisée.... } ää 5 grammes.
Carbonate de magnésie.. }

Mêlez et divisez en 20 paquets.

En outre, employer cette pommade :

Pr. Axonge..... 10 grammes.
Oxyde noir de cuivre.... 1 —

F. s. a. une pommade.

Pour onctions douces sur le front et les tem-

pes, quatre fois par jour ; l'enlever chaque fois après une heure.

Prendre un bain de pieds au sel deux fois par semaine, et bassiner souvent les yeux fermés avec de l'eau fraîche, surtout pendant la durée des bains de pieds.

Après avoir employé deux pots de cette pommade, en cesser l'usage, et promener sur le front et les tempes une série de cinq vésicatoires volants grands comme une pièce de 2 francs. N'en mettre qu'un à la fois, tous les quatre à six jours, quand le précédent sera séché. (15 décembre 1862.)

N° 2 : Continuer l'observation de toutes les règles données. Ne lire et écrire qu'en cas d'absolue nécessité, et en observant les règles suivantes : éloigner les objets le plus possible, et s'interrompre toutes les deux à cinq minutes, pour reposer la vue, en regardant au loin. Se purger avec une bouteille d'eau de Sedlitz à 50 grammes. Le lendemain, appliquer six sangsues à l'anus, et le surlendemain commencer à prendre, tous les matins à jeun, dans un peu d'eau sucrée, une ou deux cuillerées à café de la poudre suivante :

Pr. Crème de tartre..... } aâ 15 grammes.
Carbonate de magnésie. }

Mêlez.

Tous les trois jours, suspendre cette poudre pendant deux jours, pour reprendre matin et soir un des paquets de rhubarbe et de magnésie. Employer encore un pot de la pommade. Dans quinze jours, se purger de nouveau, et le lendemain appliquer huit sangsues à l'anus. Le jour suivant, recommencer le traitement ci-dessus indiqué, en partant des poudres de crème de tartre, etc. Huit jours plus tard, commencer en outre l'usage du liniment suivant :

Pr. Alcool de romarin	30	grammes.
Baume de Fioraventi....	15	—
Essence de lavande	1	—

Mêlez. — Liniment.

Faire trois fois par jour une friction douce sur le front et les tempes avec une cuillerée à café de ce liniment.

Quinze jours plus tard, promener de nouveau une série de cinq vésicatoires sur le front et les tempes. (3 février 1863.)

Le traitement de ces deux espèce d'amaurose est très-difficile.

Les émissions sanguines ne peuvent être employées qu'avec beaucoup de mesure, quand il n'y a pas de complication de congestion cé-

rébro-oculaire plus prononcée. Dans les cas ordinaires, comme dans les congestions cérébro-oculaires passives ou déjà très-anciennes; les émissions sanguines trop libérales, même par les sangsues et les ventouses scarifiées, mais surtout celles par les saignées, même modérées, font promptement tomber la vue, qui, souvent, ne se relève que lentement et incomplétement. Les moyens excitants, de leur côté les liniments spiritueux ou ammoniacaux, les vésicatoires volants, même employés avant un traitement modérément antiphlogistique et dérivatif, augmentent les symptômes morbides. Les purgatifs et les minoratifs, surtout la crème de tartre mêlée à parties égales à la magnésie, moyen excellent quand l'estomac fonctionne bien et qu'on le fait alterner avec des pilules de gomme ammoniaque et d'aloès, ne réussissent pas lorsque, chez les buveurs, il y a déjà la disposition aux aigreurs; et encore moins quand les vomituritions du matin ont commencé. En revanche, les très-petites doses de rhubarbe et de magnésie (15 à 25 centigrammes de chacune), administrées deux fois par jour, une heure avant le repas, sont excellentes dans ce cas pour rétablir les fonctions de l'estomac, comme apéritif et dérivatif. Une limonade minérale, préparée avec l'eau

de Rabel dans de l'eau gommée, édulcorée avec le sirop d'oranges amères et employée en petite quantité, est très-utile tant que la digestion n'est pas affaiblie. La cessation de la cause cependant joue le rôle principal dans la guérison, mais l'on sait combien elle est difficile à obtenir. Les fomentations sur les yeux et le front avec de l'eau fraîche, les pédiluves irritants, les ventouses sèches et les sinapismes volants promenés aux extrémités inférieures, sont d'excellents auxiliaires.

(*Union médicale.*)

De l'emploi des alcooliques dans le traitement des fièvres intermittentes (Z. Constantinidès).

M. le docteur Zénon Constantinidès a publié cette année une excellente thèse sur l'emploi des alcooliques, dans le traitement des fièvres intermittentes. On trouve, dans cet ouvrage, résumé avec un grand talent tout ce qu'on sait de précis sur l'emploi thérapeutique et prophylactique des alcooliques. Borné que je suis par l'espace, je vais seulement relater deux faits empruntés par l'auteur à la clinique de M. Hérard.

Dans l'un de ces cas, il s'agissait d'une femme âgée de vingt-huit ans, ayant long-

temps habité une localité dans la Creuse où la fièvre était endémique, et ayant été atteinte pendant une année entière d'accès franchement intermittents, accès qui ne s'étaient jamais reproduits depuis son séjour à Paris. Dans les derniers jours du mois de mai, cette femme fut prise, sans cause bien appréciable, vers neuf heures du matin, d'un frisson violent, suivi de chaleur et de sueur. Le lendemain, elle retourna à son travail, ne se plaignant que d'un peu de fatigue et de courbature générale ; le surlendemain, à la même heure, nouveau frisson, également suivi de chaleur et de sueur. Elle nota ainsi quatre ou cinq accès avant son entrée à l'Hôtel-Dieu, et ne fit chez elle aucun traitement.

L'examen de la malade, au moment de son admission, permet de reconnaître une teinte cachectique palustre des plus caractérisées ; une hypertrophie notable de la rate qui dépassait de trois ou quatre travers de doigt le rebord des fausses côtes ; un embarras gastrique très-prononcé, une grande faiblesse accompagnée de courbature générale et de céphalalgie.

Le lendemain de l'entrée, on constate au moment de la visite un accès de fièvre très-caractérisé et survenant, comme les précédents, à neuf heures du matin. M. Hérard

commence par administrer un éméto-cathartique qui enlève rapidement l'état saburral, mais qui n'influence en aucune façon les accès qui continuent à reparaître tous les deux jours, le matin. Après avoir ainsi noté trois accès aussi intenses que ceux des premiers jours, on fait prendre à la malade un petit verre de rhum au moment où le froid commence à se manifester avec intensité. La malade n'est pas prévenue de l'espèce particulière de médicament qui lui est administré. Quoique n'ayant pas l'habitude des boissons alcooliques, elle prend avec une grande aisance le rhum qui lui est présenté et qu'elle trouve excellent. L'accès n'est pas coupé, mais il est considérablement diminué. Le frisson cesse presque aussitôt ; il est remplacé par de la chaleur et un peu de sueur. Le lendemain, la malade prétend être beaucoup moins fatiguée que d'habitude. Le surlendemain, l'accès ne reparaît pas, et depuis lors la fièvre ne s'est plus manifestée. La malade a été conservée pendant plusieurs semaines dans le service : le teint est devenu de jour en jour moins cachectique, et, chose remarquable, le volume de la rate a diminué au point de ne plus déborder les fausses côtes. Il est vrai que, dans les deux dernières semaines, on a administré les ferrugi-

neux et un peu de vin de quinquina ; mais déjà la rate avait commencé à revenir à ses dimensions normales.

Le deuxième malade, reçu à la même époque dans le service, était un homme âgé de vingt-cinq ans, engagé dans l'infanterie de marine à dix-huit ans ; il avait été envoyé au Sénégal, où il arrivait dans le courant du mois d'août. Il y contracta une fièvre intermittente d'abord quotidienne, plus tard tierce, fièvre intermittente qui persista malgré l'administration du sulfate de quinine pendant quatorze mois, fut accompagnée d'œdème des extrémités inférieures et d'une profonde cachexie. Ce fut seulement à son retour et au voisinage des côtes de France que les accès disparurent.

Au mois de juin 1860, réapparition de la fièvre qui dura environ deux mois avec le type tierce.

Le 6 juin 1861, nouvelle invasion des accès fébriles. Le malade se décide à entrer à l'Hôtel-Dieu.

Comme chez la femme dont il a été question plus haut, on note une teinte cachectique plutôt jaunâtre que terreuse, chloro-anémie très-manifeste, accès intermittents avec type tierce vers sept heures du soir, ne durant en tout que deux ou trois heures, mais d'une intensité

extrême. Courbature, céphalalgie sus-orbitaire dans les jours d'apyrexie; pas d'embarras gastrique, pas d'augmentation de la rate. On surveille le malade pendant trois accès consécutifs, et l'on ne remarque aucune tendance à la décroissance. On administre alors, au début du frisson, un petit verre de rhum, et dix minutes après un second petit verre. Le malade se sent réchauffé immédiatement. Les deux autres stades sont à peine marqués; l'accès peut être considéré comme avorté. Le lendemain, sensation de bien-être général et inaccoutumé; le surlendemain et à la même heure, réapparition d'un léger frisson : les deux verres de rhum sont donnés comme précédemment; l'accès s'arrête; depuis lors il n'a pas reparu.

Nous aurions pu, ajoute M. Constantinidès, consigner des faits et des observations favorables bien plus nombreux, observés surtout à l'étranger (Grèce, Constantinople, Italie); mais nous considérons ces faits, par le manque de détails, comme de simples narrations, et nous avons préféré rester dans le petit nombre des faits observés en France soit par les médecins, dont l'autorité nous oblige à accepter les faits qu'ils ont publiés, soit par nous-même, toutes les fois, malgré la rareté des

fièvres intermittentes à Paris, qu'il nous a été donné d'en observer. — Si notre faible voix pouvait trouver écho parmi les chefs de service, nos maîtres, ce serait de les prier d'essayer les alcooliques, le cas échéant, ne serait-ce que dans un but humanitaire dont ils font un si grand cas, dans d'autres circonstances, au profit de leurs malades. — Quant à nous, nous ne manquerons pas à ce devoir.

Sur le paulinia ou guarana (Girtler).

La pâte de guarana s'obtient, comme on sait, des semences du *Paullinia sorbilis*, plante de la famille des Sapindacées, qui croît sur les rives de l'Amazone et que récoltent les Indiens Guaranis. Ceux-ci font sécher les graines au soleil, puis les réduisent en poudre, en font une pâte, qu'ils roulent en forme de cylindres et qu'ils entourent ensuite de feuilles de coco.

La pâte de guarana a une odeur particulière, une saveur amère et un peu astringente. Traitée par l'alcool, elle donne au liquide une couleur brune, qui se change en un beau vert foncé quand on ajoute une solution de chlorure de fer. L'extrait aqueux est moins coloré que l'extrait alcoolique et ne change pas de couleur par l'addition du chlorure de fer.

Quand on la traite par l'éther, le liquide reste incolore. C'est l'alcool qui doit servir à préparer l'extrait de cette substance, dont la partie active paraît être du tannate de caféine.

Action physiologique et thérapeutique de la coca. (Reis).

J'ai souvent entretenu les lecteurs de cet *Annuaire* de la précieuse feuille péruvienne, je vais extraire du mémoire de M. le docteur Reis, imprimé dans le *Journal des connaissances médicales*, d'intéressantes observations sur l'action physiologique et thérapeutique de ce remarquable agent.

Ayant reçu d'un des premiers citoyens de Lima, que j'avais eu l'avantage de connaître à Paris, une petite provision de l'agent précieux dont il m'avait souvent entretenu, je me suis empressé d'étudier sur moi-même les effets physiologiques.

Avant tout, et sur la foi de M. Mantegazza, je m'attendais à ressentir une notable accélération du pouls. Il n'en fut rien ; je retrouvai invariablement les 68 pulsations qui constituent mon état normal, même après une dose de 4 grammes.

L'estomac chez moi ne s'est pas montré plus que le cœur sensible à l'action de la coca ; ni plus ni moins d'appétit lorsque arrivait l'heure de mon déjeuner. Une fois seulement, selles trop faciles et rappelant beaucoup la couleur et l'odeur de la poudre dont j'avais pris 4 grammes ce jour-là.

Transpiration cutanée, plutôt diminuée qu'augmentée ; ce que j'ai constaté plusieurs fois, notamment le 1er juin dernier, en faisant à pied par un temps orageux, le thermomètre marquant 23 degrés, les 5 ou 6 kilomètres qui séparent Saint-James de mon domicile à Paris.

Influence aphrodisiaque insignifiante en ce qui me concerne personnellement, mais incontestable, si j'en crois l'expérience d'un artiste dramatique bien connu, qui, malgré son âge avancé, doit à l'usage de la coca la conservation d'une virilité satisfaisante. Cette propriété est d'ailleurs attestée très-positivement et très-sciemment par M. Rochu.

Finesse plus grande du sens de l'ouïe, très-légers nuages au-devant des yeux, mais stimulation notable des systèmes nerveux et musculaire : voilà surtout ce qu'il nous est permis d'affirmer, malgré les doses modérées que nous n'avons pas dépassées. Ainsi, 2 ou

3 grammes de coca n'ont jamais manqué de nous procurer un surcroît d'activité cérébrale comparable à celle que produisent le thé ou le café, quoique plus calme, sans agitation ni tremblement nerveux ; légère pointe d'ivresse, sans pesanteur, sans somnolence, sans hypérémie du cerveau ; sentiment de bien-être et de satisfaction ; pensée plus prompte, plus intense et plus nette ; en un mot, augmentation sensible et soutenue des facultés morales et intellectuelles, rendant l'élocution vive et facile, inspirant la résolution, le courage et la persévérance dans les actes et dans la volonté.

C'est surtout par son influence bien réelle sur le système musculaire que la coca se recommande à l'appréciation, on peut dire à la vénération des populations de la Bolivie et du Pérou. Soit qu'il s'agisse de rudes travaux dans les mines, soit qu'un corps de troupes ait à courir les montagnes, tout est facile avec la coca, qui se distribue à raison d'une livre par homme, comme chez nous le tabac et les vivres. Certes, la mastication de cette feuille ne peut remplacer la nourriture ; mais elle en atténue merveilleusement la privation, en soutenant le courage et les forces musculaires. On sait, d'ailleurs, quelle minime alimentation suffit aux Indiens ! En Europe, au contraire,

et surtout sous une latitude froide ou tempérée, mais généralement humide, il nous faut quelque chose de plus substantiel. Nous ne saurions, pendant un seul jour, nous contenter de chiquer la coca. Toutefois, je n'hésite pas à croire que toute personne ayant à s'acquitter d'un travail musculaire inusité, ou devant fournir une marche un peu longue, trouvera dans l'emploi de ce stimulant les forces et l'agilité qui lui sont nécessaires, oubliant, jusqu'à un certain point, le besoin d'autres aliments. Il n'agite pas, il ne galvanise pas le système moteur, et s'il n'en élève pas très-sensiblement la puissance, au moins en rend-il l'exercice régulier, souple, facile, tout naturel et spontané. Son influence, constamment égale, se soutient indéfiniment, pourvu qu'on l'entretienne par de nouvelles prises toutes les deux ou trois heures, tant que la marche ou le travail doivent se prolonger.

Tel est, jusqu'à présent, le résultat de mes observations personnelles. Si, d'une part, il m'autorise à considérer comme exagérées quelques-unes des propriétés attribuées à la coca, d'autre part, il me permet de confirmer les opinions émises avant moi sur l'efficacité de cette plante, soit comme stimulant inoffensif des facultés intellectuelles et morales, soit

comme auxiliaire assuré de l'action musculaire. C'est à ce titre uniquement que je l'ai quelquefois administrée sous forme d'élixir ou de sirop dans quelques maladies chroniques, chez trois ou quatre phthisiques en défaillance, chez des vieillards et dans certaines convalescences, avec la seule prétention de soutenir et de ranimer les forces. La fièvre typhoïde à forme adynamique est certainement une des maladies où l'on trouvera le plus souvent une indication favorable à l'emploi de ces préparations, de l'élixir notamment convenablement étendu. Nous en dirons autant de l'affaiblissement, suite de pertes séminales, d'hémorrhagie et de diarrhée chronique.

Reste maintenant à expérimenter les effets de la coca prise à hautes doses, effets énergiques et prompts, presque toxiques, dont la thérapeutique pourra, si je ne me trompe, tirer bon parti dans quelques cas de trouble ou de dépression considérable des systèmes nerveux ou musculaire, tels que le choléra, l'ataxie locomotrice, la chorée, le tétanos, l'albuminerie, le diabète et même l'hydrophobie. Déjà, prenant sans doute en considération la force de résistance aux miasmes, aux causes morbides extérieures que procure l'usage de ce médicament, un pharmacien européen éta-

bli à la Pal, a composé un sulfate de cocaïne plus ou moins analogue au sulfate de quinine, efficace comme ce sel contre les fièvres intermittentes, à la dose d'une cuillerée à café. Si ce fait se confirme, la coca constituerait un succédané d'autant plus précieux qu'il est et sera toujours inépuisable, la feuille se reproduisant chaque année, tandis qu'en enlevant au quinquina sans ménagement, l'écorce de sa tige et de ses branches, on tend à la destruction de l'espèce dans un temps donné.

Il y a donc deux modes d'emploi de la coca bien distincts, que j'appellerai l'un physiologique, en ce sens qu'il se borne à stimuler dans leurs limites normales les fonctions intellectuelles et locomotrices ; l'autre thérapeutique, applicable à certains états morbides dans lesquels il y aurait indication de surexciter énergiquement et rapidement les systèmes musculaire ou nerveux. Ici tout est encore à faire ; nous savons seulement qu'à 30 ou 40 grammes, l'administration de la coca détermine une fièvre intense, accompagnée d'hallucinations et de délire. Il est probable qu'une dose assez élevée, 15 ou 20 grammes, est nécessaire pour produire l'excitation du cœur, observée par MM. Montegazza et Gosse.

Nous avons dit que la coca s'emploie en

mastication, en infusion théiforme, en poudre, en opiat, en cigarettes.

La dose ordinaire est de 1 à 4 grammes, qu'on renouvelle, selon le besoin, toutes les deux ou trois heures.

On peut, avec la poudre ou avec l'extrait hydro-alcoolique, préparer des pilules de 25 centigrammes, dont la dose est de deux à six.

Enfin, l'élixir et le sirop se prescrivent par cuillerées de 10 grammes environ.

Voici d'ailleurs les formules suivies par M. Fournier dans les diverses préparations de ce nouveau médicament, qu'il a bien voulu mettre à ma disposition :

Elixir de coca.

Pr. Feuilles choisies et bien conservées.....	100	grammes.
Alcool de Montpellier....	700	—
Sucre.....	300	—

Concassez la feuille grossièrement, épuisez-la ensuite dans l'appareil à déplacement avec les 700 grammes d'alcool; exprimez fortement le résidu; faites-le bouillir dans 300 grammes d'eau, et servez-vous de cette

décoction pour faire, avec les 300 grammes de sucre, un sirop que vous mélangerez avec la teinture préalablement obtenue.

Après quarante-huit heures de contact, filtrez.

Vous avez ainsi une préparation excellente, contenant tous les principes de la plante et représentant 1 gramme de coca pour 10 grammes de liqueur.

Sirop de coca.

Pr. Feuilles de coca ..... 100 grammes.
Eau alcoolisée au 10°.... 500 —

Faites macérer à vase clos, pendant deux heures, au bain-marie; passez avec expression ; filtrez, et faites un sirop avec 600 gram- de sucre.

Ce sirop, d'un excellent goût et parfaitement limpide, contient, comme la liqueur, des principes actifs, de 1 gramme de la plante par 10 grammes de sirop.

Poudre de coca

Pr. Sucre en poudre..... 2 grammes.
Poudre fine de coca..... 1 —
Mêlez.

Alcoolé ou teinture sinapique (Barbet).

On fait macérer pendant deux heures 250 grammes de farine de moutarde noire dans 500 grammes d'eau froide, on ajoute ensuite 120 grammes d'alcool à 86 degrés, et l'on distille pour obtenir 120 grammes de liquide.

Cette préparation n'a pas une composition aussi bien déterminée que celle qui résulte du mélange de l'essence de moutarde et de l'alcool, mais elle est beaucoup plus économique. Comme elle agit énergiquement, ce procédé peut donc être mis utilement en œuvre.

Il est important que la moutarde soit pulvérisée au moment où l'on doit la mêler avec l'eau, car le ferment sinapique se modifie assez promptement sous l'influence de l'air.

(*Soc. ph. de Bordeaux.*)

Sur le Ditoplaxis muralis (P. Robert).

« Le *Ditoplaxis muralis*, ou *Sisymbrium murale* de Linné, appartient à la famille des crucifères. Cette plante, vulgairement connue sous le nom de *roquette*, croît dans les lieux arides, au bord des chemins et le long des vieux murs ;

elle est commune en France et particulièrement en Normandie.

Description. — C'est une plante herbacée. Sa *tige*, rameuse et diffuse à la base, un peu velue, non feuillée dans le haut, a de 10 à 40 centimètres de hauteur. Les *feuilles* sont vertes, oblongues, dentées ; les *fleurs* sont jaunes, pédicellées, les pétales beaucoup plus longs que le calice. Les *siliques* sont linéaires, comprimées.

A l'époque de la floraison, la roquette exhale un parfum ressemblant à celui de l'aubépine. Les tiges, feuilles et fleurs, écrasées entre les doigts, donnent une odeur forte, aromatique et *sui generis*.

Propriétés et usages.— M. Moquin-Tendon, professeur à la Faculté de Paris, ayant remarqué, dans ses herborisations, l'odeur du *Diplotaxis muralis*, eut l'idée de l'employer en médecine. Il fit préparer un sirop antiscorbutique excellent, en remplaçant le cochléaria, le cresson, le ményante et le raifort indiqués par le Codex, par les feuilles de la diplotaxe des murs.

M. Swann, pharmacien très-distingué, s'est livré à l'étude de la roquette, dont il a fait l'analyse chimique. Il a constaté qu'elle contient une plus forte proportion de soufre que les autres

crucifères employées en médecine, et il en a composé un sirop qu'il a présenté à l'Académie impériale de médecine. M. Chatin, professeur de botanique à l'École de pharmacie, a fait, sur la communication de M. Swann, un rapport très-favorable, dans lequel il constate les propriétés antiscorbutiques de la roquette. Le *sirop antiscorbutique* de roquette possède, en effet, une saveur beaucoup plus agréable et des propriétés plus prononcées que le sirop antiscorbutique ordinaire. Les enfants le prennent plus facilement et il les fortifie davantage.

Je l'emploie souvent dans ma pratique, et je le conseille dans le scorbut, la scrofule et toutes les altérations de nutrition.

D'autres praticiens, en l'additionnant d'iodure de potassium, se servent de ce sirop dans les affections syphilitiques.

C'est un puissant dépuratif et un moyen excellent de faire tolérer l'iodure de potassium. M. le docteur Scelles de Montdésert, notre confrère et ami, dont les publications scientifiques sont justement appréciées, prescrit fréquemment le sirop de roquette dans les rhumatismes.

Dans l'hospice que je dirige, j'obtiens les plus heureux résultats du sirop de roquette additionné de protoiodure de fer, dans les hémorrhagies passives. »

L'expérience ayant, comme on le voit, pleinement justifié tous les avantages qu'on peut retirer de la roquette, c'est pour nous un devoir de fixer l'attention sur une plante qui croît partout, possède des propriétés précieuses et n'est pas encore employée en médecine.

Sirop de dentition (Delabarre).

Pr. Suc de tamarins frais....	3	grammes.
Infusion de safran.....	2	—
Miel fin épuré.	10	—
Teinture de vanille.....	25	centigr.

L'infusion de safran se fait avec 1,50 de safran pour 50 grammes d'eau bouillante.

Mellite au safran (Barrallier).

Pr. Miel blanc	10	grammes.
Safran.	25 à 50	centigr.

Le miel, compacte en hiver, est liquéfié au bain-marie; quand il est suffisamment liquide, on y incorpore le safran en brassant rapidement le mélange.

Cette préparation se fait très-facilement dans les familles, et a le grand avantage de ne coû-

ter que quelques centimes. Elle calme les douleurs des gencives, et s'applique à l'aide d'un pinceau de fil, ou avec un nouet fait avec du linge usé. (*Bullet. thérap.*)

De l'apiol dans l'aménorrhée (Marotte).

« Je pense, dit M. Marotte (*Bulletin de thérapeutique*), qu'il est difficile de ne pas croire à l'utilité de l'apiol dans le traitement de l'aménorrhée et de la dysménorrhée. Comme tous les médicaments, il a ses indications et ses contre-indications.

» Tantôt il réussit seul, et cela a lieu plus spécialement dans les aménorrhées simples, lorsqu'il semble n'y avoir d'autre indication à remplir que d'agir sur la circulation utérine, sur son appareil vaso-moteur et à solliciter, par son intermédiaire, les vaisseaux à laisser échapper le sang.

» Il en est de même dans la dysménorrhée qui ne dépend d'aucun obstacle mécanique, d'aucun état organique de l'utérus (pléthore, engorgement, métrite). C'est peut-être parce que ces complications se rencontrent plus souvent avec les dysménorrhées ou dans l'aménorrhée dysménorrhéique, que ces deux états

cèdent, en général, moins facilement que l'aménorrhée simple à l'action de l'apiol.

Si l'aménorrhée et la dysménorrhée sont en partie sous la dépendance d'un état général tel que la pléthore, l'anémie, la débilité, le lymphatisme, etc., l'action de l'apiol ne pourra s'exercer qu'à la condition de remplir préalablement ou parallèlement ces indications générales. On en trouve un exemple dans le mémoire du docteur Galligo (*Impartial de Florence*). Une dame G..., âgée de trente-huit ans, de tempérament lymphatique et nerveux, avait depuis trois mois une aménorrhée compliquée de chlorose intense. Notre confrère n'obtint aucun résultat de l'apiol tant qu'il n'y joignit pas les ferrugineux. Les ferrugineux, qui avaient été inefficaces antécédemment, produisirent un bon résultat, grâce à cette association.

» Il en sera de même pour les indications fournies par l'état local de l'utérus, quoique, à vrai dire, elles soient mieux remplies alors par les médications appropriées à chaque cas particulier. L'apiol ne peut devenir un adjuvant utile qu'au moment où l'état complexe a été ramené à celui d'aménorrhée ou de dysménorrhée simple.

Enfin, dernière remarque, la menstruation étant essentiellement liée à l'ovulation, et au-

cune modification ne pouvant provoquer le flux menstruel en dehors de cette condition physiologique, les effets thérapeutiques de l'apiol ne se produiront que s'il est administré chez des filles nubiles, au moment où la fonction menstruelle s'annonce par des symptômes généraux et locaux, ou à l'époque connue et présumée des règles.

Guaco (Noël Pascal).

M. Noël Pascal a publié cette année son mémoire sur la teinture ou *alcoolé de guaco*. L'efficacité de ce médicament est bien établie dans le pansement de plaies de diverses natures, mais l'alcool employé topiquement ne doit-il pas revendiquer sa part des effets heureux ? On a trop négligé l'emploi extérieur de l'alcool ; quoi qu'il en soit, voici l'opinion de M. Ricord sur l'*alcoolé de guaco* de M. Pascal.

« J'ai employé, dit M. Ricord, l'*alcoolé de guaco* comme moyen de pansement, dans des cas d'ulcérations compliquées de phagédénisme, et j'ai retiré de bons effets de cette préparation.

» Les ulcérations se sont le plus souvent assez rapidement détergées, la suppuration

est devenue moins abondante, de bonne nature, et le travail de réparation s'est bientôt établi. »

De l'emploi du buchu (de Servière).

On a déjà fait, il y a trente ans, des efforts pour introduire le buchu dans la matière médicale, M. de Servière sera-t-il plus heureux aujourd'hui?

Cette substance, désignée encore sous les noms de *bucko*, *bocco*, *boechoe*, etc., est un mélange des *Barosma crenata*, *Barosma crenulata*, et *Barosma serratifolia*. Les feuilles du buchu exhalent une odeur très-forte, comparable à celle de la feuille de figuier sèche. Leur saveur est chaude et aromatique ; elles contiennent de la résine, une grande quantité de mucilage, une matière extractive amère, et surtout une huile essentielle à laquelle elles doivent leur odeur, et qui, presque incolore lorsqu'elle est récemment extraite, devient d'abord verdâtre et, au bout d'un laps de temps plus ou moins long, brun jaunâtre.

Lorsqu'on boit une infusion de buchu tiède, on éprouve bientôt un sentiment de chaleur dans la région des lombes, puis la transpiration s'établit, et l'urine, devenue plus abon-

dante, conserve l'odeur de cette substance. Au début de la gonorrhée, lorsque l'émission de l'urine est douloureuse, on retire de grands avantages de l'emploi du buchu. On trouve dans l'ouvrage de M. A. Mercier plusieurs observations qui établissent la vertu curative et prophylactique du buchu dans les affections de la vessie.

Selon les pharmacopées de Londres, de Dublin et d'Edimbourg, l'infusion de buchu se prépare en mettant en contact pendant quatre heures, dans un vase fermé, 32 grammes de buchu avec 500 grammes d'eau distillée bouillante. Cette infusion s'emploie à la dose de 40 grammes, deux ou trois fois par jour. Quant à la teinture alcoolique, un sixième est indiqué dans les pharmacopées; mais il paraît, d'après M. de Servière, qu'un cinquième est suffisant. Les doses sont de 4 à 16 grammes. L'alcool est un excellent dissolvant des parties actives du buchu ; il est pourtant possible d'obtenir tous les principes actifs du buchu sans employer l'alcool. Après plusieurs tâtonnements qu'il est inutile de rapporter ici, M. de Servière s'est arrêté à la formule suivante :

Feuilles de buchu	500	grammes.
Eau bouillante	5000	—

Faites infuser douze heures dans la cucurbite d'un alambic. Distillez avec précaution pour obtenir 750 grammes de produit ; passez le liquide de la cucurbite ; mêlez-le à 3 kilogrammes de sucre ; faites évaporer en consistance de sirop très-cuit, quand ce sirop sera froid, mélangez-y la liqueur distillée. — Dose : de trois à quatre cuillerées par jour. — L'eau distillée de buchu devrait être employée aux mêmes doses que l'infusion, et aussi en lavements et en injections vésicales. — L'huile essentielle, mêlée soit à de l'axonge, soit à de la glycérine, serait réservée pour les frictions abdominales. Incorporée à du beurre de cacao, elle entrerait dans la composition des suppositoires, etc.

(*Union médic.*, janv. 1863.)

Copahu et styrax comme spécifiques du croup et de la diphthérite (Tridan).

Au milieu d'une épidémie très-meurtrière de diphthérite qui a enlevé deux à trois cents personnes dans le canton de Chaillant, arrondissement de Laval (Mayenne), l'idée me vint d'employer un puissant modificateur de la membrane muqueuse qui pût changer sa vita-

lité, et je fis choix du copahu et du styrax. A partir du premier jour de leur emploi, j'ai guéri cinq cas de croup et quarante d'angine diphthéritique ; depuis cinq mois et demi environ, je n'ai perdu qu'un seul malade. Le plus souvent c'est dans les vingt-quatre heures que survient l'amélioration : la guérison a ordinairement lieu dans le délai de quatre à six jours.

J'emploie le copahu sous forme de sirop (formule du docteur Puche) ou à l'état solidifié. C'est également le sirop de styrax, formule analogue, dont je me sers. Pour les adultes, je prescris une cuillerée à bouche toutes les deux heures. Pour les enfants de quatre à six ans, ce sont des cuillerées à café prises de la même manière. Dans les cas graves, le malade prend 5 grammes de copahu en lavement, deux lavements par jour. Le copahu est généralement toléré tant que la maladie n'est pas dominée.

Sirop ou baume du Brésil (E. du Hay).

Baume de copahu	167	grammes.
Magnésie calcinée.	9	—
Sirop simple.	320	—
Jaune d'œufs frais.	n° 4.	

Triturez les jaunes d'œufs avec la magnésie et ajoutez peu à peu, après un mélange parfait, le copahu, puis le sirop.

Cette préparation se conserve bien.

Elle sera surtout utile dans le traitement du croup et des bronchites.

Du succin contre la coqueluche, les convulsions et les coliques des enfants pendant la première dentition (Danet).

Le succin est de tous les médicaments que nous avons essayés celui qui nous a donné les plus sûrs résultats.

Quelques lueurs d'espérance que nous avions eues à la Salpêtrière en y essayant le succin d'après Vogt sur les épileptiques et les hystériques, nous donnèrent à penser que ce médicament pourrait bien faire chez deux enfants du service de notre bien-aimé maître M. le docteur Moreau (de Tours), enfants qui avaient de quatorze à quinze quintes de coqueluche par nuit.

On leur administra quelques cuillerées du sirop préparé pour les épileptiques.

Quarante-huit heures après ils étaient guéris, le mieux s'étant fait sentir dès les premières cuillerées, n'ayant eu que deux quintes la première nuit.

Les travaux d'Erdmann, de Goelis, de Goeden, de Scharne, nous guidèrent dès lors dans la série d'expériences que nous établîmes d'accord avec M. Charles Chanteaud, pharmacien, sur les effets du succin et de ses dérivés.

Ces expériences, qui ont duré deux ans, nous ont conduits aux résultats suivants :

Le succin et l'acide succinique échouent bien rarement dans les coliques de la dentition, et c'est à ce médicament que nous attribuons l'action des prises de la princesse, si préconisées dans l'ancienne pharmacopée.

Dans les convulsions, nous avons dû recourir à l'esprit volatil de succin et au succinate d'ammoniaque, administrés pendant l'attaque.

Dans la coqueluche enfin et la toux nerveuse, nous avons fini par donner la préférence à l'huile volatile de succin, qui a été aussi employée dans l'asthme, où elle est appelée, croyons-nous, à rendre service. Elle soulage toujours.

Ainsi, les trois produits de Berzelius nous ont donné des résultats en rapports directs avec l'intensité de l'affection et de leur puissance d'action, ce sur quoi nous avions du reste compté.

L'huile volatile de succin qui n'est pas une essence, mais un mélange de plusieurs princi-

pes immédiats pyrogénés, s'administre à la dose de une à six gouttes mêlée avec 20 grammes de sucre ou 50 grammes de sirop de Tolu.

Emploi de l'acide carbonique dissous dans l'eau à l'intérieur (C. Paul).

L'injection de l'eau de Seltz artificielle, dit M. Paul, produit les mêmes phénomènes physiologiques que le gaz employé seul ; elle donne sur le moment un sentiment de prurit et de chaleur qui fait taire assez promptement les douleurs utérines, et cesse peu de temps après l'injection.

Je crois donc qu'on peut appliquer ce nouveau moyen dans les cas suivants :

1° Dans le prurit et les spasmes du vagin ;

2° Dans la dysménorrhée avec congestion de l'utérus, pour faire taire les douleurs qui précèdent l'établissement du flux menstruel ;

3° Dans les cas de déviation utérine, surtout dans les cas de flexion du corps sur le col ;

4° Dans les ulcérations fongueuses du col ;

5° Dans les ulcérations cancéreuses ;

6° Pour stimuler le travail dans les accouchements trop lents.

Je crois également, d'après les observations du docteur Simpson, qu'on pourra s'en bien trouver dans la cystite du col chez la femme.

Et, enfin, que dans certaines dysenteries chroniques on pourra donner avec succès l'eau de Seltz en lavement. (*Gazette des hôpitaux.*)

De l'efficacité du chlore contre les engelures (Delioux de Savignac).

On peut employer contre les engelures les diverses préparations chlorurées, journellement utilisées. L'eau saturée de chlore est toutefois préférable aux hypochlorites ; mais comme c'est une préparation très-altérable, il faut qu'elle ne soit faite que peu de temps à l'avance.

Les préparations chlorées réussissent d'autant mieux contre les engelures que l'affection est plus récente. Néanmoins, lors même que l'engorgement dure depuis longtemps, et pour peu qu'il n'y ait pas encore d'ulcération, la guérison ne se fait guère attendre.

Le mode d'emploi des préparations chlorées consiste en lotions faites plusieurs fois par jour sur les parties malades, et mieux encore en applications sur ces parties de plumasseaux de charpie ou de linge imbibés du liquide médicamenteux, lorsque les malades veulent ou peu-

vent supporter un pansement continu et lorsque les parties s'y prêtent.

En général, quand l'épiderme est intact, la souffrance est nulle. Cependant, quand la peau est fine, délicate ou déjà un peu entamée, les malades ressentent quelque cuisson au contact du topique pur. Il faut alors l'étendre d'un peu d'eau, mais dans la moindre proportion possible.

Dans le but de protéger les vêtements contre l'action altérante du chlore, on recouvre la compresse imbibée de la solution avec une couche de ouate et un morceau de taffetas ciré, maintenu ensuite par quelques tours de bande.

Lorsque les engelures sont ulcérées, les préparations de chlore peuvent encore être utiles; les ulcères sont d'ailleurs essentiellement atoniques, et l'on sait tout le parti que l'on tire en thérapeutique chirurgicale des topiques chlorés dans le traitement des plaies qui offrent ce caractère. Mais ici, dans la plupart des cas, les solutions de chlore devront être plus ou moins étendues. On pourra aussi appliquer du chlorure de chaux sec sur les ulcérations.

J'emploie l'acide chlorhydrique liquide pur, étendu de trois fois son poids d'eau, pour lotionner les engelures non ulcérées. B.

Inhalation du protoxyde d'azote dans les fièvres graves (Shumard).

Depuis longtemps on connaît l'action remarquable des inhalations de protoxyde d'azote, mais jusqu'ici on n'avait fait aucune application thérapeutique suivie ; les essais de M. Simmard entraîneront-ils les convictions ?

Quoi qu'il en soit, laissons parler l'auteur :

« Dès 1857, appelé près d'un homme de trente ans, frappé d'une congestion déterminée par le froid, et presque sans pouls, chez lequel les plus actifs stimulants avaient été employés vainement, une petite quantité de *nitrous oxyde gas* ayant été inhalée, le pouls reparut aussitôt, et après une heure, les extrémités étaient chaudes, et cet homme se rétablit ; mais d'autres moyens ayant été mis conjointement en usage, il était impossible de rien conclure de ce fait.

» Ce n'est que le 22 août dernier que, me trouvant comme médecin en chef du district de Danville (Kentucky), je fus appelé à l'employer de nouveau à l'Hôpital général, en présence des chirurgiens Devendorf, Semclere,

Achèle et Simpson, dans un cas désespéré de fièvre typhoïde dont voici la relation :

» J. B..., âgé de trente-cinq ans, couché au n° 3, atteint depuis trois semaines de fièvre typhoïde, présente l'état suivant : décubitus, mâchoires tombantes, yeux enfoncés dirigés en haut, respiration laborieuse, délire, extrémités froides, peau visqueuse et presque insensible au toucher, larges pétéchies sur le thorax et l'abdomen, pouls à 64, presque imperceptible, selles involontaires, dents fuligineuses, langue sèche, noirâtre et fendillée.

» Les médecins présents, considérant le cas comme désespéré, furent d'avis d'expérimenter le protoxyde d'azote, obtenu de l'azotate d'ammoniaque, selon la méthode ordinaire, par M. Brikford (de Danville), et inhalé, à défaut de meilleur appareil, au moyen d'une vessie de bœuf. Il fut ainsi administré immédiatement à neuf heures du soir, et dès la première minute de son inspiration, le pouls devint plus fort, à 64, et descendit à 44 à la deuxième, puis doubla de fréquence et de force ensuite à la troisième, pour s'élever ainsi graduellement à 90, 98, et varier ensuite de minute en minute entre ces deux extrêmes, sans changer de force pendant vingt-cinq minutes que l'inhalation dura sans interruption.

» Une demi-heure après, il était plein, à 80, et resta ainsi ; les extrémités se réchauffèrent de plus en plus, et le malade prit ensuite du jus de bœuf en disant qu'il se sentait mieux.

» Le gaz fut de nouveau administré après quatre heures sans que le pouls changeât, le malade ayant toute sa raison. Cinq heures après, l'aspect des pétéchies du thorax se modifia, les unes devinrent d'un rouge plus clair, d'autres s'effacèrent entièrement ; mais sept heures après cette seconde inhalation, le pouls s'affaiblit en augmentant de fréquence, et le gaz manquant, il fut impossible de l'administrer de nouveau. Le malade succomba trente-deux heures après la première inhalation.

» A l'*autopsie*, onze heures après la mort, la surface thoracique est parsemée de pétéchies rosées, beaucoup plus foncées sur l'abdomen. Plèvre saine ; cœur normal, ventricule gauche vide, le droit est rempli de sang clair ; la partie postérieure du lobe inférieur du poumon droit est hépatisée. Foie sain ; vésicule remplie de bile normale, congestion du pancréas ; ganglions mésentériques indurés et noirâtres ; la muqueuse du cæcum est congestionnée, et plusieurs des glandes de Peyer ulcérées. Le sang des veines de l'abdomen est

très-noir dans les unes et beaucoup plus rouge dans d'autres.

» Les résultats de ce premier essai furent si évidents, que tous les témoins s'accordèrent à reconnaître les effets de ce remède, et résolurent unanimement de l'expérimenter de nouveau dans les cas analogues. C'est ainsi qu'après l'avoir fait chez six autres malades, dans tous les cas et d'une manière constante, la chaleur revint aux extrémités sous son influence, ce que les plus actifs stimulants diffusibles n'avaient pu produire auparavant ; le pouls augmenta de force et de volume ; le délire, qui existait le plus souvent depuis des semaines, cessa aussitôt, les selles involontaires ne reparurent pas, excepté une fois, et des sujets insensibles, inertes, sans connaissance depuis plusieurs heures, ont pu redevenir sensibles, conscients, et s'entretenir avec les personnes qui les entouraient. De même encore l'aspect général prit une expression plus naturelle ; les taches livides du thorax et de l'abdomen devinrent rosées dans deux cas et disparurent en partie ; un mieux-être fut accusé par tous les malades, et, dans les cas où la mort survint, la vie parut prolongée par ce moyen. C'est donc là un puissant excitant, un stimulant comme on n'en connaissait pas ; propriétés

inconnues et que l'on était loin d'attribuer au gaz hilarant. Mais rien ne prouve encore son efficacité contre le typhus. »

Du reste, ce n'est pas la première fois qu'il est employé thérapeutiquement aux États-Unis. Le docteur Ziegler (de Philadelphie) l'a mis en usage dans divers cas ; notamment le typhus, la fièvre jaune, les intoxications, ainsi qu'il résulte de ses travaux à ce sujet, publiés dans le *Boston med. and surg. Journ.*, V, 46. Il le recommande surtout contre l'adynamie, et l'administre soit à l'état gazeux, soit dissous dans l'eau, avec laquelle il forme une boisson agréable que l'on peut aromatiser. La solution de protoxyde d'azote (*aq. nitrog. protox.*) est ainsi vendue à Philadelphie, et administrée à la dose de 4 à 5 grammes et plus, soit par la bouche, soit par le rectum, selon l'indication.

(*Union médic.*)

Pilules phosphorées dans les affections nerveuses et chlorotiques (Tavignot).

A propos de la névrose du nerf lacrymal, que l'on confond si souvent à tort avec la tumeur lacrymale proprement dite, M. le docteur Tavignot insiste sur les bons résultats

qu'il a obtenus de la médication phosphorée qu'il préconise depuis longtemps dans les affections nerveuses, chlorotiques et scrofuleuses, et qui lui paraît préférable, dans beaucoup de cas, au fer, à l'iodure de potassium et à l'huile de foie de morue. Voici la formule du docteur Tavignot :

Huile d'amandes douces	4 grammes.
Phosphore	5 centigr.

Dissolvez au bain-marie dans un flacon plein et bouché à l'émeri, puis ajoutez :

Savon amygdalin	4 grammes.
Poudre inerte	q. s.

Faites s. a. 50 pilules contenant chacune 1 milligramme de phosphore dissous.

Le malade prendra de 2 à 4 pilules par jour. (*Revue thérap. médic.-chirurg.*)

On s'était tellement abusé sur les propriétés physiologiques du phosphore, que l'on s'étonne peu aujourd'hui du discrédit dans lequel il est tombé. Les efforts de M. Tavignot parviendront-ils à le réhabiliter ?

EVACUANTS.

Recherches expérimentales sur l'action physiologique du tartre stibié (Pécholier).

Je vais me borner ici à donner les conclusions d'un mémoire important que M. Pécholier a publié cette année dans le *Montpellier médical*. Ces recherches contribueront à nous faire mieux connaître un modificateur thérapeutique d'une action si puissante et d'un usage si général. Rappelons ici que ces études font suite à celles du même auteur sur l'épicacuanha.

1° Le tartre stibié n'a point toujours et à tous les moments exercé une action contro-stimulante sur les animaux auxquels nous l'avons administré. L'action dépressive du sel d'antimoine sur la circulation, la respiration et l'innervation, est bien l'effet le plus saillant, mais non l'effet constant de cette substance.

2° Dans une première période, sous l'influence de doses de 1, 2, 3, 5, 10, 20 et 40 centigrammes de tartre stibié, nous avons constaté, durant dix à vingt minutes, une augmentation d'une dizaine de pulsations et de respirations par minute, et un peu d'excitation

nerveuse. Nous attribuons ces phénomènes à la frayeur de l'animal et surtout aux efforts de vomissements qui se sont produits chez lui. Cette période a complétement manqué lorsque, la dose ayant été énorme (1 à 2 grammes), il n'y a eu aucun effort de vomissements.

3° Pendant la seconde période, qui n'a jamais manqué, et qui a duré en moyenne trois ou quatre heures, nous avons observé, d'une manière plus ou moins prononcée suivant la dose employée, le ralentissement du pouls, la diminution du nombre des mouvements respiratoires, l'abaissement de la chaleur animale surtout dans les organes extérieurs, et un collapsus évident dans les fonctions du système nerveux. Le ralentissement du pouls était en moyenne de 20 à 25 pulsations pour des doses de 5 à 10 centigrammes, mais il a été de plus de 100 pour une dose de 1 gramme. La diminution des respirations a été proportionnelle à celle des pulsations. Quant à la chaleur animale, son abaissement maximum a été de 3 degrès.

4° Pendant une troisième période, que nous nommons période de réaction, le pouls et la respiration sont d'abord revenus à leur état normal, pour s'accélérer ensuite. La chaleur animale s'est ranimée, elle a été même plus élevée qu'avant l'expérience. La sensibilité et

la motilité, un moment réveillées, n'ont pas tardé à s'engourdir de nouveau. Cette réaction fébrile, dont les conséquences ont été habituellement mortelles, nous a paru liée à des irritations et à des congestions organiques constatées à l'autopsie. Elle a manqué quand les doses ingérées ont été trop faibles (au-dessous de 5 centigrammes) ou trop fortes (1 gramme). Dans le premier cas, en effet, après une perturbation passagère, tout est rentré dans l'ordre. Dans le second cas, la mort est survenue directement par les progrès de la prostration.

5° L'affaiblissement de l'innervation s'est manifesté surtout du côté des nerfs sensitifs. La motricité nerveuse et la contractilité musculaire ont été mieux conservées, quoique très-amoindries.

6° Les autopsies de nos animaux morts empoisonnés ou sacrifiés pendant l'émétisation, nous ont fait constater l'action irritante du tartre stibié, soit sur les organes avec lesquels il entre immédiatement en contact, soit sur ceux qu'il atteint après son absorption, et lorsqu'il est mélangé au sang. C'est ainsi que nous avons noté l'injection primitive de l'estomac et de l'intestin, et l'injection secondaire, variable dans son existence et son intensité, du foie, des reins, du cerveau et *même du*

poumon. Nous avons pu retrouver l'antimoine dans le foie. Nous avons également constaté dans cet organe la présence du sucre normal. La vessie a été ordinairement vide. Le sang a toujours été diffluent, surtout lorsque de fortes doses avaient été administrées.

7° En comparant l'action contro-stimulante de l'ipécacuanha avec celle du tartre stibié, on note entre ces deux médicaments des différences très-importantes. L'hyposthénisation due au premier atteint vite son maximum, menace très-promptement la vie, mais elle décroît avec une aussi grande rapidité, et ne donne pas lieu à cette période réactive, si dangereuse quand on emploie le tartre stibié. L'action de celui-ci, au contraire, est plus lente, plus profonde, plus durable, et devient progressivement et presque nécessairement mortelle dès qu'un certain point a été dépassé. Nous n'avons trouvé chez les animaux soumis à l'action de l'ipécacuanha, ni la diffluence du sang, ni ces irritations organiques nombreuses, et spécialement l'hypérémie pulmonaire, que le tartre stibié a manifestement produites. En revanche, le sel d'antimoine ne détruit pas la fonction glycogénique du foie, comme la racine du Brésil, et abolit moins sûrement qu'elle l'activité des nerfs sensitifs.

Analyse des graines de fusain (Lepage, de Gisors).

C'est sur les graines privées de leur arille qu'il a porté ses investigations.

L'analyse a donné à M. Lepage les résultats suivants :

Il y a trouvé du sucre de glycose, de la gomme, des matières protéiques, un principe amer, du tannin, des sels solubles, du tissu cellulaire et des sels insolubles. Il n'y a pas rencontré d'amidon, et l'incinération de ces graines n'a laissé pour résidu que des cendres blanches sans aucun carbonate alcalin.

Les sels solubles rencontrés par M. Lepage sont le sulfate de potasse et le chlorure de calcium ; les sels insolubles sont les phosphates de chaux et de magnésie.

Le sucre de glycose y existe dans la proportion de 12,50 pour 100, et fermente facilement quand on le met en contact avec la levûre de bière.

Le principe amer auquel on peut attribuer les vertus médicinales que l'on accorde à ces graines, s'obtient en traitant par l'alcool ces graines privées d'huile fixe, évaporant le soluté alcoolique au bain-marie en consistance sirupeuse, et reprenant l'extrait alcoolique par l'éther alcoolisé, et en évaporant l'éthérolé.

Émulsion purgative avec l'huile de ricin (Lebehot).

Huile de ricin.....	30	grammes.
Gomme arabique pulvérisée..	8	—
Eau de menthe.....	15	—
Eau simple.....	60	—

Triturez et ajoutez :

Sirop d'orgeat.....	40	grammes.

Cette potion ainsi préparée est plus agréable par le sirop d'orgeat et par l'absence d'œuf. Son apparence ne peut qu'engager le malade à la boire sans dégoût.

Médecine de magnésie (Lebehot).

Magnésie calcinée.....	10	grammes.
Gomme arabique pulvérisée..	10	—
Eau de fleur d'oranger.....	15	—
Eau simple.....	45	—

Triturez et ajoutez :

Sirop de sucre.....	30	grammes.

DIURÉTIQUES. — CONTRO-STIMULANTS.

Digitaline.

Depuis la découverte de la digilatine par Homolle et Quevenne, une grande impulsion a été donnée aux travaux ayant trait à préciser la composition chimique, les propriétés physiologiques et les usages thérapeutiques de la digitale. Je ferai à ce propos deux remarques : la première, c'est que si l'on excepte les mémoires de M. Hirtz et de M. Homolle, ce mouvement s'est surtout produit à l'étranger ; la seconde, que, dans ma pensée au moins, peu de choses utiles ont été ajoutées aux faits contenus dans le grand mémoire d'Homolle et Quevenne ; et cela se comprend sans peine : ce travail était le résultat d'innombrables expériences et observations dont j'ai tous les détails dans les papiers que Quevenne m'a laissés, et puis les auteurs ne l'avaient publié qu'après plus de dix années d'études et de contrôle.

Sur un alcaloïde volatil de la digitale (Engelhardt).

Selon l'auteur, ce nouvel alcaloïde est très-volatil, peu soluble dans l'eau et dans le chlo-

roforme, il est très-soluble dans l'alcool et insoluble dans l'éther absolu. Son odeur pénétrante rappelle la nicotine et la conicine ; elle est moins désagréable quand l'alcaloïde est dilué d'alcool.

Sa préparation au moyen des feuilles de digitale est calquée sur celle de la conicine. D'après les essais directs faits par un médecin, cet alcoloïde résumerait en lui les propriétés actives de la digitale.

Attendons des détails, mais nous devons dire aujourd'hui qu'il nous paraît difficile d'admettre que le nouvel alcaloïde représente les propriétés physiologiques de la digitale, lorsqu'elles sont déjà si exactement représentées par la digitaline de MM. Homolle et Quevenne ; je pourrais ajouter encore que si la digitaline se trouve en petite proportion dans les feuilles de digitale, la quantité de l'alcaloïde volatil est encore infiniment moins grande, et peut-être disparaît-il dans certaines feuilles desséchées et longuement conservées.

Action physiologique de la digitaline ; son influence sur la quantité et sur la composition de l'urine (B. H. Stadion, à Kiew).

On connaît l'utilité de la digitaline dans le traitement des maladies des poumons ou du

cœur, quand on veut provoquer un ralentissement de la circulation, mais les opinions ne sont pas encore arrêtées relativement à l'influence qu'elle peut exercer sur la sécrétion urinaire. L'auteur a fait à ce sujet des observations nombreuses et des expériences sur lui-même, dont il donne le résultat général sous forme de propositions que nous allons transcrire, puis nous les ferons suivre de quelques remarques.

« 1° La digitaline produit dans l'organisme physiologique une *diminution* de la quantité de liquide sécrétée par les reins.

2° Elle amène une *diminution* des principales parties constituantes de l'urine, comme l'urée, le chlorure sodique, les phosphates et les sulfates.

3° L'acide urique seul est augmenté ; mais le degré d'acidité de l'urine reste le même.

4° Le poids spécifique de l'urine est diminué.

5° La digitaline augmente d'abord la fréquence du pouls, puis elle produit une diminution dans le nombre des contractions du cœur.

6° L'amaigrissement rapide et le ralentissement de la nutrition qui suivent l'emploi de la digitaline sont deux faits importants qui nous

éclairent sur l'action et le mode d'administration de ce médicament.

7° La digitaline agit comme la digitale sur sur les systèmes circulatoire, nerveux et musculaire, de même que sur l'appareil de la génération.

8° Elle exerce une action énergique sur ce dernier appareil en le déprimant, et elle peut abattre momentanément toute l'activité des organes sexuels; elle mérite donc d'occuper le premier rang parmi les antiaphrodisiaques.

9° Son action sur le tube intestinal et sur les organes digestifs est moindre que celle de la digitale.

10° Une affection particulière de la muqueuse nasale qui se déclare sous la forme d'un violent coryza paraît constituer un symptôme caractéristique pendant l'usage de la digitaline.

11° La force d'action de la digitaline comparée à celle de la plante paraît être dans le rapport de 30 : 1.

12° La dose du médicament ne doit pas ordinairement dépasser un cinquième de grain (environ 1 centigramme) par jour. Dans la plupart des cas, surtout dans les maladies chroniques, il suffit d'un vingtième à un seizième de grain par jour pour obtenir des effets sensibles. »

Le point principal de ces études, c'est la négation de la propriété diurétique de la digitale. A cet égard, selon moi, il faut distinguer s'il s'agit d'un homme à l'état de santé : les résultats annoncés par l'auteur sont parfaitement conformes à ceux d'Homolle et Quevenne, mais dans certains états pathologiques il en est autrement ; par exemple, dans les hydropisies qui ne sont pas liées à l'albuminurie, mais qui sont sous la dépendance d'une maladie de cœur avec diminution dans la proportion d'albumine du sang, les effets diurétiques de la digitale, pour n'être pas constants, n'en sont pas moins indubitables. Chose remarquable, cet effet diurétique n'apparaît souvent que cinq à six jours après l'administration de la digitale et se continue souvent après qu'on a cessé de l'administrer. Cet effet, je l'obtiens avec les pilules, scille, digitale et scammonée, mais les médecins qui ont recours à l'infusion de feuilles de digitale l'observent aussi.

La dose à laquelle l'auteur arrive me paraît très-élevée, la moyenne est pour moi de 2 à 3 milligrammes de digitaline d'Homolle et Quevenne pour vingt-quatre heures. Je ne dépasse jamais 5. Je n'en continue pas l'administration plus de six jours.

Action de la digitaline sur la nutrition et sur la pression moyenne du sang et des artères (Winogradoff).

Les expériences de l'auteur l'ont conduit aux résultats suivants :

« 1° L'économie s'accoutume peu à peu à la digitaline comme à d'autres remèdes. On a pu aller sans inconvénient jusqu'à 3/10es et 2/7es de grain.

2° La digitaline n'est pas un diurétique dans l'acception propre du mot. De fortes doses de cette substance n'ont amené, dans un cas, qu'une augmentation insignifiante d'urine ; dans un autre cas, la quantité d'urine a été diminuée.

3° La diminution dans la quantité d'urée et dans celle des chlorures et des sels fixes montre un ralentissement dans la nutrition.

4° On ne s'explique pas l'augmentation de l'acide phosphorique et de l'acide sulfurique.

5° Dans l'état physiologique de l'organisme, c'est-à-dire quand il n'y a pas de fièvre, la digitaline ralentit le pouls et abaisse la température, mais à un moindre degré que lorsque la fièvre existe. L'auteur attribue en partie cette différence à l'état morbide du cœur et à cette

circonstance que les médicaments qui exercent une action spécifique sur un organe agissent plus promptement sur cet organe quand il est malade que lorsqu'il est sain. »

Je ne saurais accepter le fait de l'accoutumance pour la digitaline. Les phénomènes d'intoxication se révèlent souvent après cinq à six jours de l'emploi de cet agent à dose suffisante mais non graduellement élevée. C'est cette action progressive qui m'a fait insister sur le précepte d'en suspendre l'usage après six jours d'emploi.

Digitale dans les affections chroniques du cœur (Griesinger).

L'auteur s'élève avec raison contre l'emploi exclusif de la digitale dans les vices organiques de cet organe. D'après lui, elle conviendrait surtout dans les affections de la valvule mitrale, en changeant les caractères du pouls accéléré, irrégulier et petit qui les accompagne généralement, tandis que, dans les cas de maladie accompagnés de faiblesse de ce viscère, d'une dilatation très-considérable de ses cavités, de petites doses de médicaments excitants, et plus particulièrement de camphre, sont souvent indiquées.

Emploi de la digitale dans le traitement de la fièvre typhoïde.

Ce mode de traitement a été expérimenté par le professeur Wunderlich, conformément à la méthode que ce médecin avait déjà appliquée précédemment à l'étude de plusieurs fièvres aiguës. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des observations thermométriques qui ont été faites dans cette série d'expériences ; il nous suffira de résumer les conclusions pratiques que M. Wunderlich en a tirées.

Pour ce médecin donc, l'emploi de la digitale est indiqué dans les fièvres typhoïdes graves et notamment dans la période pendant laquelle le danger est surtout dans la violence de la fièvre. Ces cas sont ceux dans lesquels, au deuxième septénaire surtout, la température s'élève à 39°,4 le soir, et s'abaisse peu dans la matinée, en même temps que le pouls bat 120 fois par minute, ou au delà. Dans les cas légers, cette médication est sans utilité, mais elle peut être avantageuse à une période plus avancée, lorsque la fièvre se présente avec les caractères qui viennent d'être précisés.

Il faut donner des doses assez élevées (0gr,95 à 1 gramme en infusion chez l'adulte)

et les continuer sans interruption tant qu'elles n'ont pas produit l'effet attendu. Il est probable que la dose doit être d'autant plus élevée que la maladie est arrivée à une phase plus avancée. On arrête l'administration du médicament dès que le pouls est descendu à peu près au chiffre normal. Lorsqu'on se conforme à ce précepte, l'emploi de la digitale dans la fièvre typhoïde ne produit jamais d'effets fâcheux. L'abaissement du pouls n'a, en particulier, jamais aggravé les symptômes cérébraux et abdominaux; on peut en dire autant pour la fréquence des complications, l'époque de la guérison, de la marche générale de l'affection. La digitale n'exerce aucune influence, directe ou indirecte, avantageuse ou nuisible, sur la lésion intestinale; elle modère seulement les phénomènes qui, dans des cas graves, entravent ou contrarient la terminaison par la guérison. (*Archiv der Heilkunde*, 1862, deuxième livraison. — *Gaz. médic.*)

J'emploierais la digitaline avec une réserve extrême dans la fièvre typhoïde, dans les cas seulement où le pouls s'élèverait à plus de 120. Je n'en continuerais pas l'administration plus de trois jours.

Sur la réduction de l'acide quinique en acide benzoïque et sur sa transformation en acide hippurique dans l'organisme (Lautemann).

« En traversant l'organisme, l'acide quinique est réduit à l'état d'acide benzoïque, et celui-ci est éliminé sous forme d'acide hippurique. L'auteur a établi ce fait intéressant par des expériences décisives. Ayant ingéré un soir 8 grammes de quinate de chaux, il a recueilli et analysé l'urine rendue le lendemain ; elle renfermait $2^{gr},2$ d'acide hippurique.

MM. Zwenger et Siebert ayant trouvé l'acide quinique dans l'herbe des myrtilles, l'auteur admet comme probable que cet acide existe aussi dans d'autres végétaux herbacés, et que la portion notable d'acide hippurique que renferme l'urine des vaches soumises au régime du vert provient de l'acide quinique ingéré avec les aliments. »

Inspiré par cette intéressante étude sur la constitution moléculaire de l'acide quinique, j'ai eu la pensée d'administrer le quinate de chaux et l'acide quinique lui-même à la dose de 1 à 5 grammes dans un litre de véhicule aqueux, dans les cas de diathèse urique, déterminant soit les gravelles uriques, soit la goutte, soit la

gravelle d'oxalate de chaux liée à la diathèse urique. J'ai les plus légitimes espérances sur l'efficacité de ce nouvel agent dont la physiologie éclaire si bien les effets. Je me promets de revenir sur cet important sujet.

Chlorate de potasse. — Traitement de la stomatite ulcéro-membraneuse (Bouchut).

Le traitement de la stomatite ulcéro-membraneuse est aussi simple que facile et peu douloureux, grâce à la découverte récente d'un nouvel agent thérapeutique.

Jadis on cautérisait beaucoup avec le nitrate d'argent ou l'acide chlorhydrique, quand on croyait, avec Bretonneau, que la stomatite ulcéro-membraneuse n'était qu'une forme de la diphthérite ; comme la doctrine elle-même, cette thérapeutique est aujourd'hui abandonnée. C'est justice.

On a employé aussi les collutoires de borax et de miel à parties égales, mais cela ne vaut pas les autres modificateurs dont je vais vous parler.

Tout en donnant de la nourriture, des préparations de quinquina, du sirop ferrugineux et de l'huile de morue aux enfants pour rele-

ver les forces de l'organisation affaiblie, il faut faire de fréquentes lotions ou injections dans la bouche avec l'eau de guimauve et le miel rosat, et employer comme topiques le chlorure de chaux ou le chlorate de potasse.

Jadis, on n'employait à l'hôpital des Enfants que le chlorure de chaux préconisé avec infinimeut de raison par M. Bouneau. Plusieurs fois par jour on frottait légèrement les gencives avec le doigt légèrement recouvert de chlorure de chaux en poudre sèche, et ensuite on injectait un peu d'eau tiède pour laver la bouche. Ce médicament modifiait très-avantageusement la vitalité des ulcères de la gencive et hâtait leur cicatrisation. Il n'avait qu'un inconvénient : d'être infect et douloureux ; aussi n'a-t-on pas hésité à l'abandonner dès qu'on a eu rencontré quelque chose d'aussi efficace, mais de moins désagréable.

Ce médicament, proposé par MM. Chanal et Herpin, et que, par d'innombrables observations, notre savant collègue M. Blache a fait entrer dans la pratique des maladies de l'enfance, c'est le *chlorate de potasse.* En effet, rien n'égale la rapidité et la sûreté d'action de ce médicament pour arrêter la marche de la stomatite ulcéro-membraneuse. — On le donne de la façon suivante :

Julep gommeux..... 100 grammes.
Chlorate de potasse..... 3 —

A prendre dans les vingt-quatre heures, et continuer plusieurs jours de suite.

Ce médicament n'a ni odeur ni saveur désagréables, est très-bien avalé par les enfants. Comment agit-il? Je n'en sais rien, mais il guérit. On a dit qu'administré dans l'estomac, il revenait par absorption modifier les ulcères de la bouche et des gencives. Cela peut être; mais en passant dans la bouche ne pourrait-il pas également agir localement comme topique? Il n'y a là rien d'absolument improbable. En effet, c'est là un des modes d'action du chlorate de potasse, et si on l'emploie comme topique, en solution comme gargarisme ou en applications réitérées, on produit le même bon effet sur les ulcérations de la gingivite.

Quoi qu'il en soit de cette discussion secondaire, le chlorate de potasse est le meilleur moyen à employer contre la stomatite ulcéro-membraneuse. C'est un véritable spécifique contre cette maladie. (*Union médicale.*)

Chlorate de potasse contre le cancroïde de la peau (Bergeron).

Des faits intéressants observés tant chez les animaux que chez l'homme et mentionnés dans le mémoire de M. Bergeron, il ressort :

« 1° Que des cancroïdes de la muqueuse buccale et de la peau, dont l'examen microscopique a dans plusieurs cas confirmé les caractères cliniques, très-nettement dessinés d'ailleurs, ont été guéris par l'emploi du chlorate de potasse pendant un laps de temps variable, mais qui, n'ayant jamais été moindre de deux mois, s'est en général prolongé quatre, cinq et six mois ;

2° Que dans le fait du docteur Milon (1858) et dans la première guérison que j'ai obtenue chez l'homme (1863), le chlorate de potasse a été employé exclusivement en lotions ou en applications continues sur les tumeurs ou ulcérations cancroïdales, ce qui établit d'une manière péremptoire l'efficacité du traitement externe, confirmée depuis par l'observation du docteur Blondeau ;

3° Que jusqu'à présent, à l'exception d'une malade de la Salpêtrière (service de M. Charcot), dont les cancroïdes sont aujourd'hui en

voie de guérison, sans autre traitement, du 20 juillet au 6 novembre dernier, que l'usage interne du chlorate de potasse, aucun des malades chez lesquels on s'est borné à donner le sel à l'intérieur n'a guéri ;

4° Que les guérisons obtenues chez les animaux, si elles tendent à faire croire que le chlorate de potasse agit aussi par absorption, ne le prouvent pas d'une façon absolue, par cette raison que les cancroïdes traités par M. Leblanc ou par moi chez le chat et le cheval avaient pour siége la muqueuse buccale, et ont nécessairement subi l'action directe du médicament administré en solution dans l'eau ou dans le lait ;

5° Qu'en conséquence, dans l'état des choses, l'efficacité du traitement topique paraît mieux démontrée que celle du traitement général ;

6° Que néanmoins cette conclusion n'implique pas la nécessité de renoncer à traiter par le chlorate les cancroïdes du rectum et de l'utérus ; d'abord parce que le médicament pourra être porté le plus souvent sur les surfaces malades, puis enfin parce que le fait de la Salpêtrière cité plus haut montre qu'à la longue l'action du chlorate peut se faire sentir

sur les points les plus éloignés des surfaces d'absorption ;

7° Que chez mes malades j'ai employé une solution au vingt-cinquième, et me suis contenté chez les premiers de faire passer matin et soir sur les cancroïdes un pinceau trempé dans cette solution ; mais la rapidité avec laquelle la guérison a été obtenue dans le fait du docteur Blondeau permet d'espérer qu'en faisant usage d'une solution plus concentrée et en substituant aux lotions des applications permanentes, on obtiendrait des résultats plus prompts ;

8° Que le traitement interne, consistant uniquement dans l'administration quotidienne de 2 grammes de chlorate de potasse dissous dans une potion de 125 grammes ou dans un verre d'eau sucrée à prendre en cinq ou six gorgées, a été parfaitement supporté pendant près de quatre mois par deux malades de la Salpêtrière ; que chez un malade de M. Laugier et chez un malade de M. Léger, il a au contraire amené au bout d'une quinzaine de jours un état de dyspepsie qui a forcé d'en suspendre momentanément l'emploi ; qu'enfin chez un malade de M. Devergie des accidents gastriques ont nécessité sa cessation absolue ; qu'en conséquence il sera prudent de débuter par une

dose faible (50 centigrammes ou 1 gramme, par exemple), que l'on pourra au besoin élever ultérieurement. »

Boisson contre le catharre aigu et chronique de la vessie (Zeissl).

Pr. Herniaria glabra . . . . . } àà 40 grammes.
Chenopodium ambrosioides }
Pour huit doses égales.

On fait infuser une de ces doses dans une théière pleine d'eau bouillante, et l'infusion, à laquelle on ajoute un peu de sucre et de lait, est bue en deux fois dans la journée.— On applique, en même temps, des cataplasmes émollients sur la région de la vessie et au périnée. — Après trois ou quatre doses de ce thé, on constate ordinairement une amélioration notable.

ANALEPTIQUES.

Huile de foie de morue solidifiée (Dufourmantel).

Pr. Huile brune de foie de morue	30	grammes.
Colle de poisson	2	—
Eau pour dissoudre la colle de poisson	q. s.	

Ajoutez l'huile par petite quantité en ayant soin de ne pas dépasser + 25 degrés centigrades. Ajoutez ensuite :

Essence d'anis..... 4 gouttes.

Huile de foie de morue dans les affections convulsives (Anstie).

Les maladies dans lesquelles l'auteur a employé l'huile de foie de morue, sont la paralysie agitante, l'épilepsie simple, la chorée et le tremblement mercuriel, et dans toutes ces affections elle lui a paru être plus constamment utile que tout autre médicament.

Des cures de petit-lait dans la phthisie (Thierry Miez).

Dans la phthisie atonique, celle des individus lymphatiques, à l'état de colliquation, l'usage du petit lait n'est pas indiqué. On l'emploie utilement dans les formes aiguës; il est possible d'après cela de considérer ce médicament comme ayant une action jusqu'à un certain point débilitante. Rappelons que Benètre considère le petit lait comme un moyen de nourrir les phthisiques, en diminuant la proportion d'azote contenue dans leur sang.

Biscuit d'amandes douces pour les glycosuriques (Pavy).

« Le principal inconvénient du pain de gluten, dans la pensée de M. Pavy, c'est qu'il renferme encore une notable proportion d'amidon, et c'est pour ce motif que l'auteur a cru devoir remplacer les graines des céréales par des semences qui, parfaitement exemptes de principes nuisibles, renfermeraient de l'huile au lieu d'amidon. Son choix s'arrêta sur les amandes douces, dont nous allons rappeler la composition chimique.

Selon Boullay, qui a analysé les amandes douces, 100 grammes de ces semences seraient formés de : eau, 3,5 ; pellicules extérieures contenant un principe astringent, 5; huile, 54; albumine jouissant de toutes les propriétés de l'albumine animale, 24 ; sucre liquide, 6 ; gomme, 3 ; partie fibreuse, 4 ; perte et acide acétique, 0,5. Ces résultats, fournis par la chimie, démontrent l'absence complète de principes dangereux dans l'amande douce, mais ils y révèlent la présence de 6 pour 100 de sucre qu'il faut faire disparaître. Le procédé que l'auteur recommande dans ce but, consiste à verser sur les amandes réduites en poudre de l'eau

bouillante légèrement acidulée par l'acide tartrique. En effet, par ce moyen, on coagule l'albumine, on s'oppose par suite à l'émulsion de l'huile, et dans l'eau de lavage qui reste limpide, on entraîne la totalité du sucre. Quand l'amande douce est ainsi préparée, grâce aux 24 pour 100 de matière azotée qu'elle renferme, elle jouit de propriétés nutritives incontestables, et ses 54 pour 100 d'huile sont destinés à remplacer l'amidon des céréales, dont l'usage est interdit aux diabétiques.

Ceci posé, pour obtenir avec les amandes douces un aliment qui se rapproche le plus possible de ceux qu'on prépare avec les céréales, M. Pavy conseille de les mélanger avec des œufs en proportion convenable. Après des essais persévérants et réitérés, il a réussi à faire préparer des biscottes et différentes formes de biscuit susceptibles d'une longue conservation, et qui, n'étant composées que d'œufs et d'amandes douces blanches, réduites en poudre et lavées avec soin, offrent au diabétique un aliment irréprochable au point de vue de la production du sucre. Or, le nombre des mets dont les malades affectés de glycosurie peuvent impunément faire usage est tellement restreint, qu'on sera heureux de pouvoir y joindre les biscuits d'amandes, à la préparation desquels on apportera

certainement avec le temps des perfectionnements très-sensibles. »

J'ai reproduit sans rien y changer l'extrait donné par le *Bulletin de thérapeutique*, de l'ouvrage de M. Pavy, parce que j'ai cru utile de le faire suivre de quelques remarques.

La faible proportion de fécule que renferme le pain de gluten peut être facilement utilisée par presque tous les glycosuriques. Le pain d'amandes n'est donc qu'un mets ajouté à ceux, non pas si restreints mais très-nombreux, que l'on peut, que l'on doit permettre aux glycosuriques.

Il n'est pas de médecin qui ait vu, je le crois, plus de glycosuriques que moi, et je puis dire que je réussis quand la glycosurie n'a pas amené à sa suite d'irrémédiables désordres dans les organes. Il me faut encore chez les malades de l'intelligence pour comprendre tous les détails du régime que j'ai institué et pour le régler suivant leur état. Cette éducation pratique de chaque malade est indispensable. Il faut tendre d'abord à faire disparaître le sucre des urines par un régime sévère, puis favoriser l'utilisation des féculents par un exercice régulier et énergique. Ainsi, loin de chercher à supprimer les dernières traces des féculents,

je vise à en faire utiliser le plus possible. Je ne saurais trop le répéter, le vrai remède de la glycosurie, c'est l'exercice, c'est le gymnase.

Sirop de fucus vesiculosus (Pottier).

Fucus vesiculosus pulvérisé grossièrement.....	150 grammes.
Eau alcoolisée à 14 pour 100	460 —

Faites macérer pendant quatre ou cinq jours, passez avec expression; soumettez le résidu à une nouvelle macération pendant le même temps et dans une même quantité d'eau alcoolisée; passez, réunissez les deux liqueurs et filtrez. (On obtient 570 c. de liqueur filtrée, mais cette quantité peut varier.)

Prenez une partie de cette liqueur, évaporez suffisamment jusqu'à ce que le tout pèse 230 grammes.

Liqueur filtrée et concentrée. 230 grammes.

Ajoutez :

Sucre..... 400 —

Faites fondre au bain-marie couvert, laissez refroidir et passez pour obtenir un sirop.

20 grammes (une cuillerée à bouche de ce sirop), = 0,60 d'extrait ou le macéré de 5 grammes de fucus.

De la préparation de la glycérine anglaise.

En 1854, M. Richard T. Tilghman (de Philadelphie) a décrit un procédé de saponification qui consiste simplement à soumettre les corps gras à l'action de la vapeur d'eau surchauffée à 300 degrés environ. Sous l'influence de cette haute température et de la pression qui en résulte, il s'opère une séparation entre les éléments constitutifs des corps gras. La glycérine se trouve simplement mélangée à l'eau, et il suffit de la concentrer, d'abord directement, puis au bain-marie, pour avoir un produit d'une grande pureté,

Ce procédé est mis en pratique par M. Wilson, à sa fabrique de bougies de Price. Il opère sur l'huile de palme, corps gras extrait du fruit de l'*Elœis guinensis*, grand palmier cultivé également dans la Guinée, en Afrique, et dans la Guyane, en Amérique. Le fruit de *l'Elœis guianensis* est un drupe de la grosseur d'une noix, d'un jaune doré, formé d'un sarcocarpe fibreux et huileux, et d'un noyau très-dur, qui renferme une amande grasse et solide. Le fruit contient donc deux huiles différentes, qui sont extraites séparément. L'huile du sarcocape est jaune, odorante, tou-

jours liquide en Afrique ou à la Guyane, ce qui fait qu'on lui donne le nom d'huile de palme, tandis que celle qu'on tire de l'amande est blanche, solide, et sert aux mêmes usages que le beurre. Cette dernière, beaucoup moins abondante que l'autre, ne vient pas en Europe. La première est importée des côtes de Guinée, presque exclusivement en Angleterre, en quantité considérable. L'huile de palme, telle que le commerce nous la fournit, est solide, de la consistance du beurre, d'un jaune orangé foncé, elle présente une saveur douce et parfumée et une odeur d'iris.

Tel est le corps gras utilisé à la fabrique de M. Wilson. Nous avons dit que l'huile de palme était jaune, mais on la blanchit par une exposition de dix à quinze heures de durée à l'air et à l'humidité, la température étant maintenue à 100 degrés ; de sorte que les corps qui proviennent ensuite de son dédoublement sont d'une blancheur éclatante.

Pendant l'opération de la saponification, la glycérine, au fur et à mesure de la décomposition de l'huile, distille, avec les acides gras, entraînée par la vapeur. Elle est recueillie et concentrée au point qu'on lui enlève toute l'eau qu'elle renferme ; aussi, dans l'emploi médical faut-il diminuer sa densité. Nature du

corps gras, procédé de saponification, tout concourt à donner un produit de bonne qualité, car l'opération est effectuée sans l'intervention de réactifs dont il est à peu près impossible de la débarrasser ensuite.

C'est pourquoi nous donnons notre préférence exclusive à la glycérine provenant de cette source, et nous en recommandons spécialement l'usage, si l'on veut obtenir des résultats constants et ne pas s'exposer à des mécomptes qui, bien que rares aujourd'hui, arrivent encore quelquefois. Toutes les bonnes pharmacies en possèdent maintenant. (*De la glycérine; ses applications*, par Demarquay.)

Sur l'absorption de la glycérine par la peau.

La glycérine est-elle absorbée par la peau MM. Hébert et Reveil disent oui, M. Demarquay dit non; c'est à l'expérience à lever ces contradictions.

Glycérine contre la surdité.

La glycérine, soit pure, soit associée avec des médicaments actifs, doit être essayée dans le traitement des maladies de l'oreille; voici des faits qui témoignent de son utilité.

Homme de trente-sept ans, ayant perdu

l'ouïe droite depuis dix-huit ans, à la suite d'une inflammation avec écoulement de l'oreille externe. Le méat auditif offre un épaississement avec teinte perlée et absence complète de sécrétion. Le malade entend un bruit incessant dans l'oreille affectée. On applique la glycérine au moyen d'un pinceau humecté de ce liquide. La première lotion est suivie d'une amélioration de quatre heures. On répète les lotions deux ou trois fois la semaine, et, au bout de cinq semaines, l'ouïe est redevenue saine.

Une dame de cinquante-cinq ans est sourde depuis trente ans. La peau du méat auditif est très-dure, la membrane du tympan épaissie, d'un blanc perlé, sans trace de sécrétion. On ne peut la toucher sans exciter de vives douleurs. Les parties sont enduites avec de la glycérine, et une amélioration presque immédiate se manifeste; la malade peut entendre ses fils lui parler. L'audition devient bonne chez cette dame, pourvu qu'elle prenne soin deux fois la semaine d'humecter avec la glycérine son conduit auditif; lorsqu'elle néglige cette pratique, l'audition devient ce qu'elle était auparavant. (*The Lancet.*)

La glycérine est inoffensive, elle dissout plusieurs substances: on peut donc y avoir recours dans bien des cas de surdité.

Glycérolés au borax.

Dans le muguet, la stomatite et l'angine pultacée, M. Blache ordonne des applications sur les parties affectées plusieurs fois par jour, avec :

Glycérine pure.....	30	grammes.
Sous-borate de soude.....	10	—

Concurremment il prescrit, soit en irrigation, soit en gargarisme, l'eau de Vichy coupée de lait.

M. Sée, dans le muguet, après avoir pratiqué, d'après le procédé de M. Natalis Guillot, une friction avec un linge rude sur tous les points malades, fait badigeonner la partie de la muqueuse qui était le siége du cryptogame à l'aide du glycérolé suivant :

Glycérine.....	40	grammes.
Amidon..... } Borax ..... }	ää 50	centigr.

Les frictions avec le linge sec, suivies d'onctions avec le pinceau imprégné de glycérolé, doivent être répétées trois ou quatre fois par jour. (Demarquay.)

Glycérolé au chlorhydrate d'ammoniaque
(Gueneau de Mussy).

Contre le pityriasis de la tête, nous ne saurions trop vanter le glycérolé suivant proposé par M. Henri Gueneau de Mussy, et que nous avons très-souvent appliqué avec succès :

Pr. Chlorhydrate d'ammoniaq.	60	centigr.
Glycérine.....	30	grammes.
Eau de roses.....	150	—

Dans la même maladie, M. Stratin emploie :

Biborate de soude.....	2 à 4	grammes.
Glycérine.....	15	—
Eau de roses.....	125	—

Glycérat d'iodure de potassium.

Pr. Glycérat d'amidon.	15	grammes.
Iodure de potassium	0gr,10 à 1	—

M. Gosselin a démontré que l'iodure de potassium pénétrait dans les chambres de l'œil, en passant à travers la cornée, et a expliqué de

la sorte comment ce sel pouvait faciliter la résorption de certaines exsudations plastiques intra-oculaires, combattre la formation des cataractes, les taies de la cornée, etc.

(Demarquay.)

De la glycérine au point de vue pharmacologique et thérapeutique (Deschamps).

Voici l'extrait d'un mémoire très-intéressant de M. Deschamps, inséré dans le numéro d'avril du *Bulletin de thérapeutique :*

Les glycérines ont toutes une réaction acide.

La glycérine préparée au moyen de l'oxyde de plomb est très-bonne; elle peut être employée en toute sécurité.

Les glycérolés pour l'usage externe sont très-bons, mais ils viennent après les saponés; seulement, tous les agents médicamenteux ne peuvent pas être employés pour préparer des saponés, à cause de la nature du savon.

Les lavements avec la glycérine ne doivent jamais contenir d'agents thérapeutiques dont l'action dépend du temps qu'ils restent dans l'intestin, puisque la glycérine est purgative.

Les glycérolés des plantes stupéfiantes sont bons; mais ils ne peuvent pas être comparés avec les huiles médicinales.

La glycérine peut rendre de grands services dans le pansement des plaies.

La glycérine ne peut être employée pour préparer la potion au chloroforme.

Ce n'est ni par le nombre des formules de glycérolés qui ont été publiées, ni par les quantités de glycérine qui ont été employées dans les hôpitaux que l'on peut juger de l'importance de la glycérine ; mais c'est en démontrant que le traitement est moins long et qu'il n'en résulte pas de plus grandes dépenses.

Le nom de *glycérat* n'est pas utile.

Les glycérolés pour l'usage interne doivent être repoussés ; ils ne présentent aucun avantage.

Enfin, la glycérine n'est nullement nutritive, et ne peut pas l'être. On pourrait, jusqu'à un certain point, la comparer à la gélatine, qui cependant lui est bien supérieure. Elle n'est pas aussi émolliente qu'on le dit.

TONIQUES SPÉCIFIQUES.

Quinine contre la phthisie (Payne Cotton).

Des faits observés, comparés aux observations antérieures faites sur d'autres remèdes, il résulte, selon l'auteur :

1° Que si la quinine peut être donnée avec raison dans certains cas où il y a cachexie évidente, c'est un remède inférieur à d'autres toniques contre la phthisie, et, dans certains cas, il est contraire à cette maladie ;

2° Que l'emploi combiné de la quinine et du fer peut être quelquefois très-profitable.

(*Medical Times*, p. 22.)

Action du quiquina sur la fièvre pernicieuse dothiénentérique (Pécholier).

Dans une des formes de la fièvre typhoïde, des redoublements à heure fixe nous engagèrent à essayer le quinquina, nous fûmes heureusement surpris de voir que ce médicament, impuissant contre la fièvre typhoïde vraie, coupait court subitement aux fièvres de cette troisième espèce. Une convalescence franche commençait le lendemain ou le surlendemain de son administration. Or, de même qu'en présence d'une pneumonie ou d'une apoplexie présentant dans leur cours des exacerbations et jugulées par le quinquina, on conclut qu'on a eu affaire à une fièvre pernicieuse pneumonique ou apoplectique, de même lorsque nous avons subitement enrayé ces fièvres typhoïdes avec exacer-

bations par le quinquina, nous n'avons pas hésité à admettre que la fièvre typhoïde servait alors de masque à une autre espèce de fièvre pernicieuse. Ainsi, les faits de cette catégorie démontrent l'existence d'une fièvre pernicieuse insuffisamment connue jusqu'ici et confondue à tort, soit avec la fièvre typhoïde elle-même, soit avec la complication de la fièvre typhoïde et de la fièvre rémittente. Pour distinguer nettement ce nouvel état morbide de ceux qui ont avec lui des traits de ressemblance, nous proposons de le nommer *fièvre pernicieuse dothiénentérique*. Cette forme de fièvre pernicieuse est-elle fréquente? C'est ce que, maintenant que notre attention est éveillée sur ce point, l'avenir nous apprendra.

La préparation de quinquina qui nous a le mieux réussi contre cet état pathologique est l'association, journellement usitée à Montpellier, du sulfate de quinine avec l'extrait alcoolique de quinquina. C'est, en effet, pour nous ici une sorte d'axiome clinique que le sulfate de quinine ne possède pas toutes les vertus thérapeutiques du quinquina.

Je partage complétement l'avis des praticiens de Montpellier, j'ai en effet établi que la cinchonine agit autrement que la quinine et la complétait. L'*acide quinique* a des propriétés

physiologiques qui doivent aussi être prises en considération ; le tannin du quinquina, qui est un tannin spécial, peut avoir son utilité dans des conditions déterminées.

Action du quinquina pour prévenir l'action de l'alcool (Lamarre-Picquot).

Je pense, dit l'auteur, que c'est au tannin qu'il faut attribuer le mérite accordé au quinquina, qui en contient une bonne proportion, de s'opposer à l'alcoolisme.

Il y a déjà longtemps que notre savant et regrettable confrère Legroux, enlevé trop tôt à la science qu'il illustrait, avait trouvé dans le quinquina un principe qui le portait à donner à ce médicament des résultats thérapeutiques que beaucoup de médecins n'adoptent pas encore.

Quant à l'action du quinquina, comme modificateur de celle du vin, on retrouve dans plusieurs de nos vins les plus exquis la preuve que le tannin joue un grand rôle parmi les éléments qui les composent, selon les crus qui ont produit ces vins : le clos-vougeot, le chambertin et les autres grands vins de Bourgogne ne contiennent que peu ou point de tannin; aussi n'est-il pas sage d'en boire sans modération. Tout au contraire, les vins de Laffite, de Gruau-

Larose et tant d'excellents vins de Bordeaux contiennent beaucoup de tannin, vrai correctif du principe alcoolique ; aussi on les caresse avec ardeur et ils ne nuisent pas à la tête de ceux qui les fêtent.

Les vins de Bourgogne renferment presque autant de tannin que ceux du Bordelais, mais en faisant macérer du vin généreux de Bourgogne sur des pepins de raisin quand la fermentation est terminée, on obtient un vin qui se conserve très-bien, et que l'on peut considérer comme un des meilleurs astringents.

FERRUGINEUX.

On m'a reproché, à bien des reprises, et M. Reveil en dernier lieu, d'avoir dit dans un de mes premiers écrits sur les ferrugineux, qu'il fallait employer de préférence un sel de protoxyde de fer à acide organique, ou le fer métallique, parce que les sels de peroxyde de fer et tous ceux qui renferment un acide inorganique fort ne sont utiles que comme astringents et non comme reconstituants.

Je n'ai cessé de dire depuis, et dans bien des occasions, que ma pensée ainsi rendue était forcée. Je reconnais comme tout le monde que

tous les sels de fer sont reconstituants, excepté ceux qui sont complétement insolubles dans l'appareil digestif, ou ceux, tels que les ferrocyanures alcalins, qui sont éliminés par les urines, ou ceux qui ont un principe électro-négatif vénéneux. On comprend la préférence spéciale de chaque médecin pour un ferrugineux qu'il administre communément, et dont il connaît bien les effets, qui le fer métallique, qui le carbonate, ou l'hydrate, ou le tartarte, ou le citrate de peroxyde; mais je n'en maintiens pas moins le premier terme de ma proposition, qu'il faut employer de préférence ou le fer ou un sel de protoxyde à acide organique. Lisez les observations attentivement recueillies, observez vous-mêmes, et vous acquerrez la preuve qu'en restant dans les termes que je viens de poser, on réussit plus vite, plus sûrement avec la moindre dose de ferrugineux. Si, après Quevenne, j'ai donné la préférence au fer réduit, c'est qu'il réunit les conditions que je viens d'énoncer.

Elixir au citro-lactate de fer (Soc. ph. de Bordeaux).

Pr. Citrate de fer ammoniacal.	3	grammes.
Lactate de fer.....	1	—
Elixir de Garus.....	200	—

Du perchlorure de fer, ses incompatibilités pharmaceutiques (Adrian).

Jamais, dit M. Adrian (*Bulletin de thérapeutique*), nous ne pourrons trop insister pour démontrer aux praticiens que la puissance d'action du perchlorure de fer comme hémostatique et hémoplastique n'est due qu'à la combinaison qu'il forme avec certains liquides de l'économie, et qu'il faut absolument renoncer à tout mélange avec des substances de même nature qui, par leur simple contact, peuvent en diminuer l'action et souvent la neutraliser entièrement. Pour éviter à l'avenir de semblables méprises, nous allons passer en revue les différentes substances avec lesquelles il faudra toujours éviter d'associer cet agent si précieux.

Albumine. — Si, dans une solution d'albumine parfaitement limpide on verse quelques gouttes de perchlorure de fer, il se forme aussitôt un précipité abondant, véritable caillot qui reste adhérent aux parois du vase. Ne peut-on pas conclure de cette simple expérience que c'est par son action coagulante instantanée, énergique, sur les éléments albumineux du sang, que le perchlorure de fer est à la fois l'*hémo-*

statique et l'*hémoplastique* par excellence ? Il est donc absolument incompatible avec toutes les substances animales ou végétales contenant de l'albumine. En se combinant avec ce principe, il décompose toutes ces substances, les transforme en se transformant lui-même, et devient ainsi impropre à remplir le but que l'on s'était proposé d'atteindre.

Gomme. — Le perchlorure de fer est incompatible avec la gomme comme avec l'albumine. En effet, ajouté à une solution de gomme arabique obtenue à froid et d'une limpidité parfaite, il forme aussitôt un précipité abondant, et la partie restée soluble n'a plus aucune des propriétés d'astriction et de coagulation du perchlorure de fer. D'où l'indication positive de ne jamais associer le perchlorure de fer avec la gomme en solution, sirop, potion ou autrement, car il en résulterait une combinaison insoluble, espèce de magma qu'il est souvent impossible de sortir des flacons.

Substances mucilagineuses. — Il n'est pas moins nécessaire de montrer l'incompatibilité radicale du perchlorure de fer avec toutes les solutions mucilagineuses faites avec la guimauve, l'amidon, le lichen, les semences de lin et de coings, etc. Que l'on ajoute, en effet, à une infusion de l'une de ces substances quelques

gouttes de la solution perchloroferrique, et l'on verra bientôt se former un véritable coagulum, en même temps que le perchlorure de fer lui-même sera ramené à l'état de protochlorure de fer. On ne peut davantage l'administrer dans une infusion ou une décoction quelconque, dont il précipiterait aussitôt le principe extractif en se combinant avec lui, et l'on n'aurait ainsi qu'un produit inerte et parfois même dangereux.

Pilules, pastilles, capsules, etc. —Il est aussi inapplicable sous forme pilulaire, car on ne peut lui donner ces formes pharmaceutiques sans l'incorporer à la gomme, à l'amidon, au sucre ou à quelque autre corps mucilagineux qui le décomposent également. Déjà notre confrère M. Burin du Buisson avait blâmé ces prétendues préparations nouvelles comme inertes. Aussi nous ne pouvons partager l'opinion qu'il a émise dernièrement de faire administrer la teinture de Bestuchef en capsules. Car ici encore, non-seulement le perchlorure de fer, au contact d'une matière gélatineuse, sera décomposé, mais tout le monde sait que la teinture de Bestuchef elle-même n'est qu'un mélange de protochlorure de fer et d'acide chlorhydrique, résultat de la réaction qui s'opère par le simple contact du perchlorure de fer sur l'alcool.

Sucre. — Même en présence du sirop simple de sucre de canne, le perchlorure de fer éprouve une décomposition manifeste. Ce mélange prend immédiatement une coloration jaune plus intense que dans l'eau distillée, et, après quelques jours, cette couleur jaune disparaît et se change en un jaune verdâtre dû au protochlorure de fer formé et à la transformation du sucre en glycose. Les expériences comparatives de MM. Duroy et Cornaz, répétées par M. le professeur Regnault, ont confirmé ce fait d'une manière incontestable. La glycose est donc le seul produit sucré avec lequel la solution de perchlorure conserve sa couleur ; mais ce produit est banni de la pharmacie et il ne saurait faire exception avec avantage pour l'administration de ce persel de fer (1).

Tannin. — Quoique les propriétés astringentes et coagulantes du tannin et du perchlorure de

(1) Le *saccharure au chlorure ferrique neutre de M. Paggliari*, pharmacien distingué de Rome, me paraît devoir être excepté de la proscription. Il renferme un décigramme de composé ferrique (pour 5 grammes ou une cuillerée à café de sucre). Son administration est agréable, facile ; sa conservation m'a paru satisfaisante.

fer soient analogues dans certains cas pathologiques, il est indispensable de les employer séparément pour qu'ils produisent chacun son action spéciale sur l'économie, avant d'avoir eu le temps de réagir l'un sur l'autre. Car, il ne faut pas l'oublier, le fer est le meilleur réactif du tannin, dont il décèle la présence en le rendant insoluble. Le quinquina, le cachou, le ratanhia, la grande consoude, le coing, les écorces d'orange amère, le café et un grand nombre d'autres substances toxiques ou astringentes, qui doivent leurs propriétés au tannin qu'elles contiennent, agissent de la même manière sur le perchlorure de fer. Par leur simple contact, il se forme un précipité bleu noirâtre couleur d'encre, encre véritable, plus ou moins foncée, résultant du tannate de fer formé, lequel n'a ni les propriétés de la solution ferrique ni celles du tannin. Est-il nécessaire d'ajouter que l'aspect désagréable des médicaments ainsi préparés est répugnant pour les malades.

Ergotine. — L'effet hémostatique de l'ergotine a également donné l'idée de l'associer au perchlorure de fer ; mais, outre que leur action organique est toute différente, le mélange de ces deux agents donne lieu à un précipité

abondant, à une décomposition instantanée qui neutralise leur action réciproque (1).

Opium. — On sait depuis longtemps que le perchlorure de fer est le réactif par excellence des préparations à base d'opium, et qu'il sert à déceler la présence de la plus minime quantité de morphine ou de ses sels. Il suffit de verser une ou deux gouttes de perchlorure de fer dans une solution d'un sel de morphine pour obtenir une coloration bleue d'une grande intensité, coloration qui prouve la transformation de la morphine en un autre produit dépourvu de l'action sédative de l'opium.

Est-ce prouvé? je ne le sais.

Perchlorure de fer et chlorure de sodium comme hémostatique (Janssens).

La meilleure manière de préparer le nouvel hémostatique consiste à mélanger parties égales en volume de perchlorure de fer liquide à 10, 12 ou 15 degrés, et d'une solution concentrée de chlorure de sodium purifié.

Il est à observer que pour que le composé jouisse de toute l'efficacité voulue, le perchlorure de fer employé en cette circonstance,

(1) Je n'oserais être aussi affirmatif que M. Adrian, les faits cliniques paraissent devoir autoriser cette association. (B.)

doit être d'une neutralité absolue ; or, on ne parvient que difficilement à préparer une solution du sel ferrique ayant ce degré de neutralité, le produit obtenu d'après le *Codex* belge même, n'est pas à l'abri de cet inconvénient, comme l'a fait remarquer très-bien notre collègue M. Leroy. Nous croyons donc que l'on pourrait apporter une légère modification au mode de préparation indiqué plus haut : afin de pouvoir se servir du chlorure ferrique de la Pharmacopée, on commencerait par amener la solution du chlorure ferrique au degré indiqué, on ajouterait du carbonate sodique en solution concentrée, aussi longtemps qu'il y aurait dégagement d'acide carbonique, ou aussi longtemps que le précipité d'hydrate ferrique se redissoudrait.

Pour savoir ensuite combien on devrait ajouter de la solution de chlorure de sodium, on n'aurait qu'à faire un mélange type dont on prendrait le degré, et l'on ajouterait de la solution du sel alcalin à celle de chlorure ferrique neutralisé tant qu'elle serait au même degré. (*Bull. de la Soc. ph. de Brux.*)

Ne pourrait-on pas dissoudre dans la dissolution concentrée de chlorure de sodium, des proportions variables, suivant l'effet qu'on veut obtenir, du chlorure ferrique anhydre indiqué par un habile pharmacien de Paris, M. Lebaigne?

ASTRINGENTS.

Du tannin contre la phthisie (Woillez).

Il paraît démontré à M. Woillez que le tannin fait disparaître plus ou moins rapidement, au moins chez un certain nombre de malades, les râles humides qui accompagnent parfois les tubercules crus (première période). Le tannin diminue en même temps la dyspnée, la fréquence de la toux et l'expectoration, et enfin, il améliore sensiblement l'état général. « La modification de l'état local par le tannin, dit M. Woillez à ce propos, me semble démontrer que les poussées congestives, avec production de râles humides, sont la principale cause des aggravations temporaires que l'on voit survenir dans le cours de la première période de la phthisie. J'ai dit que l'emploi du tannin, en faisant disparaître rapidement les râles, prouvait qu'il s'agissait alors de tubercules à l'état cru. J'insiste avec conviction sur ce moyen de distinguer la tuberculisation au premier degré, de la tuberculisation arrivée à sa période la plus grave, c'est-à-dire celle de la production des cavernes du poumon. On ne saurait mé-

connaître, en effet, que la confusion, au point de vue clinique, ne soit d'abord très-facile dans un assez grand nombre de cas. De part et d'autre il peut s'observer de la matité, des souffles, des râles humides, de la bronchophonie. Ce n'est que lorsque la respiration est manifestement caverneuse ou amphorique, avec pectoriloquie incontestable et gargouillement augmentant par la toux, et lorsqu'il existe une fièvre hectique avec diarrhée et marasme, que l'existence des cavernes ne saurait être confondue avec la congestion pérituberculeuse de la première période. Or, combien sont nombreux les cas dans lesquels ne se constatent pas encore les signes les plus avancés! Dans ces cas douteux le tannin fait disparaître rapidement les râles, s'il n'y a pas de cavernes, et beaucoup plus lentement ceux qui se produisent dans des excavations. »

Dans la phthisie arrivée à sa période avancée, M. Woillez a encore vu le tannin avoir un effet favorable en arrêtant dans leur marche les accidents, et en les modifiant au point de produire une guérison apparente. Lorsque les cavernes ne sont pas très-vastes, il arrive ordinairement que les signes locaux s'améliorent sensiblement au bout de huit à quinze jours. Cette amélioration est caractérisée par la dimi-

nution prononcée des râles humides. La respiration soufflante ou caverneuse est ensuite plus nette, ainsi que la bronchophonie, et les râles, parfois peu nombreux, se perçoivent principalement à la fin de l'inspiration ou seulement au moment de la toux, qui leur donne leur véritable valeur.

Les principales conditions dans lesquelles la médication par le tannin a paru échouer dans la phthisie sont la continuité de la fièvre, la rapidité de la marche de la maladie et l'existence d'un accouchement récent. (*Bull. thérap.*)

Dose : quatre pilules de 20 centigrammes ; deux avant chaque repas. M. Woillez y ajoute quelquefois l'extrait de rathania à la dose de 4 grammes dans un julep.

Tannin dans la conjonctivite.

Dans la période aiguë de la conjonctivite, M. Sheaton préfère aux astringents minéraux, comme les sels d'argent, de zinc, de plomb, de cuivre et autres, qui lui paraissent inapplicables alors par la violente douleur et l'irritation qu'ils déterminent s'ils ne sont dilués au point d'en rendre l'action équivoque, il préfère, dis-je, le collyre au tannin, dans la proportion de 4 à 8 grammes dans 30 grammes d'eau

distillée. Quelques gouttes instillées dans l'œil amènent un larmoiement considérable, mais sans la douleur et le picotement parfois insupportables des sels minéraux, et en en répétant l'usage aussi souvent que l'intensité du mal le réclame, on voit bientôt survenir la contraction des capillaires engorgés, un chémosis abondant.

Pour les partisans de l'action substitutive des sels minéraux en pareil cas, le tannin, comme simple astringent, ne saurait les détrôner, malgré son avantage d'être indolore, ce qui, pour certains malades pusillanimes, les enfants surtout, est un point capital. Aussi les préférons-nous à ceux-ci, comme M. Sheaton, dès qu'ils sont employés comme astringents. Le perchlorure de fer, qui en est le type, ne mérite pas même de faire exception. Employée dans une conjonctivite subaiguë, avec chémosis, la solution normale, diluée au dixième, produisit une douleur si violente et une telle coagulation des liquides albumineux, que le malade fut pendant une heure environ à jeter des cris, en disant qu'il n'y voyait plus à cause des flocons albumineux qui venaient se placer par intervalle devant la pupille. Il n'y a pas à redouter au moins de voir le tannin produire de pareils accidents. (*Union médic.*)

Passage de l'acide gallique dans l'urine (Landerer).

L'auteur a reconnu que l'acide gallique passe facilement dans l'urine et s'est assuré de la présence de cet acide par l'action qu'il exerce sur les sels de fer qui, en effet, communiquent une teinte bleue à ce liquide. L'observation a été faite sur un malade qui prenait de 2 à 6 grammes d'acide par jour.

Semences de chardon-marie comme antihémorrhagiques.

Dans le but d'arrêter des hémorrhagies profuses, qui avaient résisté au traitement le plus rationnel, M. le docteur Lange a eu recours récemment, chez onze malades, à une décoction de semences de chardon-marie (*Sylibum Marianum*) faite avec 180 grammes d'eau pour 30 grammes de semences ; la dose était d'une cuillerée à soupe toutes les heures ou toutes les deux heures ; quelquefois il ajouta à cette décoction un gros d'acide sulfurique ; le plus souvent il a suffi d'une seule potion pour enrayer les phénomènes morbides, et tout

au moins il y eut une amélioration marquée. Les onze malades traités par ce docteur étaient atteints, un d'hématémèse, quatre de métrorrhagie (dépendante d'un cancer de l'utérus), une de ménorrhagie, deux d'épistaxis concomitant à une affection scorbutique, deux de flux hémorrhoïdaux, et une d'hématurie.

(*Union médicale de la Gironde.*)

Henné (Abd-el-Aziz Herraouy, du Caire (Egypte).

Le henné (*Lawsonia inermis*, de la famille des Lithrariées) est une plante que les peuples de l'Orient connurent dès la plus haute antiquité. Ses feuilles étaient employées soit comme médicament, soit à la préparation de certains cosmétiques. Ses fleurs, douées également de propriétés médicamenteuses, étaient et sont encore recherchées comme un agréable parfum. On les vend au Caire comme le lilas à Paris.

M. Abd-el-Aziz a divisé l'étude du henné en trois parties : 1° histoire naturelle médicale ; 2° histoire chimique ; 3° application à la teinture.

La première partie comprend la description

de ce végétal, donnée successivement par Dioscoride, Pline, Gaspard Bauhin, etc., et surtout par Laurence Garcin en 1748. Il est commun dans les Indes, au Malabar, à Ceylan, etc., ainsi qu'en Arabie, en Perse et en Égypte, où il est abondamment répandu.

D'accord avec le docteur Figary-Bey, professeur d'histoire naturelle au Caire, M. Abd-el-Aziz n'admet qu'une seule espèce de henné, le *Lawsonia alba* donnant deux variétés : le *L. inermis* et le *L. spinosa*.

Leurs feuilles sont employées comme topique contre les ulcères de la bouche. Les femmes de l'Orient l'employaient et s'en servent encore pour teindre d'une couleur orangée leurs pieds et leurs mains, ainsi que pour dorer leurs cheveux. Cet usage est peut-être moins l'effet d'une coquetterie (qu'on n'envierait pas chez nous) que le besoin de prévenir et de traiter certaines maladies de peau, si communes dans les pays chauds.

Ces feuilles, par leur forte astringence, sont encore utilisées pour la teinture du bois blanc en couleur acajou.

Les fruits sont considérés comme emménagogues.

Le henné livré au commerce est sous forme de poudre. On en distingue de deux sortes : le

henné d'Arabie et le *henné d'Egypte*, moins estimé que le premier. Celui-ci est souvent falsifié par 5 pour 100 de sable, lequel entre pour 20 pour 100 dans le henné d'Égypte.

Sur la graine du Cæsalpinia bonducella (Johnson).

En parlant du traitement des fièvres par les indigènes du Bengale, l'auteur signale qu'après l'emploi de purgations au moyeu d'un sel noir du pays, ils se servent, pour couper la fièvre, d'une graine produite par une petite plante grimpante appelée *Kaat-kullagee* ou *Catcaranja*. L'amande de cette graine, ajoute-t-il, est extrêmement amère, et possède à un haut degré les propriétés toniques ou fébrifuges du quinquina. Mais elle a un avantage évident sur ce dernier, car au lieu de produire la moindre constipation, elle est au contraire modérément laxative.

On peut aisément comprendre que, dans un pays tropical où le système biliaire est si communément altéré, une telle propriété est d'une utilité incalculable. Une des graines réduite en pâte avec trois ou quatre graines de poivre et prise trois, quatre et cinq fois par jour avec

l'auxiliaire de la décoction de Cherettah (*Gentiana cherayita*), est une médication qui réussit si bien en général pour guérir les fièvres intermittentes, qu'elle est déjà adoptée par beaucoup de médecins européens.

Attendons la vérification chez nous, avant d'adopter ces merveilleux résultats.

ALTÉRANTS.

Mercuriaux. — De l'indication du mercure dans la syphilis (leçons de M. Diday).

« *Chancre.* — Contre le chancre induré, le chancre hunterien, donnez le mercure (de préférence le protoiodure, une ou deux pilules chacune de 0,05, par jour). — Contre l'érosion chancriforme, pas de traitement interne. — Dans les cas douteux, expectation jusqu'à ce que les caractères se dessinent. — Telle est ma conduite ; et, pour vous donner une idée de ce que j'entends par chancre hunterien, je dois déclarer que, en fait de lésion primitive, j'en vois beaucoup plus de celles qui m'engagent à omettre, que de celles qui m'engagent à ordonner le mercure.

» D'ailleurs, certaines conditions extrinsèques sont de nature à influer sur ma décision. Le malade a-t-il plus de quarante ans? Est-il de constitution débilitée? Manifeste-t-il des symptômes accentués d'indocilité ou d'insouciance? Ai-je lieu de penser qu'il ne pourra ou ne voudra pas s'asservir aux règles de l'hygiène?... En pareil cas, je donnerai plus volontiers le mercure pour tel chancre qui, à ne considérer que ses caractères physiques, m'aurait, avec des conditions contraires, paru pouvoir se passer du spécifique.

» Quand j'ai jugé à propos de prescrire du mercure durant cette période de la maladie, je proportionne la force et la durée du traitement au degré de consistance qu'avait la dureté locale, ainsi qu'à la résistance qu'elle a manifestée aux effets médicateurs du mercure.

» *Période prodromique.* — A ce moment, ne continuez jamais le mercure sans nécessité, c'est-à-dire à moins que le chancre n'ait eu une dureté véritablement ligneuse. Et encore, même dans ce cas, le suspendrais-je très-volontiers durant dix ou douze jours, lorsque éclatent la céphalée, les lassitudes musculaires, la prostration morale, si ces accidents avaient une grande intensité. A plus forte raison faut-il s'abstenir de mercure si, jusque-là, on n'a pas cru devoir le don-

ner. Il pourra devenir indiqué plus tard. Mais durant cette phase, il ferait certainement moins de bien que de mal.

» Le remède, le vrai spécifique des accidents prodromiques est, je l'ai dit, l'iodure de potassium ou de sodium, à la dose quotidienne moyenne de 1, puis de 2 grammes, pendant une quinzaine de jours. Les ferrugineux sont toujours nécessaires, le quinquina souvent utile, comme auxiliaire.

» *Première poussée.* — Je trouve là de quoi compléter le diagnostic; mais, quant à ma conduite, elle dépend en grande partie de ce qui a été fait précédemment; car, de deux choses l'une :

» Ou le malade a déjà, pendant la durée du chancre ou auparavant, pris du mercure... Dans ce cas, qu'il ait été prescrit par d'autres ou par moi, je ne puis que le continuer. En effet, les accidents qui se déclarent alors, fussent-ils même légers, ne sauraient compter absolument comme indices d'une vérole faible, puisque, à la rigueur, leur bénignité actuelle peut n'être due qu'à l'influence du spécifique pris antérieurement.

» Ou bien, au contraire, le malade n'avait-il point pris de mercure avant la première poussée?... Alors sans ombre et sans voile, je lis à livre

ouvert dans son présent et son avenir. La réponse n'est pas moins précise que la question. A roséole..., expectation...; à syphilide vésiculeuse, squameuse, pustuleuse..., mercure; à syphilide papuleuse..., expectation, mais surveillance.

» La présence des plaques muqueuses, leur confluence, leur aspect variable, leur exulcération plus ou moins profonde, ajoutent peu à ces éléments de l'indication thérapeutique. Trop de causes locales influent sur la fréquence de cette lésion, sur ses caractères, pour qu'on soit autorisé à voir dans sa modalité diverse un indice du degré d'intensité de la vérole. — D'ailleurs, interrogez le mieux possible la plaque muqueuse; tenez rigoureusement compte des influences extrinsèques qui l'aggravent ou l'atténuent. Qu'en tirerez-vous?... Rien; rien qu'on ne lise aussi exactement et plus aisément dans la physionomie de l'éruption cutanée concomitante. Car l'efflorescence du tégument interne, la plaque muqueuse ne peut guère être, lors de la première poussée, que la reproduction de l'efflorescence du tégument externe, de la syphilide.

» *Deuxième poussée.* — Ici l'intensité de la maladie, le sort du malade, se jugent en dernier ressort. Là aussi peut s'apprécier l'influence des traitements institués jusqu'alors,

leur efficacité ou leur insuffisance. D'abord, on le sait, plus l'intervalle entre la première poussée et celle-ci a été court, plus le pronostic s'aggrave. Mais c'est surtout d'après la *nature* des lésions apparaissant à ce moment, qu'on peut se prononcer sur la curabilité spontanée du mal ou sur la nécessité de lui opposer dès lors et sans plus de retard le mercure.

» Ainsi une deuxième poussée constituée par une éruption de même caractère ou de caractère plus bénin que la première, doit, en règle générale, faire ajourner le mercure ou même le contre-indiquer définitivement.

» Le mercure est, au contraire, indiqué contre les éruptions que j'ai précédemment spécifiées, celles que j'appelle syphilides profondes. Il est également indiqué contre la dysphonie syphilitique (accident que, je l'ai ailleurs démontré, le protoiodure amende en quatre jours, guérit en dix ou douze jours).

» Il l'est, et à double titre, contre l'iritis syphilitique.

» Il l'est contre l'albuginite, bien que, dans ce cas, on doive presque toujours laisser prendre aux iodurés une part dans l'honneur de la cure.

» Il l'est contre l'onyxis, contre les squames palmaires et plantaires, lésions qui, d'ailleurs,

en fait de traitement local, ne sont justiciables que des topiques mercuriels.

» Il l'est enfin, et essentiellement, contre toutes les lésions de la syphilis infantile héréditaire.

» Combien de temps faut-il continuer le traitement mercuriel? Question longuement débattue, litigieuse s'il en fut, et qui doit surtout l'être pour ceux qui attendent de ce traitement une cure radicale. Plus, en effet, ils voient revenir les récidives (qui sont dans la nature des choses), plus ils s'en prennent à l'insuffisance d'un traitement, qui, soit moitié moindre, soit doublé, n'eût fait ni pis ni mieux. Quant à moi, qui ne demande au mercure que de guérir, de bien guérir la lésion actuelle, j'en prolonge l'administration assez pour opérer cette guérison, c'est-à-dire, en général, autant de temps après la disparition de la lésion qu'il a fallu de temps pour obtenir cette disparition. C'était la pratique de Dupuytren : il est remarquable que, après trente ans, l'expérience m'ait ramené au précepte de mon premier maître.

» N'espérant du mercure que la disparition des lésions actuellement existantes, vous pressentez, messieurs, ce que je pense des traitements dits *de précaution*, que tant de gens,

par prudence, avant de se marier, viennent solliciter du médecin. « Le mercure ne peut guérir une lésion absente, leur réponds-je invariablement. Et si elle doit un jour venir, ne vaut-il pas mieux la laisser libre d'éclater à son heure et avec intensité naturelle, afin que, voyant l'ennemi face à face, on puisse mieux proportionner à son pouvoir réel les forces qu'on doit lui opposer. »

» De même, à moins de lésion grave, d'indication urgente, j'aime peu à commencer un traitement mercuriel vers la fin de l'hiver. Dans un ou deux mois, vous allez savoir à quoi vous en tenir, dis-je alors aux malades. Si le virus est encore en état de provoquer une poussée de quelque intensité, le mois de mai ne se passera pas sans nous l'apprendre. Ajournons donc jusque-là, puisque rien ne presse, un nouveau déploiement de nos ressources thérapeutiques.

» Parfois, il y a eu récidive, récidive évidente ; mais ce fait s'est opéré dans des conditions telles, qu'il n'implique pas une persistance inquiétante de l'état actif du virus, et qu'il ne nécessite, par conséquent, pas le mercure. Ainsi, un refroidissement a reproduit des plaques muqueuses gutturales (récidive par cause accidentelle). Ainsi, un vésicatoire a fait appa-

raître à son pourtour une éruption papuleuse circonscrite (récidive par cause locale). Ainsi, un écart de régime a provoqué le retour d'une céphalée mal éteinte (récidive par cause qui peut s'éviter). Dans ces différents cas, le précepte est clair et la conduite toute tracée : neutralisez, éludez, conjurez les influences mauvaises qui ont agi ; mais dispensez-vous d'opposer une médication générale à des causes éminemment passagères ou locales.

» Hésitez-vous encore? les indications et contre-indications se balancent-elles à peu près également dans votre esprit? Je vous le dis bien bas, mais je dois tout vous dire, car, en semblable matière, rien n'est à négliger de ce qui est permis. Du coin de l'œil, observez le malade pendant que vous répondez à ses questions. S'il penche vers la médication hydrargyrique, ne lui marchandez pas l'objet de ses préférences. En effet, que vous donniez du mercure ou non, il y aura presque certainement des récidives. Et quels reproches ne vous ferait pas le client, si vous lui aviez refusé le médicament auquel sa confiance assignait la valeur d'un antidote?... Dans ces termes, — c'est-à-dire lorsqu'il y a à peu près autant de raisons pour donner que pour ne pas donner le mercure, — laissez ainsi

à l'intéressé une part de responsabilité dans la décision à prendre. C'était la tactique et le conseil de Wallace. — Mais cependant, je dois le dire, quoique lourd, le mercure, en pareil cas, fait rarement pencher la balance de son côté. »

Cyanure de mercure contre l'hydrocèle.

Le docteur Koch recommande contre l'hydrocèle l'emploi du cyanure de mercure, d'après trois cas de succès observés par lui sur des garçons âgés d'un an et demi, de trois et de huit ans. La pommade dont il se sert, est composée de 30 centigrammes de cyanure de mercure pour 15 grammes d'axonge : deux ou trois fois par jour, on prend gros comme un haricot de cette pommade, avec laquelle on frictionne doucement le scrotum, qu'on recouvre ensuite de ouate et qu'on soutient dans un suspensoir. Si, après six à huit frictions, il se développe un érythème douloureux, on suspend pendant quelques jours l'usage de la pommade, et l'on panse avec un linge graissé. Au bout de huit jours, la tumeur avait déjà notablement diminué et la résorption se fit d'une manière complète dans l'espace de trois à six semaines.

Groupe du plomb et du thallium.

Si le thallium métal ressemble au plomb par ses principaux caractères physiques : aspect extérieur, couleur, densité, etc. (1) ; il s'en rapproche aussi de la manière la plus intime par son action toxique. Les sels qu'il donne sont généralement plus solubles que les sels de plomb correspondants ; aussi son action toxique immédiate est plus énergique, et par contre son élimination de l'économie plus rapide et plus complète.

Thallium; ses propriétés toxiques (Lamy).

Le sulfate de thallium est un poison énergique, et les deux principaux symptômes de l'empoisonnement qu'il provoque sont, en premier lieu, la douleur, dont le siége est dans les intestins et qui se manifeste par des élancements excessivement douloureux se succédant avec rapidité et comme des secousses électriques ; en second lieu, des tremblements, puis une paralysie plus ou moins complète des membres inférieurs.

Peut-être pourrais-je ajouter à ces caractères

(1) Selon M. Miller, l'aspect du spectre du thallium rappelle tout à fait celui du plomb.

la constipation, la rétraction ou la dépression du ventre, le manque absolu d'appétit; mais je me borne aux deux symptômes qui m'ont le plus frappé. On remarquera d'ailleurs l'analogie de ces phénomènes avec ceux qui caractérisent la colique et l'arthralgie saturnines.

Les sels de thallium, le sulfate et surtout le nitrate, sont remarquablement solubles; ils n'ont que peu de saveur, et peuvent par conséquent être introduits aisément dans l'économie. Mais en même temps il n'existe pas de poison qui puisse être suivi, recherché jusque dans ses moindres traces, à travers tous les tissus de l'organisme, avec autant de facilité, grâce à la simplicité et à la délicatesse de la méthode de MM. Kirchhoff et Bunsen, comme aussi à la netteté et à la sensibilité de la raie verte du thallium. Les savants compétents pourront donc étudier, non-seulement les symptômes produits par des doses variables du nouveau poison, ou les lésions de tissus qu'il engendre, mais encore rechercher sûrement par quels organes il est absorbé, par quelles voies il est expulsé.

Altération des reins dans l'intoxication saturnine (Ollivier, Lancereaux).

Selon M. A. Ollivier (*Archives*), la plupart des substances toxiques peuvent, en s'éliminant, altérer le rein et amener, consécutivement à cette altération, une albuminurie passagère ou persistante, suivant la dose du poison ou la durée de son action. Voici maintenant les conclusions du mémoire de M. Lancereaux (*Union médicale*) : 1° Dans des cas qu'il importerait de déterminer, l'intoxication plombique semble susceptible de produire l'altération des reins.

2° Cette altération, qui se produit symptomatiquement par la présence de l'albumine dans les urines, est caractérisée anatomiquement par une production nouvelle de substance conjonctive (néphrite interstitielle), la régression ou même la destruction des cellules épithéliales.

3° Cette affection rénale ne survient qu'à une période déjà avancée de la maladie plombique : elle s'accompagne de l'ensemble phénoménal connu sous le nom de cachexie.

Elimination exagérée de substances inoffensives par le rein.

L'influence des substances toxiques éliminées par le rein, sur laquelle M. Ollivier vient

d'insister avec tant de raison, rappelle à mon attention un fait que j'ai très-fréquemment observé : c'est le danger de l'élimination exagérée et continue par le rein de substances étrangères à l'urine même inoffensives.

Dans le cas de glycosurie ancienne, quand les reins éliminent depuis longtemps une grande masse de glycose, les urines deviennent souvent albumineuses ; mais ce qu'on sait moins, c'est qu'avant d'être albumineuses, elles renferment souvent une proportion notable de matières protéiques non coagulables par la chaleur ni par l'acide nitrique. Cette élimination de matières protéiques non coagulables ou d'albumine, constitue toujours une fâcheuse complication.

Ajoutons que beaucoup d'autres matières que la glycose favorisent cette élimination de matières protéiques non coagulables, et parmi elles je citerai les matières solubles du bouillon. C'est pour cette raison que je ne permets aujourd'hui aux glycosuriques les bouillons, les consommés, les soupes qu'en proportion modérée.

Il faut ramener l'élimination rénale dans les conditions physiologiques. C'est un but qu'on ne doit pas perdre de vue si l'on veut écarter

des complications secondaires, toujours fort à redouter.

L'intoxication saturnine exerce-t-elle une influence sur le traitement de la goutte?

Voilà une question très-délicate que M. Charcot, avec cet esprit de critique si distingué qu'on lui connaît, a cherché à élucider (*Gazette hebdomadaire*). Dès 1854 M. Garrod avait fait ressortir comme une circonstance fort imprévue, et qui l'avait vivement frappé, qu'une bonne partie, un quart au moins, des sujets goutteux admis dans son service d'hôpital avaient éprouvé, antérieurement au développement de la goutte, une ou plusieurs des formes de l'intoxication saturnine, et exerçaient la profession de plombier ou de peintre en bâtiments. Une nouvelle série d'observations devait reproduire, à peu près dans les mêmes termes, ce résultat en apparence si singulier : sur un ensemble de 51 goutteux observés à l'hôpital d'*University College* depuis 1854, M. Garrod n'a pas compté moins de 16 peintres ou plombiers; et encore ce chiffre ne comprend-il pas les individus admis pour être traités d'une affection saturnine, et dont plusieurs avaient eu la goutte. Inutile

d'ajouter qu'il s'agit, dans tous ces cas, de la goutte articulaire la moins équivoque, et caractérisée, en particulier, par l'existence d'un excès d'acide urique dans le sang.

En présence de ces faits, on ne pouvait guère s'arrêter à l'idée d'une coincidence purement accidentelle, et il devenait presque évident qu'une certaine relation existe entre les maladies d'intoxication saturnine et la goutte. M. Garrod fut ainsi conduit à entreprendre quelques recherches dont les résultats, si par la suite ils se confirment, seront bien de nature à faire comprendre le mode de connexion qui rattache l'un à l'autre les deux ordres d'affections. Chez douze individus atteints d'une maladie de plomb bien déterminée, — colique ou paralysie saturnines, — le sang fut examiné, dans le but de savoir s'il ne contenait point un excès d'acide urique. Deux de ces malades avaient autrefois éprouvé un ou plusieurs accès de goutte ; chez eux le sang fut, en effet, trouvé riche en acide urique, et cela n'a rien qui doive surprendre. Mais dans les dix autres cas, il n'y avait jamais eu la moindre apparence d'une affection goutteuse, et cependant, dans tous ces cas, deux seulement exceptés, les réactifs démontrèrent qu'il existait dans le sang de l'acide urique en excès. D'après ces résultats, l'intoxi-

cation saturnine aurait donc, au moins dans certains cas, ceci de commun avec la goutte, qu'elle produirait, comme cette dernière, l'altération du sang par excès d'acide urique. Dans cette altération du sang due aux affections saturnines y a-t-il, en réalité, production exagérée de l'acide urique ou seulement rétention, et par suite accumulation de ce produit de désassimilation? M. Garrod penche vers la seconde hypothèse, et voici sur quoi il se fonde : la quantité d'acide urique rendue par les urines dans les vingt-quatre heures fut dosée avec soin, pendant plusieurs jours, chez deux personnes qui ensuite se soumirent pendant quelque temps à l'usage intérieur de l'acétate de plomb. Or, tant que dura la médication saturnine, il y eut une diminution très-notable de la quantité moyenne d'acide excrété. On observa, en outre, dans les deux cas un phénomène très-remarquable : au bout des deux ou trois premiers jours de l'administration du médicament, il y avait arrêt brusque de l'excrétion d'acide urique; puis la fonction des reins se rétablissait ensuite, en partie, d'une manière intermittente, ainsi que cela a communément lieu chez les sujets qui sont sous l'influence de la goutte.

M. Garrod s'est fondé sur tout ce qui précède pour signaler d'une manière toute spéciale,

dans son *Traité de la goutte*, parmi les conditions qui prédisposent à contracter cette maladie, l'existence de ce qu'il appelle l'imprégnation saturnine. L'altération du sang par un excès d'acide urique, élément nécessaire dans la goutte, éventuel dans l'intoxication saturnine, donnerait en outre, d'après M. Garrod, la raison de cette relation étiologique....

Voici comment MM. Vulpian et Charcot ont démontré dans la sérosité d'un vésicatoire d'un peintre en bâtiments goutteux, la présence de l'acide urique, en suivant le procédé de M. Garrod pour trouver ce principe immédiat dans le sang.

Le sérum retiré des phlyctènes fut mêlé à de l'eau distillée à laquelle on avait ajouté un tiers environ d'acide acétique cristallisable. Le mélange ayant été bien agité, fut versé dans un verre de pendule de 8 centimètres de diamètre environ; puis on introduisit dans le liquide quelques fils de toile dont les fibres avaient été aussi bien dissociées que possible. Le verre fut placé sur un rayon de bibliothèque fermée, pour mettre le liquide à l'abri des diverses causes d'agitation ou d'altération auxquelles il aurait pu être soumis sans cette précaution. Au bout de quarante-huit heures, l'évaporation avait considérablement réduit ce liquide et l'avait

amené à une consistance presque sirupeuse. L'examen microscopique des fibres plongées dans le liquide a montré qu'elles étaient couvertes de nombreux cristaux qui y adhéraient, et dont les divers caractères morphologiques et microchimiques étaient ceux de l'acide urique. En effet, ces cristaux étaient très-nettement rhomboïdiques ; ils étaient insolubles dans l'acide acétique et se dissolvaient au contraire facilement dans la solution aqueuse de soude caustique.

M. Charcot termine son mémoire par les observations suivantes :

« Avec le concours de quelques amis, nous avons pu recueillir des renseignements détaillés concernant vingt malades admis, pendant la durée des deux mois qui viennent de s'écouler, soit à la Charité, soit à l'Hôtel-Dieu, pour y être traités de maladies saturnines bien déterminées et invétérées pour la plupart (colique de plomb en récidive, paralysie, tremblement saturnin). Plusieurs de ces malades, le tiers environ, ont assuré avoir éprouvé des douleurs articulaires qui s'étaient développées pour la première fois plus ou moins longtemps après le premier début de l'intoxication plombique. Ces douleurs, multiples ou bornées à une seule articulation, étaient accompagnées de gonflement,

de rougeur et d'une incapacité plus ou moins absolue de mouvoir le membre ; elles étaient, par conséquent, bien distinctes de celles que détermine l'arthralgie saturnine. Le plus souvent, faute de données suffisantes, nous avons dû nous abstenir de nous prononcer sur la nature de ces arthropathies. Dans deux cas cependant, elles avaient occupé exclusivement les articulations métatarso-phalangiennes des gros orteils et s'étaient montrées, à plusieurs reprises, sous forme d'accès à début brusque, durant chaque fois une quinzaine de jours environ et rappelant, en un mot, le type classique de la goutte articulaire aiguë. Dans aucun de ces deux cas, ni l'hérédité ni les autres causes prédisposantes reconnues de la goutte ne pouvaient être invoquées.

Nous ne voudrions pas, toutefois, dit avec raison M. Charcot, accorder plus de confiance qu'il ne convient à un diagnostic fondé presque exclusivement sur les renseignements fournis par les malades.

Intoxication saturnine due à l'usage thérapeutique de l'acétate de plomb.

En général les sels de plomb administré dans un but thérapeutique déterminent rarement des

accidents saturnins, voici cependant un fait qui doit tenir en éveil :

Un paysan âgé de trente ans, traité à l'hôpital du collége de l'Université pour une phthisie pulmonaire, ayant été pris de diarrhée, on lui ordonna, le 7 juillet, 3 pilules par jour dont chacune contenait 10 centigrammes d'acétate de plomb et 2 centigrammes 1/2 d'opium pulvérisé. — Les jours suivants, la dose d'acétate de plomb fut réduite à 20 centigrammes par jour. Le 2 août, le malade se plaignit de douleurs colliquatives dans l'abdomen, et, le 4, un liséré bleu apparut sur ses gencives. On suspendit aussitôt l'emploi du sel de plomb. Le 8 août, les douleurs de l'abdomen ont cessé ; élancements fugitifs dans les membres et dans le dos. Le liséré gengival est encore très-perceptible. — Il alla en diminuant jusqu'au 17, jour où il aurait fallu un observateur très-exercé pour le découvrir (*British medical journal*, octobre 1863.)

Pommade antiophthalmique dite de Saint-André de Bordeaux.

Pr. Acétate de plomb cristallisé...	5,20
Chlorhydrate d'ammoniaque...	0,60
Tuthie.....	0,30
Oxyde rouge de mercure.....	5,20
Beurre lavé à l'eau de roses...	30,00

Faites, selon l'art, une pommade que vous introduirez dans des pots de 8 grammes (*Soc. pharm. de Bordeaux.*)

Nitrate d'argent contre l'ataxie locomotrice (Trousseau).

Dans l'*Annuaire* de l'an passé, nous avons présenté les résultats favorables obtenus par MM. Charcot et Vulpian. Voici l'ombre à ce tableau :

« Le nitrate d'argent est une arme de plus dans l'arsenal pharmaceutique ; mais c'est une arme dangereuse, il ne faut jamais l'oublier. On pourra donner impunément pendant un an de l'iodure de potassium, de la térébenthine ; on pourra faradiser, envoyer aux eaux pendant le même temps, sans grand inconvénient pour les malades, si c'est sans avantage ; mais il n'en est pas de même du nitrate d'argent. Si au bout de peu de temps, n'en obtenant pas une amélioration notable, on veut persister dans son emploi, si l'on en donne pendant plusieurs mois de suite à la dose de 5 à 10 centigrammes, on court grandement le risque de voir survenir cette coloration bronzée indélébile qui fait par la suite, sans aucune compensation pour eux, le désespoir des malades. »

Nitrate d'argent dans la paraplégie essentielle chez les enfants (Bouchut).

Le nitratre d'argent a été utilement employé par M. Bouchut contre la paraplégie essentielle.

L'enfant avait quatre ans, on lui donna du nitrate d'argent à la dose de 5 milligrammes le matin autant le soir en pilules, puis à celle de 1 centigramme, matin et soir. Il s'agissait, dit M. Bouchut (*Bulletin thérapeutique*), d'une paraplégie par cause directe, tenant, selon toute vraisemblance, à un état de commotion de la moelle ; peut-être nous objectera-t-on que la maladie eût pu guérir d'elle-même : sans nier d'une manière formelle cette possibilité, nous ferons pourtant remarquer qu'après un mois d'expectation, les choses n'étaient guère plus avancées qu'au premier jour. Que voyons-nous, au contraire, après l'administration du nitrate d'argent ? Douze jours se sont à peine écoulés, que l'enfant commence à marcher seule ; au bout de six semaines de traitement, la guérison est complète. Il nous semble qu'il faudrait être bien sceptique pour refuser au médicament toute part d'influence heureuse

dans cette guérison si rapide ; nsus croyons, nous, qu'il y a eu la plus grande part, et nous plaçons ce fait à côté de ceux déjà publiés par Wunderlich, MM. Charcot et Vulpian. »

Répétons-le, car cela est utile, le nitrate d'argent est un des agents qui réclame le plus de réserve dans son emploi à l'intérieur, continué pendant un temps assez long ; nous n'y avons recours qu'à bout de ressources et à bon escient. (B).

Crayons de sulfate de cuivre et d'alun (Mariano Liovet).

La rapidité avec laquelle le sulfate de cuivre perd son eau de cristallisation s'opposant à en faire varier la forme, il s'agissait de le mêler à un autre corps qui, en le conservant et sans altérer les propriétés cathérétiques, pourrait contribuer à lui faire prendre la forme désirée. L'auteur a choisi à cet effet le sulfate d'alumine et de potasse qu'il mélange dans les proportions suivantes :

Sulfate de cuivre.....	30 grammes.
Sulfate d'alumine et de potasse	15 —

On pulvérise et l'on mélange ces deux sels en les plaçant dans une chrysolite d'argile ou de porcelaine, sur une lampe à alcool ou tout

autre foyer calorifique, pour en opérer doucement la fusion. Quand la masse est liquide, on verse dans une lingotière, qui doit être préférablement de bronze pour éviter la précipitation du cuivre à l'état métallique. Si un excès de température a changé la dissolution du mélange, un peu d'eau suffit à la rétablir et à faciliter cette fusion.

Les crayons obtenus sont d'un vert bleuâtre clair à l'extérieur comme à l'intérieur, et offrent une certaine résistance à la cassure. La causticité subsiste, et l'alun employé ainsi comme fondant n'empêche en rien l'action ou l'emploi de ce sel sous cette forme, ainsi que le prouve l'usage qu'on en fait à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu de Madrid. (*Union médic.*)

Nouveau mode de préparation de sous-nitrate de bismuth (Smedt).

On dissout le bismuth dans l'acide azotique par le procédé ordinaire, on en sépare les matières impures et l'on chauffe au bain-marie, on ajoute ensuite 80 grammes d'alcool pour 120 de bismuth, immédiatement une vive effervescence s'établit et des vapeurs éthérées et nitreuses se dégagent ; on agite ensuite fortement la masse avec une baguette de verre jusqu'à ce que la matière soit à peu près desséchée, ce qui se

fait en quelques minutes; on ajoute alors de nouveau 80 grammes d'alcool et la même effervescence se montre, mais moins vive que la première fois ; à ce moment la réaction ayant entièrement cessé, on chauffe doucement jusqu'à ce que la masse ait acquis l'aspect d'une poudre plus ou moins fine; on triture alors le produit dans un mortier de porcelaine, on le jette sur un filtre et on lave au moyen d'un à deux litres d'eau distillée; celle-ci ne redissout plus qu'une quantité presque inappréciable de bismuth à cause de la quantité d'acide qui y est encore adhérente, et par conséquent le traitement à l'eau distillée pourrait même paraître superflu.

Ce procédé m'a donné, pour 120 grammes de bismuth, 184 grammes de magistère blanc et pur (1). (*Journal de pharm. d'Anvers.*)

Pastilles bismutho-magnésiennes, appelées, par le docteur Paterson, pastilles américaines.

Pr. Sous-nitrate de bismuth..	aa	50 grammes.
Magnésie pure bi-hydratée.		
Sucre en poudre fine.....	450	—
Mucilage de gomme adragant à l'eau de fleur d'oranger.....	Q. S.	

(1) Ce procédé mérite d'être étudié dans tous ses détails; peut-être ne peut-il s'appliquer pour de grandes masses de bismuth.

Mélangez exactement le sous-nitrate de bismuth et la magnésie avec le sucre en poudre, et faites, à l'aide du mucilage, une pâte bien homogène que vous diviserez en tablettes d'un gramme.

Chaque tablette ainsi préparée contient 10 centigrammes de chacun des principes actifs.

(*Soc. pharm. de Bordeaux*)

Acide chromique comme caustique (E. Busch).

Selon l'auteur, l'acide chromique agit de trois manières différentes :

1° Comme dessiccatif, astringent; 2° comme caustique superficiel, à la façon de l'acide nitrique ; 3° comme caustique profond, brûlant les tumeurs à la manière du fer rouge. Un triple mode d'emploi correspond à cette triple action.

1° *En solution étendue* (demi-cuillerée d'acide sur deux cuillerées d'eau) Ce mode d'emploi convient dans l'œdème de la peau, du scrotum, des paupières, dans l'eczéma, l'engorgement du col utérin, les engorgements atoniques. Le traitement n'est pas douloureux ; il calme au contraire les démangeaisons si fréquentes dans certaines affections cutanées ;

il réunit les avantages du nitrate d'argent et ceux du collodion. Le topique s'applique au moyen d'un pinceau, on répète l'application tous les quatre ou huit jours ; il est rare qu'il faille recommencer plus de trois ou quatre fois.

2° *En solution concentrée.* —Une cuillerée à café de l'acide est dissoute dans cinq ou six *gouttes* d'eau et s'applique également avec un pinceau. Ce topique agit sur toutes les surfaces privées d'épiderme comme un violent corrosif et forme une eschare brune. Il convient dans les hémorrhagies en nappe, qu'il arrête aussitôt, et dans toutes les plaies douloureuses, de mauvais aspect, fétides, ichoreuses, à bords calleux, anfractueux, qu'elles soient de nature goutteuse, syphilitique, qu'elles dépendent du lupus ou soient la suite du décubitus. Toute la surface se couvre d'une croûte sèche de 1 à 2 millimètres d'épaisseur ; aucun pansement n'est nécessaire pendant les dix ou quinze premiers jours, et au bout de vingt-quatre heures toute douleur a disparu. Plus l'eschare persiste longtemps, plus le pronostic devient favorable. Lorsqu'au bout de huit à quinze jours elle se ramollit, on aperçoit au-dessous une plaie d'aspect beaucoup plus favorable, sans fétidité ni putrescence. En général il n'est

besoin que d'une seconde application de ce puissant topique pour amener une guérison complète.

3° *En application sur de la charpie.* — On couvre la plaie d'une large couche de charpie, et l'on humecte celle-ci avec la solution concentrée indiquée plus haut; ou bien on applique directement celle-ci au moyen d'un pinceau de charpie. La charpie en contact avec le caustique est carbonisée en quelques secondes et transformée en un magma, avec production d'une chaleur qui atteint 108 degrés centigrades.

Ce nouveau mode de cautère actuel pénètre profondément, calcinant les parties saines et les parties malades. L'eschare persiste pendant des semaines et laisse après elle une surface suppurante, qui est presque toujours de bonne nature. Les hémorrhagies ne sont pas à craindre. La douleur, très-vive au début, ne dure que vingt-quatre heures, on la diminue par les cataplasmes et la compression ; elle ne reparaît plus, si bien qu'on pourrait considérer le remède appliqué comme un anesthésique, dans les cas d'ulcères cancéreux, par exemple.

Les indications de ce mode d'emploi de l'acide chromique sont à peu près celles du fer rouge :

1° Les télangiectasies, contre lesquelles une seule application suffit.

2° Les indurations invétérées de l'utérus, les cancroïdes et le carcinome de cet organe. L'application se fait au moyen d'un spéculum de verre ou de porcelaine ; elle est en général indolente et ne se répète que deux ou trois fois ; M. Busch la fait toujours suivre d'une douche vaginale froide.

3° Les ulcères gangréneux, cancéreux, le lupus, le noma et le carcinome de toute espèce. On l'emploie après l'excision des parties dégénérées, pendant l'état d'anesthésie, lorsqu'on a employé le chloroforme. On arrête ainsi l'hémorrhagie des petits vaisseaux ; les plus gros s'isolent de la masse de l'eschare et sont liés avec la plus grande facilité. On peut laisser le premier pansement en place pendant six jours, même dans les chaleurs de l'été, sans aucun inconvénient. La cicatrisation se produit toujours d'une manière satisfaisante.

Cette pratique est préférable au fer rouge, lorsque les plaies suppurent abondamment. L'action de l'acide chromique dans les plaies de nature syphilitique est presque spécifique.

(*Deutsche Klinik.*)

Les applications de l'acide chronique comme caustique tendent à s'accroître chaque année.

Du badigeonnage du pourtour orbitaire avec la teinture d'iode dans les inflammations de l'œil (Magne).

Voilà plus de douze ans, dit M. Magne (*Bulletin de thérapeutique*), que je conseille et que j'emploie la teinture d'iode pure, appliquée tous les deux jours sur la peau des paupières, sur le front et sur les tempes à l'aide d'un pinceau, pour combattre les ophthalmies scrofuleuses.

La teinture d'iode ainsi employée, non-seulement remplace avantageusement la vésication qu'il serait difficile et parfois dangereux d'appliquer sur les paupières des enfants, mais encore, comme elle amène souvent et promptement la cessation de la photophobie, elle donne au chirurgien le précieux avantage de permettre d'examiner le globe de l'œil que le spasme de l'orbiculaire rendait inaccessible aux investigations.

La teinture d'iode nous rend encore d'autres services, et des plus importants, dans la diphthérie de la conjonctive, affection que j'ai décrite, l'un des premiers, il y a quelques années, et que les traités de maladies des yeux n'avaient pas mentionnée.

Cette affection, bien que localisée et bornée à la conjonctive, est toujours liée néanmoins à une infection générale, et le vésicatoire, en pareil cas, ne tarde pas à se couvrir de couennes tenaces. La teinture d'iode le remplace merveilleusement, et je suis heureux de pouvoir vous dire que cette pratique est aussi celle de notre savant confrère M. Blache, qui, tout récemment, m'ayant confié une petite malade atteinte de diphthérie de la conjonctive, insistait avec raison sur la valeur de la teinture d'iode dans les affections de ce genre.

Bromure de potassium contre la photophobie (Rossignol).

La photophobie est un des symptômes les plus gênants d'un grand nombre d'affections oculaires. Des moyens très-divers ont été mis en usage, mais aucun d'eux ne réussit généralement à débarrasser promptement le malade. Dupuytren conseillait la belladone contre la photophobie consécutive à l'opération de la cataracte, et contre celle qu'on rencontre si fréquemment dans l'ophthalmie scrofuleuse des enfants ; Baudelocque, à l'hôpital des Enfants, préconisait la ciguë et les principes thérapeutiques qu'on en extrait, la *conicine* et la *cicu-*

tine. Ces substances ont été employées à des doses plus ou moins élevées à l'intérieur et en applications locales. D'autres ont administré l'aconit seul ou associé au calomel. Mackensie et Briquet recommandent comme hyposténisant le sulfate de quinine, qu'ils associent quelquefois, soit aux divers médicaments que nous venons de citer, soit à l'extrait gommeux d'opium. Le docteur Anciaux a eu recours avec succès à une solution de cyanure de mercure ou d'extrait d'opium en fomentations sur la région oculaire. Les inhalations du chloroforme ont été récemment préconisées en Angleterre. Le docteur Buisson a prescrit avec avantage des frictions sur le front et les tempes avec 25 ou 30 gouttes de chloroforme ; enfin on a vanté et, nous devons le dire, parfois avec raison, le badigeonnage périorbitaire avec la teinture d'iode.

Quelle que soit l'efficacité des moyens qui viennent d'être mentionnés, trop souvent ils ne produisent pas l'effet qu'on en attend ; cependant on ne pourrait avoir à sa disposition assez d'agents thérapeutiques pour combattre un symptôme si pénible. En présence du grand nombre de cas où ces divers moyens ne réussissent point, M. Rossignol eut l'idée d'essayer spécialement l'usage du bromure de potassium

en *collyre;* le succès répondit à son attente au delà de toute espérance.

Collyre au bromure de potassium (Cambron.)

Bromure de potassium.....	2	grammes.
Eau.....	60	—

Faites dissoudre. Contre la photophobie. (*Presse méd. belge.*)

Coqueluche traitée par le bromure d'ammonium (Harley et Gibb).

Conduit par les données théoriques, M. Harley employa le bromure d'ammonium dans le traitement de la coqueluche, espérant par là obtenir, sinon une semi-paralysie, au moins une insensibilité de la glotte et par suite anéantir les spasmes, causes principales des souffrances des jeunes patients.

Six observations qu'il rapporte montrent une amélioration très-notable et promptement obtenue par l'emploi du nouveau médicament dans des cas de coqueluche confirmée, à des périodes différentes et dont une avait résisté à la belladone. Ces observations ont pour sujets

des enfants âgés de dix-huit mois à trois ans. Toutefois il résulte de ces faits pratiques que le bromure d'ammonium a moins d'action sur la toux elle-même, qui persiste souvent après l'emploi du médicament, que sur le caractère spasmodique et quinteux qui la rend si pénible.

Les doses données par M. Harley varient entre 10 et 30 centigrammes dissous dans 10 grammes d'eau et pris trois fois par jour.

Le même médicament administré en 1862 au West London hospital, par le docteur Gibb, et à vingt-deux enfants, amena aussi de prompts succès. Depuis le mois de juin dernier, ce praticien a employé à Westminster hospital, le bromure d'ammonium sur un grand nombre de petits malades dont il donne diverses observations trop longues à rapporter ici, et d'où il résulte que la coqueluche peut être, même dans les cas très-graves, avantageusement combattue par ce sel. Dans les cas où le médicament n'apporte pas tout le soulagement désirable, il n'en est pas moins évident qu'il agit d'une manière sensible sur la marche et principalement sur les symptômes nerveux du mal. Quant à la dose à employer, le docteur Gibb conseille, pour les petits enfants, trois grains, trois fois par jour ; pour les plus grands, quatre à huit grains, et quand les symptômes

sont très-graves, dix grains même. Le véhicule le plus simple est le meilleur ; toutefois, s'il y avait tendance à l'inflammation bronchique ou pulmonaire, il serait utile d'unir le nouveau médicament aux préparations d'ipéca.

Pour les cas où le bromure d'ammonium ne réussirait pas, le docteur Gibb conseille, comme le remède en lequel il a le plus de confiance, l'emploi de l'acide nitrique dilué mêlé à un sirop combiné avec l'application topique sur le larynx d'une solution de nitrate d'argent. Cette méthode a sur la première l'inconvénient d'être d'une pratique souvent très-difficile, principalement chez les jeunes enfants.

Effets physiologiques du bromure d'ammonium.

Le docteur Gibb, dans la séance du 28 août dernier de l'*Association britannique pour l'avancement des sciences*, résume ainsi les conclusions de son travail sur les propriétés médicinales du bromure d'ammonium :

1° A petites doses, plus ou moins longtemps continuées, le bromure d'ammonium agit comme tonique et absorbant; cette action est principalement exercée sur la peau et les muqueuses.

2° Lorsqu'il est employé pendant un certain temps et d'une façon régulière, il diminue le poids du corps en favorisant la résorption de la graisse.

3° Il favorise l'activité intellectuelle, développe les forces corporelles et conduit à un fonctionnement organique régulier.

4° Localement il possède une influence adoucissante sur les membranes muqueuses, et diminue leur sensibilité en raison proportionnelle de la dose employée.

5° Les fortes doses fréquemment répétées ou données à des intervalles éloignés, ont une influence très-marquée sur tout le système muqueux ; elles affectent les sens principaux en produisant une altération de la sensibilité des muqueuses qui tapissent les organes de ceux-ci.

6° Les symptômes d'empoisonnement ne sont produits que par des doses très-considérables ; ils ressemblent à ceux du bromure de potassium. Employé à des doses moyennes, le sel d'ammonium a des effets plus certains, et offre moins d'inconvénient que le sel de potassium ; il ne cause ni diarrhée, ni diurèse, tandis que ses propriétés spéciales se manifestent plus tôt. (*Presse médic. belge.*)

Sirop d'arséniate de fer et de soude (A. Charrier et Grimault).

Arséniate de fer et de soude. 5 centigr.
Sirop de sucre ..... 300 grammes.

F. S. A. par cuillerées à café matin et soir, augmenter progressivement la dose sans dépasser une cuillerée à bouche matin et soir :

1° Le sirop d'arséniate de fer et de soude est la préparation arsenicale la plus soluble ;

2° Elle est douée d'une innocuité parfaite. Elle ne cause ni crampes d'estomac, ni diarrhée. » (*Bulletin de thérapeutique.*)

A la condition cependant qu'on ne dépassera pas la dose indiquée et qu'on en surveillera les effets, car on doit toujours avoir présent à l'esprit que si l'arsenic est un modificateur puissant, c'est aussi un médicament dangereux.

Considérations sur la présence de l'arsenic dans les eaux minérales (Durand-Fardel).

L'arsenic existe dans la plupart des eaux minérales. En général, à très-faible dose, ne

se découvrant même souvent que dans les dépôts, ne décelant le plus ordinairement que des traces impondérables, il lui arrive cependant quelquefois de se montrer dans des proportions notables.

Voici le dosage de l'arsenic dans les quatre stations thermales, en France, où on lui a reconnu les proportions les plus élevées :

	Minéralisation.	Arséniate de soude.	
La Bourboule..	6,975	0,014	(Lefort).
—	»	0,020	(Thenard).
Vichy.....	9,163	0,003	(Bonquet).
Le Mont-Dore..	2,080	0,005	(Lefort).
Plombières....	0,283	0,0096	(O.Henry et Lhéritier).
—	»	0,0002	(Lefort).

La tolérance avec laquelle ces doses notables d'arsenic sont supportées pendant vingt, trente jours consécutifs, ou plus, par un nombre très-considérable d'individus placés dans les conditions les plus variées de constitution et de santé, et sans entraîner de manifestations physiologiques appréciables, cette tolérance est digne de remarque (1).

(1) Cette tolérance tient à n'en pas douter à la grande dilution du composé arsenical et aussi à

M. Lhéritier a nettement posé la question de Plombières à propos de l'arsenic. Si les eaux de Plombières appartiennent aux altérants généraux, c'est à l'arsenic qu'elles le doivent ; c'est à lui qu'elles doivent leur action élective sur le système nerveux ; c'est à lui qu'elles doivent leur action dans les fièvres intermittentes, le rhumatisme, les paralysies, les maladies de la peau, etc.

Quoi qu'il en soit, la présence de cet agent, doué de propriétés si vives, dirai-je si subtiles? devrait se faire sentir sur les propriétés thérapeutiques des eaux les plus riches en arsenic, de celles qui peuvent donner l'idée d'instituer une classe d'eaux arséniquées, de manière à établir entre elles quelque rapprochement apparent, si ce n'est quelque chose de plus identique.

Je n'entends pas dire que ces eaux doivent représenter une modification uniforme. Il est certain qu'il existera toujours une grande différence entre des eaux à peine minéralisées, où l'arsenic ressort, par conséquent, d'une manière

---

l'état sous lequel l'arsenic se trouve dans les eaux. Ces deux conditions doivent déterminer une élimination facile et régulière (B.).

très-déterminée, et d'autres où il se trouve enveloppé par une minéralisation considérable, soit bicarbonatée, soit chlorurée ; mais au moins quelques caractères d'ensemble devraient leur être imprimés par la présence de ce principe commun. (*Union médic.*)

THÉRAPEUTIQUE CHIRURGICALE.

Galvano-caustique contre le lupus (Neumann).

On se sert habituellement du galvano-cautère à dents, avec lequel on attaque les tubercules isolément, comme on le ferait avec le crayon de nitrate d'argent. On se sert du cautère de porcelaine lorsque les tubercules sont volumineux, ou lorsqu'il est nécessaire de cautériser de larges surfaces, comme dans le lupus hypertrophique. On a même attaqué avec le couteau de platine le lupus exubérant. Le platine chauffé à blanc ne forme presque pas d'eschare ; chauffé au rouge, il ne produit que des croûtes minces, qui se détachent du troisième au dixième jour, à l'aide de lotions avec la décoction de camomille ; les plaies se recouvrent plus ou moins promptement d'épiderme, suivant la constitution du malade ; on rend les cicatrices plus ré-

gulières en touchant légèrement les plaies avec le nitrate d'argent, le sulfate de cuivre ou le précipité blanc. En résumé, la galvano-caustique suffirait à elle seule, d'après cet auteur, pour guérir la plupart des cas de lupus tuberculeux et hypertrophique. Il est à désirer qu'on en fasse l'essai en France. (*Gaz. hebdomad.*)

Appareil électro-médical de M. St. Hacq.

C'est un appareil électro-magnétique qui, comme ceux de son genre, est essentiellement constitué par une pile en communication avec un fil de cuivre enroulé autour d'une bobine. La pile est composée de deux couples analogues à ceux de Ruhmkorff ou de Marié-Davy. De plus, il existe un interrupteur et un graduateur formé d'un manchon enveloppant un faisceau de fils de fer doux. Rien de particulier en tout cela.

Mais l'instrument de M. Stéphane Hacq se distinguerait par les traits suivants :

1° On peut faire usage à volonté soit du courant voltaïque de la pile, soit du courant induit, soit de l'extrà-courant ;

2° Quand on se sert de l'extrà-courant, on peut à son gré faire prédominer la tension élec-

trique tantôt vers le pôle négatif, tantôt vers le pôle positif;

3° A l'aide d'un commutateur, on renverse instantanément le sens du courant, sans changer les points d'application des réophores;

4° Par le fractionnement de la bobine, dont la longueur totale du fil est d'environ 400 mètres, on obtient soit le summum d'intensité possible, soit les deux tiers ou le tiers seulement de cette même intensité;

5° On peut obtenir des effets de tension extrême, comparables à ceux des grandes machines à frottement ou à électricité statique, tels que des étincelles, des sensations douloureuses, la rubéfaction et même l'ustion de la peau, d'où une action révulsive énergique;

6° La machine donne encore un courant direct ou bien un courant inverse, au choix de l'expérimentateur;

7° Enfin, la multiplicité des réophores, au nombre de six, permet d'appliquer l'électricité de chaque pôle sur trois points éloignés du corps, chez le même sujet, et d'obtenir ainsi des effets généraux puissants.

Cautérisation avec la flamme du gaz de l'éclairage (Nélaton, Giraud, Teulon).

L'application de la flamme sur le vivant s'est faite avec la même facilité, la même régularité que sur les tissus frappés de mort dans l'amphithéâtre. Le sujet, homme d'énergie, n'ayant point réclamé le bénéfice de l'anesthésie, on a pu s'assurer que si la douleur était réelle, elle était cependant très-supportable. Cette application de très-peu de durée, une minute au plus, sur une étendue de la largeur des deux tiers d'une pièce de 5 francs, a déterminé une eschare charbonnée parfaitement délimitée, qui est tombée au bout de quarante-huit heures. Cette eschare était donc très-superficielle : la plaie à laquelle elle a donné lieu n'offre que des caractères tout à fait rassurants au point de vue du fait opératoire.

Une seconde application, dans les mêmes conditions, a eu les mêmes résultats : la tumeur se détruit, sans congestion, sans hémorrhagies, sans aucun accident de quelque manière que ce soit.

Nous tenons du savant professeur que deux cols de l'utérus attaqués depuis comme celui qui nous avait servi de sujet d'étude à l'amphi-

théâtre, ont donné lieu aux mêmes remarques satisfaisantes.

Une des applications de cette méthode pour laquelle elle semble née, ne se fera pas, nous l'espérons, longtemps attendre : nous voulons parler de la cautérisation des pédicules incisés des polypes naso-pharyngiens, objet si difficile à atteindre sûrement, si l'on a réduit autant qu'il a été possible le délabrement nécessaire à l'extraction de ces tumeurs. La cautérisation de la langue est à placer à côté de celle des polypes du pharynx et des tumeurs du col utérin. C'est, en effet, surtout dans les cavités naturelles que la méthode naturelle doit trouver les éléments qui lui assureront sur les autres une supériorité qui lui semble acquise. Deux mots maintenant du procédé :

Une vessie ou réservoir élastique (tissu des pessaires Gariel), est remplie de gaz d'éclairage au moyen de la simple pression du gazomètre. Par un système de conduits de même nature (caoutchouc vulcanisé), ce réservoir est mis en rapport avec un tube de verre de 2 millimètres environ d'épaisseur, de 3 à 4 millimètres de calibre, effilé à son extrémité, en pointe creuse d'un calibre de 1 à 2 dixièmes de millimètre.

Sous une pression de très-peu supérieure à

celle de l'atmosphère, le gaz s'échappe de ce même orifice et offre un jet inflammable de 12 à 15 millimètres de longueur; sur ces 12 millimètres, six seulement appartiennent à la flamme active, à la flamme blanche. Ce petit jet suffit à fondre des fils de verre, d'argent, de laiton, ce qui suppose une température de 800 à 1000 degrés dans le cœur de la flamme. Une température considérable est donc apportée en chaque point touché par la flamme.

Le maniement de ce petit tube de verre, porté au bout d'un long conduit de caoutchouc, est donc des plus faciles. Une vessie d'un à deux litres de capacité suffit aux plus longues opérations; elle se charge au premier réservoir venu de gaz d'éclairage. Le chirurgien qui craindrait de n'en pas trouver au lieu où il serait appelé, peut emporter avec lui une ou deux vessies pleines : ces vessies demeurent plusieurs jours remplies sans déperdition appréciable. (*Bulletin thérapeutique*).

Santonine, son action sur les urines (Notta).

La santonine passe modifiée dans les urines, comme on le savait déjà par des expériences de M. Mialhe et d'autres observateurs. M. Notta

a répété sur lui-même ces expériences, et il a vérifié que les urines, après l'administration de la santonine, prenaient, lorsqu'on les additionnait de potasse, une couleur rouge qui pouvait les faire confondre avec les urines des glycosuriques, mais additionnée de réactif cuivreux elles ne le réduisent pas. (*Union médicale.*)

DÉSINFECTANTS.

Permanganate de potasse; sa préparation, (Lecomte) ; *son emploi* (Le Dieux, Demarquay).

Pr. Bioxyde de manganèse..	20	grammes.
Chlorate de potasse.....	20	—
Potasse caustique solide.	25	—

On fait dissoudre la potasse caustique et le chlorate de potasse dans aussi peu d'eau que possible. On ajoute le bioxyde de manganèse, et l'on évapore à siccité, en ayant soin d'agiter constamment. On calcine ensuite au rouge sombre pendant une heure dans une petite capsule de fer non émaillée, et après avoir laissé refroidir, on ajoute environ un litre d'eau distillée. On fait bouillir le mélange dans une capsule

de porcelaine jusqu'à ce que le liquide présente une teinte rouge légèrement violacée bien franche ; on enlève, après un repos convenable, le liquide par décantation, et on lave peu à peu le résidu avec une quantité d'eau suffisante pour que, réunies à la première liqueur, les eaux de lavage forment 2 litres. C'est ce liquide qui, mêlé à la dose de 10 grammes pour 100 grammes d'eau, sert pour le pansement des plaies.

Nous avons vu depuis un mois, dit M. le Dieux (1), expérimenter ce topique, et nous avons été à même de constater les excellents résultats que l'on obtient par son emploi.

Chez plusieurs malades affectées de cancer ulcéré du col avec écoulement infect, on a administré le permanganate de potasse en injections vaginales trois ou quatre fois par jour, et à la troisième ou quatrième injection l'odeur ne se faisait plus sentir.

On l'a aussi employé chez une malade qui avait une vaste plaie de la jambe, accompagnée de décollement étendu, suite d'un phlegmon gangréneux et présentant une suppuration abondante et infecte. La plaie était lavée avec une solution de 10 grammes de permanganate

---

(1) Thèse inaugurale sur le cancer de l'utérus.

de potasse pour 100 grammes d'eau, et pansée avec la glycérine (deux pansements par jour). Au bout du deuxième jour, la mauvaise odeur avait presque disparu ; la plaie était rosée et prenait un meilleur aspect (*Gazette des hôpitaux*).

Voici un extrait d'observations recueillies par M. Sicard, dans le service de M. Demarquay, et publié dans le même journal.

Emploi du permanganate de potasse dans les cancers.

Une dame âgée de cinquante-deux ans entre à la Maison de santé, dans le service de M. Demarquay, le 11 août 1862. Cette dame se présente avec tous les signes d'une anémie des plus avancées. Cette anémie est le résultat d'un écoulement abondant et fétide, sortant de la vulve ; l'odeur qui s'en exhale poursuit constamment la malade.

M. Demarquay prescrit pour la première fois trois injections de permanganate pour la journée avec :

Permanganate de potasse....	5	grammes.
Eau ordinaire.....	100	—

Le lendemain à la visite, la mauvaise odeur n'ayant pas encore disparu, on augmente les doses :

Permanganate	10	grammes.
Eau	100	—

Cette dame éprouve un soulagement sensible; l'odeur persistant toujours un peu, on fait des injections avec :

Permanganate de potasse....	15	grammes.
Eau	100	—

La mauvaise odeur est à peine sensible; on continue les injections avec :

Permanganate de potasse....	20	grammes.
Eau	100	—

Avec cette quantité, l'odeur disparaît entièrement. La malade se trouve très-satisfaite d'être débarrassée de cette odeur, qui excitait les plaintes de ses voisines.

Dans plusieurs autres observations de ce genre que j'ai recueillies, les résultats sont identiques à la précédente.

Emploi du permanganate de potasse en injec-

tion dans les abcès profonds. — Le 25 août 1862, est entré à la Maison de santé un jeune homme de vingt ans, se plaignant de douleurs vives occupant la fosse iliaque interne.

M. Demarquay ouvrit un abcès, et immédiatement jaillit un flot de pus très-fétide et de mauvaise nature ; on fit une injection avec :

Permanganate de potasse....	25 grammes.
Eau.....	100 —

Dans ce cas, nous avons reconnu que le permanganate avait la puissance d'enlever instantanément la mauvaise odeur du pus, de rendre louable et de bonne nature le pus sanieux et fétide comme celui qui se forme aux environs du canal intestinal, l'anus, le cœcum, le côlon.

Des effets du permanganate de potasse sur les plaies. — Il était curieux de connaître l'action du permanganate sur les plaies. Nous sommes heureux de dire que l'observation vient chaque jour ajouter de nouveaux faits en sa faveur, par l'importance et la diversité des plaies auxquelles il s'adresse toujours avec une supériorité incontestable, en produisant des effets inespérés. Je ne puis en parler que d'une manière générale, ne voulant pas trop étendre ces observations.

Une dame entre à la Maison de santé ayant une large plaie au sein gauche; M. Demarquay la fit panser avec le permanganate afin d'enlever l'odeur forte et putride; le pus était assez abondant dans une plaie aussi profonde et aussi étendue en largeur; on fit le pansement avec de la charpie trempée dans la solution suivante :

Permanganate de potasse....	25	grammes.
Eau.....	100	—

Nous devons noter ce fait, c'est que dès l'instant où fut employé ce solutum, la plaie changea d'aspect et le pus devint louable; la mauvaise odeur disparut en totalité; la malade, fort susceptible du reste, accusait un peu de douleur, ou plutôt une sensation de cuisson, lors de l'application du permanganate, mais ce phénomène n'avait qu'une courte durée.

Guérison de l'ozène par les injections de permanganate de potasse. — Cet agent énergique ne perd pas sa puissance devant les cas pathologiques les plus rebelles. M. le docteur Bourdon, médecin de la Maison de santé, a eu dans sa pratique particulière un cas d'ozène qu'il a merveilleusement combattu avec les injections de permanganate de potasse. (*Gaz. des Hôp.*,

7 mars 1863). M. le docteur Oliffe a observé un cas semblable.

Le permanganate de potasse est aujourd'hui assez généralement employé ; il serait intéressant de bien déterminer ce qu'il revient dans les effets produits, soit à l'acide permanganique, soit à la potasse. On sait en effet que les sels de potasse ont une action très-réelle sur les tissus. Une faible dose de nitrate de potasse ajouté au sel marin pour la conservation de la viande, modifie sa couleur et sa consistance.

Liquide prophylactique contre la syphilis, employé dans les dispensaires (Jeannel.)

Alun cristallisé.....	1 kil. 500	grammes.
Sulfate de fer.....	100	—
Sulfate de cuivre.....	100	—
Alcoolé aromatique...	60	—
Eau commune.....	100	litres.

La préparation s'exécute en grand, au dispensaire, dans des tonneaux de 100 litres, munis de couvercles de bois et de robinets de cuivre. Les sels mélangés sont livrés par le droguiste, en paquets, préparés pour 100 litres de dissolution ; on les introduit dans un sac de toile, qu'on suspend à la surface de l'eau au

moyen d'une ficelle. Au bout de deux heures, la dissolution étant achevée, on ajoute l'alcoolé aromatique, en proportion voulue, et on remue le tout avec un bâton.

La composition de l'alcoolé est la suivante:

Alcool à 85 degrés	800	grammes.
Essence de citron..... ...	30	—
— de menthe.....	25	—
— de lavande.....	25	—
— de néroli	20	—
— d'amande amère....	10	—
— de cannelle	10	—

PARASATICIDES.

Koussine.

C'est un principe immédiat qui a été extrait des fleurs du kousso et qui paraît en être le principe actif.

Pour l'obtenir on traite par trois fois les fleurs concassées, avec de l'alcool absolu, additionné de chaux ; le résidu est mis à digérer avec de l'eau. On filtre séparément, on réunit les liquides et l'on concentre au bain-marie. En précipitant alors par l'acide acétique, on obtient la koussine en poudre cristalline blan-

che, parfois jaunâtre, sans odeur, est douée d'une saveur acre et amère ; elle est décomposable à la chaleur, peu soluble dans l'eau à laquelle elle communique néanmoins une réaction acide ; l'alcool, l'éther, les alcalis la dissolvent fort bien. C'est conséquemment un acide faible, comme la santonine. Il serait intéressant de faire une comparaison exacte de ces deux principes immédiats.

M. Bedall a reconnu qu'elle est un vermifuge énergique, et qu'il suffit d'en administrer quelques centigrammes pour expulser le ténia. (*Scalpel.*)

De la santonine dans la diathèse urique (J. Camba.)

La santonine n'a jusqu'ici été employée que comme anthelmintique ; on avait annoncé, il y a quelques années, qu'elle était utile dans les cas d'amaurose, je l'ai administrée trois fois sans aucun résultat utile dans des cas d'affaiblissement considérable de la vue accompagnant la glycosurie. Voici une nouvelle et fort intéressante application de la santonine.

On sait, d'après MM. Napoli et Mialhe, que la santonine est oxydée dans l'économie.

Le résultat de mes observations, au lit du

malade, dit M. Canova, m'a fait constater que les individus affectés de gravelle urique et qui de temps en temps sont tourmentés par de violentes coliques néphrétiques éprouvaient, après avoir fait usage pendant quelque temps de la santonine que je leur avais prescrite, des effets réellement prodigieux de l'action de ce médicament. J'ai administré à ces malades, durant un mois, deux fois par semaine une dose de 25 à 30 centigr. de santonine que je faisais prendre le matin à jeun; le lendemain je prescrivais un purgatif de ricin. Ce médicament peut ainsi être continué sans inconvénient pendant plusieurs mois. Je puis certifier que les individus torturés par ces coliques néphrétiques dues à la présence de concrétions d'acide urique dans les voies urinaires n'ont plus éprouvé les horribles douleurs qui parfois avaient mis leur vie en danger. Ils ont parfaitement supporté les effets physiologiques du médicament qui certes méritent d'être pris en sérieuse considération.

La santonine agit donc énergiquement sur les systèmes nerveux et sanguin, et pour cette raison elle doit avoir une grande influence sur le grand acte de la nutrition. Or de même que la strychnine augmente la proportion d'acide urique dans l'urine des individus qui font usage

de cet alcaloïde, il peut se faire par contre que la santonine prévienne la formation excessive de cet acide chez ceux qui ont une disposition particulière à excréter une quantité surabondante du produit en question : cette action préventive devrait, selon toute probabilité, être rapportée à une modification des nerfs qui président à la nutrition. (*Il Morgani Presse médic. Belge.*)

Peut-être aussi, comme l'acide benzoïque, la santonine forme-t-elle un acide copulé soluble avec l'acide urique? (B.)

Santonine comme vermifuge. (Abbotts Smith.)

L'auteur n'a pas employé la santonine contre les ascarides et le ténia seulement, mais également contre les oxyures vermiculaires. Dans ce dernier cas, il la donne à la fois par la bouche et en lavements. Les doses qu'il administre habituellement sont de 2 à 3 grains pour les enfants, et de 2 à 5 grains, deux ou trois par jour, pour les adultes. Il se sert généralement d'un véhicule huileux, et, de préférence à tout autre, de l'huile de ricin.

Le relevé de M. Smith comprend 50 faits, dont 28 d'oxyures vermiculaires, 17 de *tænia solium* et 5 d'ascarides lombricoïdes. Sur ces 50 malades, dit l'auteur, 19 furent guéris après un traitement d'une à cinq semaines; chez 15

on obtient une amélioration notable : chez 9 il y eut peu d'amélioration, et les 7 autres ne retirèrent du traitement aucun avantage durable.

Les effets les plus avantageux ont été obtenus contre les lombrics, et c'est contre des oxyures que la santonine, prise à l'intérieur seulement, a paru posséder la moindre efficacité. Il n'en a plus été de même pour les cas dans lesquels on a employé en même temps le médicament sous forme de lavements.

Du sucre contre les vers. (Debout.)

Voici à quelle occasion j'ai été conduit, dit M. Debout, à constater cette action du sucre sur les helminthes en général et sur les oxyures en particulier. Un jour que je voulais faire tomber des sangsues posées à l'un de mes enfants, je demandai un peu de sel. En voyant les mouvements de contractions exagérées des annélides, je soupçonnai une erreur, et la dégustation me fit reconnaître en effet que la substance employée était du sucre en poudre. Ce fait me frappa assez vivement pour m'engager à expérimenter l'action du sucre sur d'autres espèces d'animaux inférieurs, car j'entrevis de suite la

possibilité d'applications thérapeutiques. J'essayai sur des lombrics terrestres avec les mêmes résultats, et, quelques jours après, le hasard vint me fournir l'occasion de constater que mes prévisions, au point de vue pratique, étaient réellement fondées.

Je fus consulté pour une petite fille qui éprouvait des démangeaisons extrêmes à la région ano-vulvaire. A l'examen, je constatai une quantité considérable d'oxyures qui avaient quitté leur siége d'élection et s'étaient éparpillés sur les parties voisines, et sur la vulve principalement. Voulant faire une expérimentation directe, je demandai un vase rempli d'eau tiède, et, à l'aide d'une éponge, je fis tomber tous les helminthes. Les oxyures continuent à vivre dans l'eau tiède, ils y nagent à la manière des sangsues. Je jetai dans l'eau une pincée de sucre en poudre, et, armé de ma loupe, je suivis les effets produits sur tous les vers qui se trouvaient touchés par le sucre. Ils étaient pris d'un mouvement de crispation et tombaient au fond du vase. Cet enseignement acquis, je fis dissoudre du sucre, mais cette fois dans de l'eau froide, et pratiquai des lotions sur la vulve, l'anus et les régions voisines ; je fis donner des lavements avec cette eau sucrée, et ma petite malade fut délivrée de ses oxyures.

Depuis, c'est toujours de ce moyen que je me sers chez les enfants.

(*Bull. de thér.*, 15 mars 1863.)

Semence de citrouilles. (Dubreuilh fils.)

La pâte de semence de citrouille (45 parties de semence de citrouille mondées, avec 15 parties de sucre et 10 parties d'eau) est employée depuis assez longtemps avec succès dans la pratique médicale de Bordeaux contre les affections vermineuses, et principalement pour amener l'expulsion du *tænia*. On peut l'employer chez l'enfant comme chez l'adulte, quoique aucune indication n'en soit faite dans les ouvrages spéciaux et autorisés sur les maladies de l'enfance.

Cette lacune est regrettable dans les livres touchant les maladies de cet âge.

M. Dubreuilh fils s'est efforcé de combler cette lacune en nous faisant part de trois observations, dont l'une concerne un enfant de dix-huit mois atteint du *tænia*, auquel il a fait rendre le *parasite*, en administrant de la pâte de semence de citrouille, puis purgation avec l'huile de ricin.

Ce ténia, du genre *armé*, expulsé dans toute

sa totalité, est présenté par M. Dubreuilh à l'examen de la compagnie.

(*Travaux. Soc. méd.*, Bordeaux.)

Semences de Chenopodium anthelminthicum.

Les semences pulvérisées et l'huile de *Chenopodium anthelminthicum* sont les formes sous lesquelles ce médicament est ordinairement administré. En poudre, on en fait une espèce d'électuaire en le mêlant avec du sirop ou de la mélasse; la dose varie de 1 à 2 scrupules (1gr,30 à 2gr,60) pour un enfant de deux ou trois ans, et doit être donnée le matin à jeun et le soir au moment du coucher, pendant trois jours au plus, après quoi un purgatif est administré. La dose de l'huile volatile pour les enfants de l'âge qui vient d'être spécifié, est de 5 à 10 gouttes avec du sucre ou toute autre substance d'une saveur agréable.

Note sur le Mussenna. (Moquin-Tandon.)

Cette plante, d'après le témoignage de M. d'Abbadie, est désignée en Abyssinie sous

le nom de *Mussenna* (1). La connaissance en est due à M. G. Schimper ; elle a été importée en Europe par MM. d'Abbadie et F. Pruner. C'est en 1846 que l'on a commencé à l'employer ; mais elle est encore peu répandue, surtout en France. Le *Mussenna* a été rapporté dernièrement par un botaniste éminent au *Brucea antidysenterica* ; mais M. d'Abbadie, qui connaît cette dernière plante, laquelle est un arbrisseau de la famille des Térébinthacées, m'a certifié que le *Mussenna* est un grand arbre de la famille des légumineuses.

Un morceau d'écorce de *Mussenna*, donné par M. le docteur Pruner à M. le professeur Guibourt, mesurait une vingtaine de centimètres de longueur, sur une épaisseur assez considérable. On emploie l'écorce du tronc et celle des branches ; M. Gastinel, pharmacien au Caire, en a retiré un extrait qui est cristallisé. En Abyssinie, le *Mussenna* est d'un usage populaire. Lorsqu'un Ethiopien veut se faire moine, il s'y prépare en prenant pendant trois jours la décoction de *Mussenna* à dose ordinaire. C'est d'ailleurs un médicament regardé

---

(1) Ou bien encore *Muscena*, *Moussena*, *Busenna*, *Abousenna*.

dans le pays comme supérieur au Cousso (*Brayera anthelminthica*) pour l'expulsion du ténia ; à faible dose, il ne cause ni purgation ni tranchées, et guérit radicalement ; mais, à dose trop forte, il agit comme purgatif et peut causer des accidents. Ses effets thérapeutiques ont été décrits par M. Pruner dans son ouvrage sur les maladies de l'Orient. A Paris, M. Rayer a expérimenté le *Mussenna* comme anthelminthique ; il ne lui accorde que peu de confiance.

(*Bul. Soc. botan.*)

Ailante glanduleux, propriétés tœnifuges de son écorce (A. Dupuis).

L'écorce de l'Ailante renferme, d'après l'analyse qu'en a faite M. Payen : du ligneux, une sorte de chlorophylle, un principe colorant jaune, une gelée végétale, une substance amère, une résine aromatique, des traces d'huile essentielle à odeur forte et vireuse, une matière grasse azotée et quelques sels.

La proportion du principe mucilagineux est tellement abondante, que la décoction de cette écorce est filante comme celle de la graine de lin ; cette propriété, qui mérite d'être étudiée,

donnera peut-être lieu à des applications importantes.

La matière colorante jaune a pu être fixée sur des étoffes de laine, mais elle n'est ni belle ni très-fixe.

M. Hétet, professeur à l'École de médecine navale de Toulon, a étudié l'action physiologique et les propriétés médicales de l'écorce d'Ailante. « Si l'on mâche, dit-il, un fragment de cette écorce, on y constate une saveur amère prononcée, et peu après on éprouve un malaise général, un sentiment de faiblesse croissante, des éblouissements, une sueur froide et des nausées; en un mot, les effets d'un hyposthénisant puissant, comparables à ceux du tabac chez les fumeurs novices, ou de la jusquiame! »

Quelques essais ayant révélé l'action émétocathartique et vermifuge de l'écorce d'Ailante, M. Hétet en a fait faire diverses préparations : poudre, extraits aqueux et alcoolique, oléorésine, huile essentielle et résine. Ces préparations, qui ont la propriété d'expulser fortement le ténia, n'exercent aucune influence fâcheuse sur la santé, et ne fatiguent pas les malades, comme font le kousso et la racine de grenadier. Les expériences tentées par les chirurgiens de la marine, à bord des vaisseaux de

l'Etat, et les bons résultats qu'elles ont donnés, permettent d'espérer que l'Ailante fournira un nouveau ténifuge d'un prix peu élevé et d'un emploi facile et sans danger.

THÉRAPEUTIQUE GÉNÉRALE.

De l'absorption des médicaments par la peau.

La question si importante de l'absorption des médicaments par la peau a été abordée cette année par plusieurs expérimentateurs. Voici les faits pratiques les plus importants qui ressortent de ces études :

1° Les médicaments ne pénètrent ainsi dans l'économie qu'en très-faible proportion par la peau saine. Il est impossible, par cette méthode d'administration, d'arriver à un dosage rigoureux.

2° L'absorption peut devenir active quand la peau est malade ou partiellement dénudée.

3° Les liquides qui facilitent le mieux l'absorption sont le chloroforme, les saponés alcooliques, comme M. Deschamps l'a établi.

Sur l'absorption dans le bain (Willemin).

Voici les conclusions du travail de M. Willemin qui confirme celles auxquelles M. Homolle avait été conduit à la suite de belles et nombreuses expériences.

Dans un bain tiède, à la température de 31 à 34 degrés, la peau paraît absorber de l'eau.

On retrouve dans l'urine, en petite quantité, des substances solubles introduites dans le bain, telles que l'iodure et le cyanure de potassium.

La densité de l'urine diminue après un bain tiède, sans que la quantité de ce liquide paraisse augmentée.

Généralement, après un bain simple, pris en état de santé, la réaction de l'urine change ; d'acide elle devient neutre ou alcaline.

Après un bain alcalin, elle reste le plus souvent acide ; après un bain acide, elle devient alcaline.

La proportion de l'urée, dans les conditions normales, diminue constamment à la suite d'un bain simple ou minéralisé.

Les matières solides, notamment le chlorure de sodium, diminuent également dans le plus grand nombre des cas,

L'absorption est sujette à varier beaucoup, soit chez la même personne, soit chez des individus placés dans les mêmes conditions physiques.

Toutes choses égales d'ailleurs, le bain d'eau simple semble favoriser moins l'absorption que le bain minéralisé.

L'activité de cette fonction paraît augmenter avec la pression barométrique et la sécheresse de l'atmosphère.

Un état de fatigue et d'agitation semble également la rendre plus active.

Immédiatement après une transpiration forcée, l'absorption paraît ne point se faire ; si donc elle est en rapport avec le phénomène inverse de l'inhalation, si elle augmente proportionnellement à celle-ci, les deux phénomènes, dans ce cas particulier, ne se succèdent pas sans intervalle.

En faisant l'application de ces résultats à la pratique de la médecine hydro-minérale, on doit conclure qu'il ne faut pas se présenter au bain aussitôt après un exercice violent qui a activé la transpiration ; il faut auparavant un temps de repos suffisant pour que le mouvement imprimé à l'exhalation ait complétement cessé.

Il serait préférable aussi, pour favoriser

l'absorption, conformément aux règles établies par l'usage, de se baigner par un temps sec.

Les variations continuelles et souvent inattendues de l'absorption autorisent à conclure qu'elle n est pas seulement sous la dépendance des conditions physiques ; c'est une fonction éminemment vitale, et qui varie surtout avec les différents états de l'organisme.

Puisque l'on a retrouvé dans l'urine des substances solubles introduites dans les bains, il est légitime d'en inférer qu'ils agissent par le passage de ces substances dans l'organisme.

Nous ne nions pas toutefois que les bains ne puissent exercer sur l'économie une autre action bien moins démontrée, qui dépendrait de leurs conditions physiques, et dont le système nerveux serait l'intermédiaire.

Non-absorption dans le bain (Parisot).

Voici les conclusions de ce travail : 1° Les sels comme l'iodure de potassium, le chlorate de potasse, le prussiate jaune de potasse, le sulfate de fer, ainsi que les matières colorantes de la rhubarbe en dissolution dans l'eau, ne sont aucunement absorbés par la peau, même après deux heures d'immersion ; car, quelque

soin qu'on apporte dans les recherches de ces diverses substances; on n'en peut rencontrer la moindre trace dans les urines et la salive par lesquelles elles sont ordinairement éliminées, et où on les retrouve constamment lorsqu'elles ont été introduites, même en quantité extrêmement faible, dans l'organisme.

2° Les matières toxiques végétales (digitaline et atropine) en dissolutions aqueuses ne sont nullement absorbées par la peau ; car le séjour prolongé dans des bains qui renferment des doses considérables de ces matières ne donnent jamais naissance au plus léger symptôme d'empoisonnement.

Des expériences exécutées sur des petits enfants de douze à vingt-quatre jours, il résulte que l'épiderme de la paume des mains et de la plante des pieds est le seul point du tégument qui se laisse imbiber ; c'est la seule voie d'introduction pour les liquides du dehors. Ces régions doivent cette propriété à l'absence de matière sébacée; car si on les couvre d'un vernis imperméable à l'eau, le phénomène d'imbibition est suspendu.

Le chloroforme, l'alcool, l'éther dissolvent plus ou moins complétement la matière sébacée, comme l'a établi M. Hébert, et peuvent ainsi faire pénétrer jusqu'au derme les sub-

stances qu'ils tiendraient en dissolution. Les expériences dont je vais présenter un résumé sommaire établissent combien le choix d'une menstrue influe sur l'action d'un médicament dans l'organisme :

Solution d'atropine dans du chloroforme (5^{gr},05 d'atropine pour 20 grammes de chloroforme) : j'en ai imbibé une feuille de coton que j'ai appliquée sur le front : la dilatation de la pupille s'est manifestée après trois minutes, au bout de cinq minutes elle était complète ; la dilatation était à peu près égale de deux côtés : trouble dans la vision, l'appareil reste appliqué un quart d'heure, la peau est rouge, chaude et brûlante. Une heure après, ces signes d'inflammation ont disparu.

En remplaçant le chloroforme par une égale quantité d'esprit-de-vin, on observe une différence très-grande dans la rapidité de l'absorption, car, au lieu de produire la dilatation au bout de trois minutes, il n'y avait encore aucun effet au bout de vingt minutes ; elle commençait seulement après trente minutes ; aussi la rougeur et la chaleur de la peau existaient à peine.

L'atropine fut dissoute dans de l'eau très-faiblement acidulée par l'acide acétique : je n'observai aucune dilatation de la pupille.

Il me semble que ces faits sont de nature à modifier nos idées actuelles sur l'absorption et sur le choix des substances employées à l'extérieur, soit en topiques simples, soit en frictions.

De l'absorption des médicaments par la peau saine. (X. Delore.)

Les médicaments qu'on applique sur la peau saine sont-ils absorbés ? Telle est la question dont j'ai cherché la solution et qui a soulevé les opinions les plus diverses. Je pense que l'action d'un grand nombre de médicaments se borne à une impression locale sur les papilles du derme ; ainsi les narcotiques ont une action sédative, les résolutifs une action excitante ; de même la plupart des eaux minérales. Je suis loin cependant de nier l'absorption cutanée.

Pour moi, un médicament absorbé est celui qui s'est introduit dans les vaisseaux du derme, et dont on retrouve la trace évidente dans l'organisme. Il y a pour constater l'absorption un procédé médical qui peut induire en erreur, car l'effet thérapeutique n'implique pas nécessairement l'absorption du médicament. Il y a aussi un procédé physiologique que j'ai suivi

exclusivement. J'ai admis la pénétration du mercure, quand il y avait salivation ; de la belladone, quand il y avait dilatation de la pupille; de l'iode, quand je le retrouvais dans les urines. J'ai entouré mes recherches, qui ont été fort nombreuses, de toutes les précautions possibles, pour les rendre plus positives.

J'ai seulement relaté 117 observations : voici l'indication sommaire des substances employées : pommade iodure de potassium, 10 cas; pommade iodure de potassium rance, 3 ; pommade iodée, 6 ; baume de Lausanne, 15 ; comparaison du baume de Lausanne et de la pommade iodure de potassium, 6 ; baume de Lausanne glycériné, 3 ; baume de Lausanne et huiles d'amandes douces, 4 ; glycérolés, 5 ; pommade au beurre de cacao, 2 ; huile iodée, 3 ; solutions dans l'eau pure, 2 ; baume ioduré, 5 ; frictions diverses, 16 ; emplâtres, 10 ; belladone, 13 ; bains, 4 ; cyanure jaune, 3 ; préparations mercurielles, 8.

Les expériences faites dans ces 117 observations s'élèvent au chiffre de 138, qui ont donné les résultats suivants :

Résultats positifs, 69 ; négatifs, 60 ; douteux, 9.

Dans la moitié des faits, il y a donc eu absorption.

De ces recherches je tirerai les conclusions suivantes :

1° La peau saine est susceptible d'absorber toutes les substances solubles dans l'eau.

2° Cette absorption est tellement difficile et irrégulière, qu'on ne peut compter sur la méthode iatraleptique d'une façon certaine.

3° L'absorption de la peau est favorisée ou contrariée par plusieurs conditions qui sont relatives :

A. A l'*énergie ou à la mollesse du sujet*, qualités qui ont une grande influence sur l'absorption. Quant à l'âge, mes expériences me permettent de conclure qu'elle est plus facile chez les jeunes sujets. Elle se fait également mieux dans les points où la peau est mince, comme les bourses, le cou, les aisselles, etc., c'est le contraire dans les lieux où elle est plus épaisse, comme au dos et aux jambes. L'étendue de la surface sur laquelle on frictionne et la durée de la friction ont une influence prononcée sur son succès.

B. A la *nature du médicament*. — Les sels solubles que j'ai expérimentés m'ont paru jouir d'un degré d'absorption identique. J'ai choisi pour type l'iodure de potassium, à cause de son innocuité et de la facilité de le reconnaître ; je crois pouvoir appliquer les données qu'il m'a

fournies à tous les sels également solubles.

Les substances insolubles ne sont jamais absorbées ; j'en excepte le mercure métallique, qui jouit d'une remarquable facilité de s'introduire à travers la peau.

L'eau simple employée comme véhicule jouit d'une efficacité à peu près nulle. L'axonge, l'huile, le beurre de cacao, la glycérine n'ont pas de pouvoir spécial.

Le meilleur moyen pour faire absorber, c'est d'employer une substance irritante. Les alcooliques et les alcalins séparés, mais surtout unis ensemble, réussissent fort bien. Ils favorisent l'absorption en amincissant l'épiderme, car si leur emploi est trop prolongé il se produit des excoriations. Le médicament qui m'a fourni les résultats les plus constants et les plus réguliers est ce que j'ai appelé le baume de Lausanne ; il contient de l'iodure de potassium incorporé à du savon et à de l'alcool. L'iodure de potassium peut être remplacé avec succès par du sulfate d'atropine ou tout autre sel soluble.

C. Au *mode d'emploi du médicament.*— Les corps gras, comme véhicule, sont préférables ; ils permettent en effet de prolonger la friction, qui est le meilleur mode pour faire pénétrer les médicaments, à cause de la pression qui

l'accompagne toujours. Les pommades remplissent bien ce but ; mais il faut en varier la composition suivant l'irritabilité du sujet ou de la région. La chaleur est favorable à l'absorption ; elle rend en effet l'épiderme moins résistant et la desquamation des cellules superficielles plus facile.

4° *Causes d'erreurs.* — Un malade qui prend son repas les mains encore enduites d'une pommade dont il veut se frictionner, peut fort bien en avaler sans le savoir.

L'absorption pulmonaire peut aussi servir de porte d'entrée pour les médicaments volatils. Mes recherches m'ont appris que cette absorption était insignifiante pour l'iode, et nulle pour le mercure et la belladone.

Sur la question de l'absorption de médicaments par la peau saine; remarques de M. Destampes (d'Avallon) à l'occasion d'une communication récente de M. Delore.

J'ai publié dans le *Bulletin général de Thérapeutique*, en 1858, t. LIV, p. 410, un travail « Sur la meilleure forme à donner à quelques préparations pharmaceutiques destinées à l'usage externe », travail dans lequel je

prouve que, sous l'influence des saponées, les agents thérapeutiques traversent promptement le derme et pénètrent dans l'économie ; qu'ainsi, après quelques frictions faites sur l'épigastre avec un saponé composé d'iodure de potassium (4 grammes), eau (4 grammes), alcoolé de savon (32 grammes), l'urine contient beaucoup d'iode, etc. Dans un second travail sur les Saponés publié en 1860, dans le même journal, je fais remarquer que l'axonge n'empêche pas l'iodure de potassium de traverser le derme; que la quantité d'iode que l'on trouve dans l'urine est moins grande que celle qui y pénètre sous l'influence des saponés; qu'à l'aide d'un saponé on peut faire absorber à la peau une assez forte proportion d'huile, etc.

J'ai prouvé, dans une Note présentée en 1862 à l'Académie de Médecine, que la pommade d'iodure de plomb n'était pas un médicament inutile, comme on pourrait le croire en raison de l'insolubilité de cet iodure, puisqu'on trouvait de l'iode dans l'urine, après quelques frictions faites sur l'épigastre avec cette pommade. J'explique cette réaction de la manière suivante : Lorsqu'on fait une friction avec une pommade, un liniment, les pores de la peau sont bouchés et rien ne pénètre ; mais, comme on est dans l'habitude de recouvrir les parties

frictionnées avec un linge, le linge absorbe la pommade, devient imperméable, facilite la transpiration, et le liquide sécrété par la peau dissout les principes solubles contenus dans la pommade, ou modifie la constitution des composés insolubles et altérables, et les principes actifs sont placés dans des conditions favorables pour être absorbés, etc., etc.

Dans un travail sur la glycérine également publié dans le *Bulletin général de Thérapeutique* (20 avril 1863), j'ai classé les excipients d'après la facilité qu'ils ont de faire traverser le derme aux substances médicamenteuses. J'ai fait remarquer que la glycérine n'était pas douée, comme on le disait, d'une grande pénétration, et qu'elle était bien loin d'être un excipient, un dissolvant par excellence, etc. Enfin, j'ai publié dans la *Revue médicale*, le 15 mai 1863, un travail dans lequel j'étudie l'action des substances médicamenteuses que l'on fait dissoudre dans l'eau des bains et que je termine par les conclusions suivantes :

La peau n'absorbe aucune substance médicamenteuse dans un bain. La quantité d'un agent médicamenteux qui pénètre dans l'économie après une série de bains est indépendante de l'action. Cette absorption n'a lieu que secondairement, et ne s'effectue qu'à l'aide des

sels qui restent à la surface de la peau. Les bains médicamenteux ne peuvent produire aucune modification interne. Ils sont considérablement inférieurs à l'emploi des saponés et des pommades.

La quantité d'iode qui pénètre dans l'économie, après quatre frictions faites sur l'épigastre avec 4 grammes de pommade renfermant 10 centigrammes d'iodure de potassium, est extraordinairement plus grande que celle qui a traversé le corps après huit bains qui ont été faits avec 200 grammes d'iodure. 4 grammes de pommade d'iodure de plomb, substitués aux 4 grammes de pommade d'iodure de potassium, abandonnent plus d'iode que les 200 grammes d'iodure des huit bains.

Formulaire antidysentérique ou recueil des remèdes mentionnés dans le traité de la Dysentérie par le docteur Delioux de Savignac, et que l'on peut employer dans le traitement de la dysenterie.

Les formules de l'auteur sont marquées par les initiales D. S.

Potion purgative. (Sydenham).

Feuilles de séné	8	grammes.
Racine incisée ou poudre de rhubarbe	6	—

Faites infuser dans :

Eau	250	—

Passez avec expression à travers un linge, ajoutez :

Tamarin.....	15	—
Manne..... ...	30	—
Sirop de roses	30 (1)	—

Tisane purgative (Zimmermann).

Rhubarbe.....	4	grammes.
Crême de tartre.....	30	—
Orge.....	30	—

---

(1) D'après le texte de Sydenham, on ferait bouillir le séné, la rhubarbe et le tamarin dans suffisante quantité d'eau, et après avoir passé on ajouterait la manne et le sirop de roses. Ce mode de préparation, très-défectueux, doit être remplacé par celui que j'indique. Le sirop de roses est insignifiant, et pourra être remplacé par du sirop simple.

Faites bouillir dans :

Eau.....	1000	—

Édulcorez au sucre (1).

Potion antidysentérique (D.S.).

Poudre d'Ipéca.....	2 à 4	grammes.

Faites bouillir cinq minutes dans :

Eau.....	300	—

Filtrez, et ajoutez :

Sirop d'opium.....	30	—
Hydrolat de cannelle.....	30	—

A prendre par cuillerées d'heure en heure ; ralentir en cas de nausées ou de vomissements.

Petit lait manné (Dutroulau).

Manne.....	30	grammes.
Petit lait.....	500	—

---

(1) Zimmermann prescrivait : cinq livres d'eau, à réduire à quatre par la décoction, et il employait 60 grammes d'orge. Mais je conseille de diminuer de moitié, pour n'abuser, ni de l'eau, ni des féculents dans la dysentérie.

Faire boire par demi-verre, d'heure en heure.

Potion purgative (Barrallier).

Tartrate de soude et de potasse.....	15	grammes.
Infusion de tilleul édulcorée.	100	—

A prendre en deux fois dans la journée.

Potion purgative (D.S.)

Tartrate de soude.....	15 à 20	grammes.
Alcoolé de zestes de citrons	10	—
Sirop de sucre.....	30	—
Eau.....	200	—

Tisanes salines purgatives (D.S.)

Sulfate de soude ...	15	grammes.
Ou		
Phosphate de soude.	20	—
Ou		
Tartrate de soude...	20	—
Ou		
Acétate de soude ...	30	—
Eau sucrée ou miellée..	500 à 1000	—

Potion à l'huile de ricin (D.S.).

Huile de ricin.....	12	grammes.
Émulsion d'amandes.....	80	—
Sirop de gomme.....	20	—
Hydrolat d'oranger.....	15	—

Pilules purgatives (D.S.).

Calomel.....	50	centigr.
Poudre de rhubarbe.	2	grammes.
Extrait d'opium.....	5	centigr.

Pour 15 pilules.

Pilules de Segond.

Ipécacuanha en poudre...	40	centigr.
Calomel à la vapeur.....	20	—
Extrait d'opium.....	5	—
Sirop de nerprun.....	q. s.	

Pour 6 pilules.

Traitement albumineux (Mondière).

Eau simple.....	1000	grammes.
Blancs d'œufs bien frais...	6	n°.

Battez avec soin et passez ; ajoutez :

Sirop de sucre.....	90	grammes.
Eau de fleurs d'oranger...	q. s.	

Consommer trois ou quatre bouteilles de cette dissolution, dans les vingt-quatre heures, par tasses rapprochées.

Blancs d'œufs.....	3	n°
Eau simple.....	500	grammes.

A prendre trois fois par jour.

DÉCOCTION BLANCHE.

Formule textuelle de Sydenham.

Prenez corne de cerf et mie de pain blanc, de chacune deux onces ; faites-les bouillir dans dans trois livres d'eau de fontaine, que vous réduirez à deux ; édulcorez ensuite la liqueur, en ajoutant suffisante quantité de sucre.

Les formules de la *décoction blanche* sont variables. Mais celles qui sont exécutées par la plupart des pharmaciens, diffèrent bien plus qu'on ne le croit. D'abord, on ne se sert pas aujourd'hui de la corne de cerf, et on lui substitue avec avantage le phosphate de chaux basique extrait des os calcinés. De plus, beaucoup de pharmaciens remplacent la mie de pain par la gomme arabique (20 ou 30 grammes), et obtiennent ainsi un produit moins épais et

moins disposé à s'aigrir. Cette substitution ne devrait être faite qu'avec l'agrément du médecin, car il en résulte un médicament qui ne peut pas avoir absolument la même action thérapeutique que celui dans lequel entre la mie de pain. En effet, celle-ci, par l'acide qu'elle contient, dissout une partie du phosphate de chaux dont les particules rendues solubles doivent nécessairement avoir de l'influence sur les propriétés du remède. Avec de la mie de pain la boisson est plus blanche, elle dépose moins facilement ; elle est plus analeptique, ce qui ne peut pas nuire. Quant au passage de la boisson à l'aigre, il est aisé de prévenir cet inconvénient en la tenant au frais, et en n'en faisant préparer à la fois que la quantité qui doit être consommée dans une journée.

Je crois donc, en définitive, que, sauf la substitution du phosphate de chaux à la corne de cerf, on doit, pour la préparation de la décoction blanche, se conformer plutôt à la formule de Sydenham qu'à toute autre. Que l'on veuille bien remarquer que, dans celle-ci, les doses de mie de pain, et surtout du composé calcique sont bien supérieures, et que des effets thérapeutiques bien plus efficaces doivent en être la suite.

M. Mialhe, tout en faisant un juste éloge de

la décoction blanche de Sydenham, a proposé comme succédané la préparation suivante, qui est digne de figurer dans ses formules rationnelles.

Mixture antidiarrhéique (Mialhe).

Corne de cerf calcinée et porphyrisée.....	10	grammes.
Gomme arabique pulvérisée.	20	—
Sirop de sucre.....	80	—
Eau de fleurs d'oranger.....	40	—

F. s. a. une mixture qui devra être agitée à chaque administration. Dose : une cuillerée à bouche de demi-heure en demi-heure, dans toutes les circonstances où la décoction blanche de Sydenham est indiquée (*Chimie appliquée à la physiologie et à la thérapeutique*).

J'adopte volontiers cette préparation ; je demande seulement à ce qu'il soit bien spécifié que c'est le phosphate de chaux, et non la corne de cerf, qui sera employé.

Mélanges obturants, absorbants, toniques astringents (D.S.)

N° 1.

Sous-azotate de bismuth...	15	grammes.
Phosphate de chaux.....	15	—

N° 2.

Sous-azotate de bismuth....	10	grammes.
Sous-carbonate de fer.....	1	—
Extrait sec d'opium.....	5	centigr.

N° 3.

Sous-azotate de bismuth...	8	grammes.
Poudre de cannelle.....	4	—
Sous-carbonate de fer.....	2	—

N° 4.

Sous-azotate de bismuth ...	15	grammes.
Sulfate de morphine.....	2	centigr.

N° 5.

Sous-azotate de bismuth...	10	grammes.
Baume de Tolu.....	2	—
Sous-carbonate de fer.....	1	—
Extrait sec d'opium	5	centigr.

N° 6.

Poudre d'écailles d'huîtres..	8	grammes.
Encens pulvérisé	2	—
Sous-carbonate de fer.....	1	—

On peut varier encore, selon l'indication, ces formules, dont les ingrédients doivent être exactement mélangés.

Les doses indiquées ici sont très-modérées,

et l'on pourra surtout élever celles du bismuth, du phosphate calcique et de l'encens.

Le sous-azotate de bismuth et le phosphate de chaux peuvent être administrés isolément, et alors à de fortes doses ; néanmoins, il n'est généralement pas utile de dépasser 20 à 30 grammes.

Mode d'administration uniforme de tous ces composés pulvérulents : Les prendre en nature, enveloppés de pain azyme, ou délayés dans une cuillerée de tisane, ou enfin mélangés aux aliments.

N° 7.

Phosphate de chaux.....	8	grammes.
Encens.....	4	—
Poudre de cannelle.....	4	—
Sirop de coings.....	q. s.	

On délaye les poudres dans le sirop pour obtenir une mixture en consistance d'électuaire, que l'on prend par petites cuillerées, toutes les heures ou demi-heures.

N° 8.

Cachou pulvérisé	4	grammes.
Encens pulvérisé	4	—
Conserve de roses.....	15	—

F. s. a. une masse de consistance pilulaire,

que l'on prend par fragments et sous forme de bols toutes les heures.

Mélanges de fer et de cannelle (D.S.).

N° 1.

Fer réduit par l'hydrogène..	5 grammes.
Poudre de cannelle.....	15 —

Mêlez exactement et divisez en 50 prises, dont chacune contient : fer, 0.10 ; cannelle, 1,30. — 2 prises par jour, au commencement des repas.

On peut, si le malade est intelligent, lui laisser le soin de doser les substances, avec la petite cuiller jointe aux flacons de fer de Quevenne et mesurant 10 centigrammes.

N° 2.

Sous-carbonate de fer..	0,50 à 1 gramme.
Poudre de cannelle....	1 —

Mêlez. — Dose d'un jour, à diviser en 2 ou 3 prises administrées au commencement des repas.

Poudre dysentérique d'Hoffman.

Safran de mars astringent..	30	grammes.
Corne de cerf calcinée.....	15	—
Racine de bistorte.....	8	—
Racine de tormentille.....	8	—
Cinnamonum.....	1,25	
Acétate de plomb.....	1,25	

Mélez.— Dose, 1,25.

Ce mélange a de la ressemblance avec ceux que j'ai proposés. La présence du plomb peut seule rendre circonspect pour la dose ; en écartant cet ingrédient, on pourra prescrire la poudre d'Hoffman bien plus largement.

Confection du Japon (Whigtt, d'Édimbourg).

Cachou ou terre du Japon.....	96	grammes.
Racine de bistorte en poudre. Muscade en poudre..... Oliban ou encens en poudre.	aa. 64	—
Opium dissous dans q. s. de vin de Canarie.....	2	—

Sirop de roses sèches en consistance de miel, trois fois le poids de la poudre pour faire un électuaire.

Zimmermann recommande cette préparation dans les cas dangereux de dysenterie maligne, lorsqu'on a lieu de craindre des aphthes à la bouche, au pharynx, ou qu'il y en a déjà, lorsque l'on croit devoir unir les astringents aux cordiaux.

Je conseille de modifier cette préparation de la manière suivante, en négligeant l'opium, qui est incompatible avec les substances tannantes, et que l'on prescrirait à part si l'on croyait devoir l'employer :

Cachou (pulvérisé ou dissous dans un peu d'eau).....	30	grammes.
Poudre de racine de bistorte.	10	—
Poudre de muscades.....	10	—
Oliban pulvérisé.....	10	—

Conserve de roses rouges ou sirops de coings, q. s. pour relier les substances en consistance d'électuaire.

Ces quantités suffisent à un malade pour six à huit jours ; administrez sous forme de bols, ou par fragments enveloppés de pain azyme.

A employer particulièrement dans la dysentérie chronique.

Préparations opiacées.

On utilise dans le traitement de la dysentérie les préparations opiacées suivantes, dont

il est bon de se rappeler la composition et les doses convenables :

1° L'extrait d'opium, dose ordinaire, 5 à 10 centigrammes, et par exception, 15 à 20.

2° Le sirop d'opium contient d'extrait d'opium, 5 centigrammes par 30 grammes.

3° Le sulfate et le chlorhydrate de morphine peuvent se donner de 1 à 3 centigrammes, associés au bismuth, aux balsamiques, aux ferrugineux.

4° Le sirop de morphine du Codex, qui contient un quart de grain d'acétate de morphine par once, est justement tombé en désuétude. Si l'on veut faire entrer le sulfate ou le chlorhydrate de morphine dans une potion, il faut en indiquer la dose dans la formule, 1 ou 2 centigrammes par exemple ; le pharmacien incorporera cette dose en nature, ou en équivalence, à l'aide d'un sirop qui varie selon les localités, les hôpitaux, les officines. Le sirop de morphine adopté dans les hôpitaux de la marine contient 5 centigrammes de sulfate ou de chlorhydrate de morphine par 30 grammes de sirop ; 6 grammes représentent donc 1 centigramme, 12 grammes, 2 centigrammes du sel à base de morphine.

Il faut rejeter l'acétate qui est une mauvaise préparation.

5° On donne souvent, et à tort, le nom de *sirop diacode* au sirop d'opium, ce qui peut occasionner des méprises regrettables, surtout chez les enfants. Le sirop diacode contient 30 centigrammes d'extrait alcoolique de pavot blanc par 30 grammes; c'est un calmant incertain, infidèle, plus ou moins actif, ou inerte, selon la proportion de morphine qu'ont pu contenir les capsules de pavots employées à sa confection. C'est un de ces médicaments que la routine seule soutient; on devrait le rayer des formulaires. Il n'est prudent et logique d'admettre et de prescrire que des préparations d'opium parfaitement titrées.

6° Parmi les vieilles formules dignes d'être sauvées de l'oubli, je citerai les *pilules de cynoglosse*. On peut placer ce remède avec avantage dans la dysenterie chronique, à titre de calmant et de modificateur des sécrétions intestinales; il conviendra particulièrement en cas de complications du côté des organes respiratoires.

Un gramme de pilules de cynoglosse représente, extrait d'opium et semences de jusquiame de chaque 10 centigrammes. Dose moyenne : 50 centigrammes en 5 pilules.

7° Enfin l'une des plus célèbres et des meilleures préparations d'opium, c'est le lauda-

num. J'engage, pour éviter toute confusion, à s'en tenir à celui de Sydenham, et à le spécifier sur les formules.

Laudanum liquide.

La formule textuelle de Sydenham a été adoptée par le Codex. (Sydenham, *Médecine pratique*).

Potion contre la diarrhée (D. S.).

Extrait de ratanhia.....	2 à 4	grammes.
Laudanum de Sydenham.	1	—
Hydrolat de cannelle....	30	—
Eau gommée et sucrée...	200	—

Préparez sans filtrer.

Pour les cas légers, on peut se contenter des proportions suivantes :

Sirop de ratanhia.....	30	grammes.
Laudanum de Sydenham...	50	centigr.
Hydrolat de cannelle.....	20	grammes.
Eau simple.....	150	—

Le sirop de ratanhia contient un gramme d'extrait par 30 grammes.

Ces potions sont d'un goût agréable, qui plaît généralement aux malades. La seconde conviendra aux enfants, mais en diminuant le laudanum en proportion de l'âge.

Apozème à la rhubarbe et au columbo (D.S.).

Racine de columbo.....	4	grammes.
Racine de rhubarbe.....	1	—
Eau	200	—

Versez l'eau bouillante, le soir, sur les racines incisées, et laissez infuser jusqu'au matin.— A prendre à jeun, dans certaines formes de la gastro-entéralgie consécutive.

Vin tonique (D.S.), *pouvant remplacer le vin de Séguin.*

Écorce de quinquina jaune concassée.....	40	grammes.
Racine de gentiane incisée.	20	—
Cannelle concassée.....	10	—
Vin de Ténériffe.....	1000	—

Laissez macérer huit jours ; filtrez. — 60 à 150 grammes par jour, en deux fois, matin et soir, avant ou après le repas, suivant que l'es-

tomac du malade s'accommode mieux de l'un ou de l'autre moment.

J'indique le vin de Ténériffe, que l'on se procure facilement dans nos ports de guerre, et dont le prix est modéré (2 fr. le litre, terme moyen, à Ténériffe), vin généreux, riche en alcool, et dissolvant très-bien les principes actifs du quinquina et des deux autres substances. A défaut de ténériffe ou d'un vin analogue, on emploiera de bon vin blanc, qu'il faudra remonter à 20 pour 100 d'alcool.

Vin de Simarouba.

Formule donnée par le docteur Erhel.

Écorce de Simarouba.....	30 grammes.
Vin rouge.....	1 litre.

Employé au Chili, dans les dysentéries graves, aussitôt après l'emploi des purgatifs dans les premiers jours. Ce vin, à la dose de trois verres dans la journée, est continué pendant plusieurs jours, et, d'après Erhel, produit le plus ordinairement de bons effets.

Lavements minéraux.

(Tous doivent être précédés de l'administration d'un lavement émollient pour déterger et

vider l'intestin, afin que l'action topique du médicament ne soit point entravée.)

Lavement plombique (D.S.)

Sous-acétate de plomb liquide	4 à 15 grammes.
Eau commune.....	250 —

C'est avec intention que je fais choix de l'eau commune, afin d'avoir plus de principes plombiques insolubles en suspension, moins de principes solubles livrables à l'absorption.

Lavement alumineux (D.S.)

Alun cristallisé.....	4 grammes.
Eau commune	250 —

Lavements cathérétiques ou simplement styptiques, selon la dose (Trousseau.)

Sulfate de zinc.. Ou Sulfate de cuivre.	5 cent.	50 cent. à 1 gr.
Eau distillée.....	125 gram.	200 grammes.

Lavements argentiques (Trousseau).

	Pour un enfant.	Pour un adulte.
Azotate d'argent cristallisé...	5 à 10 cent.	20 à 75 cent.
Eau distillée...	125 grammes..	200 grammes.

Lavement argentique laudanisé (D.S.)

Azotate d'argent.....	30	centigr.
Laudanum de Sydenham ...	30	—
Eau distillée.....	200	grammes.

Lavement albumino-argentique chloruré (D.S.)

Blanc d'œuf.....	1	n°.
Eau distillée.....	200	grammes.
Azotate d'argent cristallisé..	50	centigr.
Chlorure de sodium pur. ..	50	—

Faites dissoudre d'abord le blanc d'œuf dans l'eau, et passez à travers un linge; dissolvez ensuite séparément chaque sel dans s. q. d'eau distillée, et versez simultanément les deux dissolutions salines dans la dissolution albumineuse ; agitez vivement avec une baguette de verre; et administrez immédiatement.

Lavements iodés.

Formule de M. Eimer.

Iode pur	25 à 50 centigr.
Iodure de potassium.	q. s. pour dissoudre l'iode.
Eau distillée	30 à 90 grammes.

Pour un lavement que l'on renouvelle deux

fois dans les vingt-quatre heures, plus rarement trois et quatre fois.

Formule de M. Mauthner.

Carbonate de chaux...	30 centigr.
Teinture d'iode.....	6 gouttes.
Eau distillée.....	60 à 100 grammes.

Pour deux lavements, recommandés par le professeur Mauthener contre les dysentéries et les diarrhées chroniques chez les enfants.

Formule de M. Delioux.

Alcoolé d'iode.....	10 à 20 grammes.
Iodure de potassium.	0,50 à 1 —
Eau distillée.....	200 à 250 —

Pour un lavement, dans la dysentérie chronique spécialement. Commencer par de moindres doses dans la dysentérie aiguë.— Un seul lavement par jour ; laisser au moins un jour d'intervalle si on doit le réitérer.

Lavement au lait et à la thériaque (Sydenham).

Lait (demi-livre).....	250 grammes.
Thériaque (une once et demie)	45 —

Remède excellent dans tous les cours de ventre, dit Sydenham. — Je trouve la dose de thériaque trop forte, et j'engage à la diminuer ; elle représente 45 centigrammes d'extrait d'opium, selon les estimations admises pour la thériaque de notre Codex. L'opium est certainement en partie décomposé dans la thériaque, et celle-ci n'agit pas comme une préparation opiacée rationnelle à même dose proportionnelle d'extrait d'opium ; mais il ne faut cependant pas risquer des doses aussi élevées que celle indiquée par Sydenham. — Je donne cette formule comme exemple du danger qui existe à appliquer sans examen les formules inscrites sous les noms les plus autorisés. Le lavement thériacal lacté peut être utile, mais il ne faut pas le rendre compromettant ; on devra abaisser la dose de thériaque à 10 ou 15 grammes au plus.

Lavement à la thériaque et à la térébenthine (Van-Swiéten).

Térébenthine de Venise....	4	grammes.
Jaune d'œuf	1	n°.
Thériaque.....	15	grammes.
Lait.....	120	—

Recommandé par Van-Swiéten, dans les dévoiements colliquatifs dus à la résorption du

pus chez les phthisiques arrivés au dernier degré de fonte tuberculeuse des poumons ; approuvé et cité par MM. Trousseau et Pidoux.— Ce lavement doit être gardé le plus longtemps possible.— Est également utile dans la dysentérie chronique avec marasme, consomption, selles purulentes, fétides ou colliquatives.

Traitement de l'éclampsie (Duclos.)

Après le premier accès de convulsions, la sage-femme avait déjà fait une saignée de 250 grammes. Après cette saignée, le col, qui résistait jusque-là, s'entr'ouvre, et le travail marche plus promptement.

Quant à nous, nous faisons une seconde saignée à midi et une troisième à huit heures du soir, chacune de 125 grammes seulement; puis à huit heures du soir nous faisons appliquer huit sangsues derrière les oreilles, selon la méthode de Senn, c'est-à-dire deux à deux successivement, de façon à avoir un écoulement sanguin durant quatre heures.

Depuis une heure de l'après-midi, la malade prend toutes les heures une cuillerée de la potion suivante :

Ammoniaque liquide.....	**5 gouttes.**
Julep gommeux.....	**250 grammes.**

En outre, on a administré deux lavements antispasmodiques, contenant chacun assa-fœtida 4 grammes, pendant les seize premières heures qui suivirent l'accouchement. Enfin, on appliquait des sinapismes sur les quatre membres toutes les heures.

(*Bulletin thérapeutique.*)

Poudres contre l'ozène (Trousseau).

Voici les principales formules :

Pr. Sous-nitrate de bismuth.	15	grammes.
Tal de Venise.	15	—
Pr. Chlorate de potasse	2	—
Sucre porphyrisé	15	—
Pr. Précipité blanc.....	25	centigr.
Sucre porphyrisé	15	grammes.
Pr. Précipité rouge.....	25	centigr.
Sucre porphyrisé.....	15	grammes.

Une précaution capitale et sans laquelle toute médication topique deviendra inutile, c'est de nettoyer, au préalable, les fosses nasales à l'aide de reniflements d'eau tiède ou froide; il faut enlever les mucosités, les croûtes qui tapissent la membrane muqueuse pituitaire.

De l'origine et de la nature de la vaccine.

La question de la vaccine a fait cette année un pas considérable ; si toutes les difficultés qui entouraient ce qui se rapporte à sa nature et à son origine ne sont point encore définitivement vaincues, elles sont bien près de l'être.

C'est des discussions qui ont eu lieu dans le sein de l'Académie de médecine, des expériences que ces discussions ont provoquées, que la lumière est venue.

L'origine équine du cowpox est un premier fait parfaitement établi. La nature de la maladie du cheval qui lui donne naissance est aujourd'hui nettement déterminée, grâce aux expériences de M. Bouley et au remarquable esprit d'observation de M. Depaul.

Il ne reste plus à fixer que des points de doctrine qui ont sans doute une grande importance, mais que des expérimentations faciles à instituer ne manqueront pas d'élucider dans un avenir prochain.

La vaccine ou cowpox peut-il naître, chez la vache, par transmission, soit par l'air,

soit par inoculation de vache à vache? Cela me paraît indubitable, mais ce qui n'est pas moins certain, c'est que le cowpox peut avoir une origine équine, comme Jenner l'avait établi ; et comme cela a été démontré depuis et surabondamment par MM. Mannoury et Pichot (*Archives de médecine*, avril 1857), par MM. Lafosse et Sarrans (de Toulouse) (*Bulletin de l'Académie*).

Quelle est la maladie du cheval qui donne naissance au cowpox? On en avait successivement mis en cause plusieurs; Jenner, le *grease* et le *sore-heels;* Sacco, le *javart cartilagineux;* Hertwigg, l'*affection furonculeuse ;* M. Bouley, des *aphthes spéciaux à la bouche.*

M. Depaul a établi, d'une manière à ne laisser aucun doute, et cela, en grande partie, à l'aide des faits cliniques de M. Bouley, que c'*était une affection unique* du cheval qui donnait naissance au cowpox de la vache.

Voici la description qu'il en a tracée (*Bulletin de l'Académie*, t. XXIX, p. 161).

« Pour la caractériser dès le début, je dirai qu'elle appartient à la classe des maladies éruptives, et qu'on lui distingue trois périodes bien tranchées.

» 1° *Période d'invasion.* — Signalée par un mouvement fébrile plus ou moins intense,

presque nul lorsque l'affection était le résultat de l'inoculation, plus marqué lorsqu'elle était produite par simple contagion, et même alors peu considérable dans le plus grand nombre des cas. Sa durée était de trois jours environ. Au bout de ce temps commençait la seconde période.

» 2° *Période d'éruption.* — Dans les cas qu'il m'a été donné d'observer chez le cheval, et j'en ai vu quinze environ, l'éruption s'est généralisée dès le début toutes les fois que l'affection reconnaissait pour cause l'influence épizootique. J'ai toujours rencontré des pustules sur les divers points de la surface cutanée, depuis la tête jusqu'à la croupe, et depuis les pieds jusqu'au ventre, souvent aussi sur les muqueuses de la bouche, des narines, de l'œil. Le nombre de ces pustules était souvent considérable. Mais jamais je ne les ai vues portées à ce degré de confluence qu'on observe parfois dans la variole de l'espèce humaine. C'est vers les pieds et les muqueuses surtout qu'elles semblent se développer en plus grande abondance. Elles apparaissent aussi plus volontiers là où les poils sont rares et la peau fine.

» Leur aspect n'est pas le même, selon qu'on les étudie sur la peau ou sur les membranes muqueuses, et dans le premier cas selon qu'on

les examine dans les poils ou sur les portions glabres du tégument.

» Celles qu'on peut bien observer sur le paturon, et mieux encore sur la peau de la tête dans le voisinage des narines, offrent la marche et les apparences de celles que j'ai produites dans d'autres expériences relatées ailleurs, par l'inoculation au cheval du virus vaccin. Au début, si la peau est blanche, on voit apparaître des points rouges, qui ne tardent pas à devenir un peu saillants, et à prendre la forme de boutons, qui bientôt s'aplatissent et s'ombiliquent au centre, et qui, vers le septième ou le huitième jour, ont acquis tout leur développement. Ils ont alors, dans les parties que j'indique, les dimensions d'une très-grosse lentille. Leur couleur est d'un blanc grisâtre. Ils forment une saillie notable au-dessus du niveau de la peau, et si on les pince entre les doigts, on sent qu'ils offrent une certaine résistance, une certaine dureté qui s'étend à une portion de l'épaisseur du derme.

» Si, au contraire, le pigment est noir, les pustules conservent la conformation générale que je viens de décrire, mais il faut les regarder de près pour les reconnaître, il faut se

mettre au grand jour, celui des écuries ne suffisant pas ordinairement.

» Leur structure est celle des pustules de la variole et de ce qu'on appelle pustules vaccinales, l'épiderme épaissi n'est pas complétement séparé du derme, il lui adhère surtout au centre. A la circonférence, il y a de nombreux filaments, qui paraissent former des cellules multiples. C'est ce qui devient facile à constater quand on les ouvre horizontalement avec la lame d'une lancette. Il suinte alors, mais en petite quantité, un liquide séreux, légèrement citrin et visqueux.

» J'ai à peine besoin de dire que chez les animaux, comme chez l'homme, toutes les pustules n'offrent pas la régularité de celles que je viens de décrire. Quelques-unes sont plus petites, d'autres sont moins franchement ombiliquées. Il en est même qui cessent de l'être, le liquide sécrété ayant entièrement séparé l'épiderme ; le bouton offre alors l'aspect d'une vésico-pustule. Toutes ces variétés sont parfaitement connues dans la variole de l'espèce humaine, et il est tout simple qu'on les retrouve dans celle des chevaux et aussi des autres animaux. Mais elles n'ont pas été bien comprises par les médecins vétérinaires ; elles ont jeté du vague et de l'obscurité dans leur

esprit, et c'est certainement une des causes qui leur ont fait méconnaître la variole des animaux.

» Il en est une autre qui a joué un rôle non moins important pour leur cacher la vérité, je veux parler de la présence de poils denses et serrés qui recouvrent la plus grande partie de la peau, et qui cachent d'une manière presque absolue les pustules qui s'y développent. Celles-ci, d'ailleurs, acquièrent en ces points un volume beaucoup moins grand et un aspect moins régulier. Il suffit cependant d'examiner attentivement pour reconnaître leur présence. A la vue, on aperçoit comme des petits pinceaux de poils soulevés de distance en distance, et si l'on promène légèrement la pulpe des doigts sur ces parties, on sent manifestement une petite saillie, une petite dureté qui correspond à une pustule qu'il est facile de mettre à nu en coupant les poils. Seulement elle est moins développée, moins régulière, et cela se comprend sans peine, le cheval ayant en outre l'épiderme très-épais.

» Si maintenant je passe à l'étude des pustules qui se sont développées sur les muqueuses, et qui avaient été prises pour des aphthes, nous allons voir qu'elles s'y sont montrées telles qu'elles devaient être pour celui qui a

déjà eu occasion de les étudier dans l'espèce humaine sur les régions correspondantes. Mais je comprends qu'un médecin vétérinaire non prévenu, non préparé par des études antérieures, ait pu s'en laisser imposer par des apparences.

» Nous qui avons de si fréquentes occasions d'étudier sur l'espèce humaine les éruptions varioleuses, nous avons depuis longtemps appris que les pustules de la bouche, que les pustules de la conjonctive n'offraient pas le même aspect que celles de la peau, et en cherchant les causes de ces différences, nous les avons facilement trouvées dans la finesse de l'épithélium et dans la mollesse du tissu muqueux. De ce que les boutons qui apparaissent dès le début sur la partie antérieure du voile du palais ont d'abord une forme légèrement acuminée, de ce qu'ils ne sont pas toujours régulièrement arrondis, de ce qu'ils prennent plus tard l'aspect de plaques gaufrées d'un blanc grisâtre ou légèrement jaunâtre, nous n'en concluons pas que ce ne sont pas des pustules varioliques ; bien au contraire, ce sont là en général les premiers indices qui nous donnent la certitude de la nature de la maladie, qui parfois jusqu'alors était encore incertaine.

» Tantôt les pustules étaient intactes, souvent, au contraire, plusieurs étaient déchirées et laissaient voir au centre la muqueuse rouge et ulcérée. Cette altération des pustules s'explique facilement quand on se souvient que ces animaux qui étaient généralement peu malades, continuaient à prendre un peu de nourriture, or, cette nourriture se compose d'avoine, de foin ou de paille, c'est-à-dire de substances dures et bien capables de déchirer l'épithélium pendant la mastication.

» 3° *Période de dessiccation.* — Le neuvième, le dixième ou le onzième jour de l'éruption, le liquide qui était devenu purulent commençait à se dessécher, des croûtes adhérentes se formaient, qui tombaient généralement du quinzième au vingt-cinquième jour, entraînant avec elles une petite houpe de poils. Je fais passer sous les yeux de l'Académie quelques-unes de ces croûtes que j'ai recueillies sur un des chevaux d'Alfort, on verra qu'elles ont la plus grande analogie avec celles qui se détachent de la peau de l'homme à la suite de la variole.

» A la place des croûtes restaient de petites cicatrices blanchâtres, même lorsque le pigment était noir ; ces cicatrices m'ont paru peu profondes, mais je ne les ai pas suivies assez longtemps pour dire si elles persistent ou si

elles s'effacent complétement avec le temps.

» Voilà comment les choses m'ont semblé se passer lorsque la maladie s'était développée *spontanément* ou *par simple infection*. Dans les cas où l'affection a été *inoculée* de la vache au cheval ou du cheval à un animal de la même espèce, des pustules de même nature se sont produites ; seulement elles n'ont paru dans la plupart des cas qu'aux points d'inoculation, et elles n'ont donné lieu qu'à très-peu ou à point de réaction générale. »

J'ai vérifié toute l'exactitude de cette description sur un petit cheval javannais, qui a été présenté à l'Académie de médecine par notre éminent collègue M. Rufz de Lavison. (Séance du 1er décembre 1863.)

Le *grease pustuleux* de Jenner n'était que la maladie décrite par M. Depaul ; le *seve-heals* de Jenner ou les *eaux-aux-jambes*, constituent plusieurs maladies qui pouvaient être dans certains cas la maladie spéciale ou s'en compliquer. On peut dire la même chose de l'affection furonculeuse ou des aphthes spéciaux.

Quelle est la nature de cette maladie?

Est-ce la variole? comme le veut M. Depaul après Thiélé qui a inoculé la variole de l'homme à la vache.

Est-ce une maladie spéciale très-voisine de

la variole? comme l'a soutenu une des plus grandes autorités dans la matière, notre collègue M. Bousquet.

Voici les arguments principaux réunis par M. Depaul (*loc. cit.*, p. 192).

« Que faut-il, dit M. Depaul, pour convaincre les esprits les plus difficiles et leur fournir la preuve absolue de l'identité qui existe entre la variole de l'espèce humaine et l'affection pustuleuse observée sur plusieurs autres espèces animales? Leur démontrer sans doute que la variole de l'homme s'inocule aux animaux, et qu'avec les pustules produites sur ceux-ci, on redonne à l'homme l'éruption qu'on appelle vaccine, absolument comme si l'on avait pris le liquide de ces inoculations sur des pustules qui se seraient développées spontanément sur la vache ou le cheval. Or, c'est précisément ce qui a été fait déjà un nombre de fois avec succès.

» Voici quelques-unes de ces expériences :

» Dans une lettre que Gérard (de Charlestown) a insérée, en 1802, dans la *Bibliothèque italienne*, on raconte que, dans un moment où la vaccine manquait, on s'en procura en faisant traire une vache par un varioleux. L'animal eut une éruption caractéristique qui servit à faire ultérieurement des inoculations.

» On lit dans les *Ephémérides physico-médi-*

cales de Milan que le professeur Vibourg (de Danemarck) était parvenu à inoculer la variole aux singes, aux chiens, aux porcs et aux chèvres, et qu'à l'école vétérinaire de Berlin on s'était assuré que la variole de l'homme était inoculable à la vache.

» Le docteur Parola raconte que lui-même avait pu, en 1832, inoculer le virus variolique sur le pis, la vulve et les oreilles de plusieurs vaches et génisses, ainsi que sur le scrotum de plusieurs taureaux (six vaches, deux génisses et deux taureaux). Dans six cas, il se produisit vers le sixième jour de petites élevures papuliformes qui acquirent le volume d'un pois.

» Ceely a vu, en 1840, dans un village d'Angleterre, alors que douze individus y étaient atteints de la variole, cinq vaches sur dix être affectées de cowpox. Il l'attribue à ce qu'elles avaient léché la bourre du lit d'une femme morte de variole.

» Le docteur Parola n'hésite pas à conclure que la vaccine et la variole sont deux maladies identiques.

» Steinbrenner, dans son excellent traité sur la vaccine, a rassemblé plusieurs autres expériences qui démontrent que l'inoculation de la variole humaine aux vaches est parfaitement démontrée.

» Dans les premiers temps de la vaccine, le docteur Gassner (de Gunzburg) (1807) a pratiqué cette inoculation sur onze vaches et a produit de véritables pustules de cowpox. Avec du liquide puisé dans ces derniers, il vaccina des enfants, et obtint une très-belle vaccine.

» Le docteur Thiélé (de Kassan), après avoir d'abord vainement essayé d'inoculer le vaccin humain à la vache, raconte que, dans le cours d'une épidémie de variole, qui attaqua beaucoup de vaccinés et lui fit concevoir des doutes sur la puissance du vaccin dont il se servait, il fit inoculer, au printemps de 1836, le virus de la variole à des vaches, et vit se produire des pustules de cowpox dont il se servit pour donner à des enfants une vaccine tout à fait normale; mais avec des symptômes généraux plus intenses. Il a continué depuis à vacciner avec ce virus, qui avait passé, au moment où il écrivait, par soixante-quinze générations et s'était montré efficace sur plus de trois mille individus. Plus tard, pour éprouver la bonté du virus vaccin ainsi obtenu, il inocula le virus variolique à vingt et un de ces vaccinés; mais chez tous, sans aucun succès. D'autres de ces vaccinés couchèrent avec des variolés, dans le même lit, sans être atteints de la variole.

» Le docteur Thiélé nous apprend qu'avant

d'avoir réussi à donner le cowpox à la vache par des inoculations de variole humaine, il avait fait un certain nombre d'essais infructueux, et ce n'est qu'après avoir adopté quelques précautions qu'il réussit encore plusieurs fois à inoculer la variole de l'homme aux vaches.

» Voici ces précautions rappelées par Steinbrenner :

» 1° Il faut que la vache soit âgée de quatre à six ans ; qu'elle ait nouvellement vêlé, et autant que possible qu'elle ait les trayons blancs ;

» 2° Il faut qu'on la tienne dans une étable dont la température soit constamment à 15 degrés Réaumur ;

» 3° Il faut raser les points où l'on veut faire les inoculations, et choisir la région postérieure des pis pour que l'animal ne puisse pas se lécher. Les incisions doivent être un peu plus profondes que chez l'homme, et on les recouvre avec un linge ;

» 4° On se sert de virus pris immédiatement sur des pustules varioliques qui sont encore transparentes, nacrées, perlées et dont le liquide est très-transparent, ou, mieux encore, on se sert de ce liquide conservé pendant dix à onze jours entre deux verres.

» Cet auteur, convaincu par ses expériences

de l'analogie qui existe entre le virus vaccinal et variolique, a proposé de mitiger ce dernier avec un peu de lait tiède, et de l'inoculer directement sans le faire passer par la vache.

» Le docteur Ceely a également réussi à inoculer aux vaches le virus variolique humain. Le 1er février 1839, il inocula du virus d'une variole discrète, pris le septième et le huitième jour, à trois jeunes vaches, et en vaccina en même temps quatre autres. Il fit près de la lèvre gauche de la vulve sept piqûres, le même jour, il inséra à la même vache deux fils chargés du même virus. Le neuvième jour, il vaccina le même animal par sept piqûres sur la lèvre droite et par quatre sous cette lèvre. Le dixième jour après l'inoculation, l'une des piqûres de la lèvre gauche prit tout à fait la forme du cowpox naturel. Il chargea en ce point trente-huit lancettes et en employa une partie, le lendemain, pour vacciner des enfants et des adultes. A dater de ce jour, les pustules venues sur les piqûres faites avec le virus variolique, ainsi que celles sur les piqûres faites avec du vaccin, suivirent la même marche, de manière que le sixième jour après l'inoculation vaccinale et le dix-septième après l'insertion du virus variolique, les cicatrices des deux inoculations se ressemblaient. Le 5 février, la

même expérience fut répétée sur une autre vache et donna les mêmes résultats. Du liquide fut pris le sixième, le huitième, le neuvième et le dixième jour sur les pustules et inoculé avec succès à des enfants.

» Le docteur Reiter (de Munich) annonça, en 1840, que, dans l'espace de dix ans, il avait cherché à inoculer le virus variolique à plus de cinquante vaches, et toujours sans succès; mais qu'ayant eu connaissance de la méthode du docteur Thiélé, il fit de nouvelles inoculations en suivant les précautions indiquées par cet auteur, et que depuis ses inoculations furent suivies de succès. »

L'inoculation possible de la variole de l'homme à la vache est incontestable, mais cette maladie ainsi transmise est-elle véritablement le *cow-pox?* Voilà, selon moi, la question qui laissera encore de l'incertitude, tant qu'une comparaison sévère des inoculations successives de l'homme à la vache, puis de la vache à l'homme n'auront pas démontré cette parfaite identité.

Quoi qu'il en soit, on doit admettre aujourd'hui ou que la variole peut se transmettre en se modifiant de l'homme au cheval, et du cheval à la vache, en restant virus variolique avec des manifestations différentes, ou bien, que la variole de l'homme et le *grease pustuleux* du

cheval (greatiole) que nous nommons cowpox après la transmission à la vache, sont des maladies tellement voisines qu'elles peuvent exercer sur l'homme une modification de préservation identique.

Dans l'une ou l'autre hypothèse, il est évident qu'avec Jenner il convient d'inoculer non la variole de l'homme, mais la vaccine ou le cowpox.

La préservation de la variole, par l'inoculation du cowpox, constitue une puissante présomption en faveur de l'identité des deux virus.

De l'inoculation comme moyen de prophylaxie dans les maladies transmissibles par l'air et par inoculation.

Le temps est venu de réunir les faits principaux témoignant de l'influence heureuse de l'inoculation comme moyen prophylactique dans les maladies transmissibles à la fois par l'air et par inoculation, et de déduire de ces faits leurs conséquences légitimes.

Je ne m'occuperai aujourd'hui que de la variole du cheval (grease pustuleux, gréatiole), de la variole, de la rougeole et de la maladie

désignée par les vétérinaires sous le nom de pleuro-pneumonie contagieuse du gros bétail. Les faits que je vais citer pourraient être étendus à plusieurs autres affections qui sont dans le même cadre étiologique des maladies à la fois transmissibles par l'air et par inoculation ; mais les exemples que j'ai choisis suffiront pour montrer l'importance des études expérimentales auxquelles je convie les médecins et les vétérinaires.

Je commence par les faits comparatifs de *variole du cheval*, ou *grease pustuleux du cheval* gréatiole, transmis par l'air et par inoculation. Quoique ces faits soient trop peu nombreux et étudiés d'une manière insuffisante, je n'ai pas cru cependant devoir les passer sous silence, je les emprunte à la discussion académique de M. Depaul (*Bull. de l'Acad.*, t. XXIX, p. 157), rapportant les faits observés par M. Sarrans (de Rieumes), collaborateur de M. Lafosse (de Toulouse).

« M. Sarrans, dit M. Depaul, n'a pas laissé échapper ce point important, que parmi les juments observées par lui, tantôt la maladie avait été le résultat d'une véritable contagion directe, tantôt elle avait été engendrée par une influence épizootique.

» La variété qu'il appelle spontanée s'annon-

çait par un mouvement fébrile qui persistait pendant toute la période d'éruption ; celle-ci consistait dans un engorgement des membres postérieurs, ne dépassant pas ordinairement les jarrets. Chez quelques sujets, cependant, il s'est étendu jusqu'aux mamelles. Il était douloureux, provoquait de la claudication, et s'accompagnait d'une rougeur évidente dans les points où la peau était dépourvue de pigment ; *sur les parties engorgées se dessinaient bientôt des boutons sur lesquels les poils se hérissaient.*

» Cette période durait trois, quatre ou cinq jours après lesquels la fièvre disparaissait, l'appétit revenait, et les animaux reprenaient leurs allures normales.

» La deuxième période, qu'il appelle d'*état* ou de *sécrétion*, était caractérisée par le hérissement des poils et par un suintement purulent et fétide au pli du paturon. L'auteur a soin de faire remarquer que ce suintement était le résultat des frottements qui s'exerçaient sur cette région, dont l'épaisseur avait été augmentée par l'inflammation. L'écoulement durait sept à huit jours, et pendant ce temps le membre se dégorgeait.

» Alors commençait la troisième période de *dessiccation* et de *desquamation*. Des croûtes se

formaient sur les boutons, et au quinzième jour de l'invasion, elles commençaient à se détacher et laissaient à découvert de petites cicatrices. Cette période durait dix à douze jours, de sorte qu'un mois environ après le début, la guérison était complète, et il ne restait plus que la raréfaction et le hérissement des poils.

» Dans la variété que M. Sarrans appelle *par contagion*, ce qui dans son esprit veut évidemment dire *par inoculation*, il n'a observé d'autres différences qu'une fièvre d'invasion moins intense, et même nulle dans quelques cas, des engorgements moins considérables. En un mot, la maladie a eu une marche plus rapide, et a été beaucoup plus bénigne. »

Les différences constatées par M. Sarrans sont moins tranchées que pour la variole de l'homme, car pour les deux cas chez le cheval la maladie est peu grave.

La variole de l'homme transmise par inoculation est infiniment plus bénigne, son pronostic est incomparablement moins grave que celui de la variole transmise par l'air.

Je puis me contenter d'énoncer cette loi sans discussion tant les preuves surabondent et sont généralement connues et appréciées. Rappelons seulement ici que l'inoculation fut pratiquée en Chine vers la fin du dixième siècle sur le petit-

fils du prince Tching-Siang (*Mémoires par les missionnaires de Pékin*, t. IV, p. 395.). Ce n'est que dans le dix-huitième siècle que l'inoculation fut importée en Europe; le dix-neuvième siècle commence à l'oublier grâce à l'immortelle découverte de Jenner. (On trouve dans le tome LVII du *Dictionnaire des Sc. médicales* un article excellent sur l'inoculation de la variole.)

Il existe de trop nombreux témoignages en faveur de la possibilité de transmission de la rougeole par inoculation pour qu'on n'admette pas ce fait. Dès 1758, F. Home inocula du sang de plaques rubéoleuses, il se développa une rougeole régulière après une incubation de six jours. Speranza répéta ces expériences dans l'épidémie de Milan de 1822. Monro et Looke disent avoir pu inoculer la rougeole à l'aide du liquide mixte, soit des yeux, soit de la bouche. Des médecins de Philadelphie n'ont pas réussi dans cette inoculation ; mais peut-être ont-ils opéré sur des larmes ou de la salive pures, qui diffèrent des liquides mixtes des yeux ou de la bouche. Katona, médecin hongrois (*Gazette médicale* 1843), assure avoir pu, pendant une épidémie meurtrière de rougeole, inoculer la maladie à 1,122 personnes et n'avoir échoué que sept fois sur cent. Il inoculait soit le sang des plaques, soit le liquide des

yeux. Chez tous les inoculés réussis, il s'est développé une *rougeole très-bénigne* après sept jours d'inoculation. L'éruption commençait au dixième, la desquamation au quatorzième, la guérison était complète au dix-septième jour. La rougeole est loin d'être une maladie bénigne dans les hôpitaux d'enfants, elle vient compliquer presque toutes leurs affections quand ils ne l'ont point subie avant leur entrée à l'hôpital. Ne serait-il pas d'un grand intérêt de renouveler ces expériences d'inoculation, pour préserver ces pauvres enfants de cette redoutable complication ?

Les observations d'inoculation de la scarlatine qu'on attribue à Stoll sont trop incertaines pour qu'on puisse y insister, elles sont au reste contredites par Petit Radel. C'est un sujet d'étude très-digne d'intérêt, car, comme la rougeole, la scarlatine vient souvent compliquer de la manière la plus fâcheuse les diverses maladies dans les hôpitaux d'enfants. Si un plus grand nombre échappe à la contagion de la scarlatine qu'à celle de la rougeole, on doit dire que les suites de la première sont toujours plus à redouter, en raison de l'albuminurie qui la complique si souvent.

La maladie que les vétérinaires ont désignée sous le nom de *pleuro-pneumonie contagieuse du*

gros bétail, pleuro-pneumonie exsudative, nous offre un des exemples les plus nets et les plus frappants de l'innocuité relative de l'inoculation comparée à la transmission par l'air. Dans les conditions les plus favorables, la mortalité par suite de la maladie transmise par l'air n'est pas moindre de 35 pour 100. C'est le docteur Wilems qui fit la découverte, aussi importante qu'inattendue, que cette maladie pouvait être inoculée par le suc exprimé des poumons d'un animal atteint de l'affection (1). La mortalité par suite de la maladie ainsi transmise n'est plus que de 2 pour 100 et en comprenant, bien entendu, dans ce chiffre les cas de mort déter-

---

(1) Le nom de péri ou pleuropneumonie, pour cette maladie du gros bétail, ne convient en aucune manière. Ce n'est pas dans l'ordre des inflammations qu'on peut ranger une affection qui s'inocule et dont une première atteinte préserve d'une seconde. C'est à côté de la variole ou grease pustuleux (Gréatiole), qu'il faut classer cette prétendue péripneumonie. Mais soyons juste envers les médecins vétérinaires, ne voit-on pas de nos jours les plus éminents des pathologistes de l'homme, ranger le croup dans la classe des inflammations, décrire dans des sections distinctes et éloignées, l'angine diphtéritique, et la laryngite

minés par les accidents secondaires de l'inoculation; chiffre qui tend considérablement à s'atténuer depuis que l'opération est pratiquée avec plus d'habileté.

Ne voulant point dépasser les bornes de l'induction légitime, je m'arrête, mais je ne puis le faire sans remarquer combien sont grandes les espérances que la comparaison de ces faits peut nous faire entrevoir.

Rien ne pouvait faire croire que la pneumonie exsudative du gros bétail était transmissible par inoculation, lorsque le docteur Wilems réalisa cette transmission d'une manière aussi inattendue à l'aide du suc des poumons. Qui

---

pseudomembraneuse ou croup. Ce n'est pas sans intention que j'ai fait ces rapprochements: s'il est une maladie de l'homme qui présente des analogies avec la pleuropneumonie exsudative du gros bétail, c'est le croup. Si ce rapprochement était vérifié, ne pourrait-on, dans les conditions de foyers intenses du croup, tenter l'inoculation du liquide de la pleuropneumonie exsudative? Disons cependant que si les cas de récidives de croup bien constatés se multipliaient, ces faits de récidive éloigneraient la pleuropneumonie exsudative du croup et devraient faire renoncer à l'espérance du succès par l'inoculation.

nous dit qu'on ne pourra pas inoculer la fièvre typhoïde aux animaux, soit par le liquide des pétéchies, soit par tout autre liquide de l'économie d'un typhique ? On peut légitimement espérer que l'affection ainsi transmise à une espèce animale sera bénigne et que, reprise pour être inoculée à l'homme, elle sera aussi inoffensive que la vaccine.

Si la fièvre typhoïde n'est pas une maladie atteignant aussi fatalement l'homme que la rougeole ou la variole avant la vaccine, on doit cependant reconnaître qu'elle est très-commune, surtout si on y réunit ces cas légers qui échappent si souvent à un diagnostic inattentif, et qui sont désignés par le vulgaire sous les noms de fièvre muqueuse, fièvre d'accroissement, embarras gastrique, etc.

Ce sont précisément ces cas extrêmement légers de fièvres typhoïdes que tout médecin attentif a observés, qui me donnent la légitime espérance que, par l'inoculation, on pourra arriver à déterminer une affection aussi bénigne que la vaccine.

Il est très-probable que si on peut faire passer par inoculation la fièvre typhoïde à une espèce animale, qui n'en ressente pas de conséquences plus graves que le cheval n'en éprouve de la variole et la vache du cowpox,

l'inoculation pourra être reprise pour l'homme avec toutes les chances d'une complète innocuité.

Traitement hygiénique de la syphilis avec des considérations générales sur les affections vénériennes dans leur rapport avec l'hygiène.

Parmi les maladies transmisibles par inoculation seulement, les affections vénériennes méritent de la part du médecin, sous le rapport pratique, une attention toute spéciale : car chaque jour il trouve des occasions de combattre ces maux, puis il se présente des difficultés que les progrès récents de cette branche de la pathologie permettent d'aborder avec sécurité. La plus grande est celle qui consiste à bien déterminer les affections qui ont besoin d'un modificateur spécifique, de celles au contraire qui exigent une bonne direction hygiénique. J'ai surtout pour but de montrer dans cette dissertation combien est grande cette puissance de l'hygiène dans une maladie contre laquelle on se préoccupait jusqu'ici, presque exclusivement des agents pharmaceutiques.

Que de progrès ont été réalisés depuis trente ans ! à cette époque, toute lésion développée sur les organes de la génération à l'oc-

casion du coït était réputée de même nature, et susceptible d'infecter l'économie ; la pratique suivait pas à pas la doctrine. Pour tout accident vénérien, un traitement mercuriel général était infaillible. Un des hommes qui ont le plus contribué à égarer, sous ce point de vue, la génération médicale de notre temps, c'est le chirurgien le plus illustre de notre siècle, Dupuytren. Pour avoir découvert bien des fois de la manière la plus heureuse la nature d'accidents secondaires ou tertiaires, il généralisa la pratique. Il s'était souvent éclairé par des réponses aussi vagues qu'incomplètes de clients sur un passé déjà lointain ; ses élèves, ses imitateurs en étaient venus à appliquer ses fameuses pilules de sublimé à toutes les manifestations vénériennes; aussi bien à la gonorrhée, aux bubons qu'aux chancres de toute nature. L'unité d'un virus vénérien était une idée théorique qui avait étrangement égaré la pratique. En vue d'accidents futurs le plus souvent imaginaires, le mercure de précaution n'était épargné à aucun consultant.

La pluralité des affections vénériennes est aujourd'hui admise par tous les hommes d'expérience. Je crois fermement à l'existence de plusieurs sortes de blennorrhagies, se transmettant chacune avec ses caractères propres.

La dualité des chancres déjà pressentie par Hunter a été définitivement établie par M. Bassereau. Cette découverte de la dualité a été fortifiée par les études de MM. Clerc, Rollet, Diday, etc.

Voici un tableau résumant leurs caractères différentiels.

DUALISME CHANCREUX.

(Bassereau, Clerc, Rollet, Diday).

Chancre induré ou infectant.	Chancre mou, chancrelle (Diday).
Ulcère dur.	Ulcère mou.
Incubation de 2 ou 3 septénaires (Clerc).	Sans incubation?
A processus d'inflammation adhésive (H. Lée).	A processus d'inflammat. suppurative.
Irréinoculable au sujet qui le porte?	Réinoculable indéfin. au sujet qui le porte.
Non abortible.	Abortibl. quand complèt. détruit.
Exclusif à l'espèce humaine.	Transmissible à plusieurs animaux.
Constamment accompagné chez les indemnes d'une adénopathie constamment indolente.	Adénopathie non constante, mais suppurant comme l'ulcère point de départ.
Produisant (toujours?) à terme fixe une série de symptômes généraux caractéristiques.	Bornant toujours son action à un effet local?
Influence curative des spécifiques.	Influence nulle des spécifiques.
N'affectant qu'une seule fois le même individu de la même manière.	Se reproduisant et avec la même intensité sur le même individu.

Un chancre induré n'engendre qu'un chancre induré, un chancre mou n'engendre qu'un chancre mou (Bassereau).

Les deux chancres peuvent se superposer (Rollet).

La puissance admirable du mercure contre certaines formes de l'infection syphilitique, ou contre certains accidents de la syphilis constitutionnelle, avait conduit à une généralisation abusive dans l'emploi des mercuriaux.

Une des causes les plus puissantes de cet abus a été l'atténuation des doses. Au lieu de regarder la salivation ou les autres accidents mercuriaux comme nécessaires à la cure, notre génération a fait avec raison tous ses efforts pour les éviter.

Contre cet emploi abusif du mercure dans tous les cas d'accidents vénériens ; contre ces traitements de précaution que rien ne légitimait, s'est élevée la réaction insensée de quelques partisans exagérés de l'école de Broussais.

Un seul fait, mais un fait d'une grande importance a été établi par ces systématiques expectants : c'est la possibilité de la guérison spontanée dans quelques cas bien déterminés de l'infection syphilitique.

Le progrès thérapeutique des affections

vénériennes, le plus considérable qui s'est accompli de notre temps et qui est en voie de perfectionnement, c'est la distinction rigoureuse des accidents syphilitiques qui réclament l'emploi des mercuriaux de ceux où l'on doit se borner au seul traitement hygiénique.

Avant de commercer l'exposition des règles de ce traitement, je ne puis omettre que cette école de Broussais, qui quelquefois guérissait sans mercure, avait adopté une hygiène encore plus malheureuse que sa théorie exclusive : voyant partout l'inflammation comme cause du mal, elle opposait toujours au chancre mou, au chancre induré comme aux accidents qui les suivent, les émollients, les émissions sanguines, les débilitants et tout le cortége obligé de la médication antiphlogistique. Dans presque tous les cas on ne pouvait plus complétement s'égarer. Nous allons voir que c'est un traitement hygiénique opposé, qui doit être le plus souvent appliqué.

Si l'infection qui a pour origine le chancre mou ébranle autrement l'économie que l'infection qui a pour origine le chancre induré, cette infection n'en commande pas moins un traitement hygiénique, essentiellement réparateur, qui est doublement indiqué contre les manifes-

tations du chancre induré qui réclament l'emploi des mercuriaux.

En effet, l'infection syphilitique, de même que l'intoxication mercurielle lente, produisent une diminution évidente dans les manifestations les plus apparentes de l'énergie des fonctions.

Il importe à la solidité de la guérison, non-seulement de faciliter l'élimination de tous les principes nuisibles, mais aussi de réparer et de rétablir l'harmonie active.

C'est le but principal qu'on s'efforce à atteindre dans le traitement hygiénique dont je vais résumer les règles.

L'*alimentation* doit avant tout être suffisante et réparatrice.

Le médecin ne doit pas se contenter de prescrire des côtelettes et du vin de Bordeaux, mais étudier tous les détails du régime afin de rendre la réparation complète et justement en rapport avec les pertes.

La chute si fréquente des cheveux est un indice de l'opportunité des ferrugineux, leur administration est presque toujours utile, aussi bien dans les cas d'infection par le chancre induré que par le chancre mou.

Je crois utile la prescription de boire modérément, plutôt moins que plus. Ce précepte, je le déduis des pratiques des entraîneurs des

pugilistes et de l'observation des bons effets de la diète sèche dans le traitement dit arabique de la syphilis constitutionnelle (accidents tertiaires). (Voy. *Formulaire*, 379.)

Un exercice régulier de chaque jour, aussi énergique que le permettent les forces, est efficace à un double point de vue.

Le premier, c'est pour augmenter l'énergie des fonctions digestives et rendre plus considérable la puissance des actions organiques que l'infection syphilitique a diminué.

Le deuxième, c'est le moyen le plus certain de provoquer une sudation de chaque jour, qui est une condition de guérison sûre et rapide.

La peau doit être maintenue en bon état, à l'aide de frictions, de massages, qui doivent toujours suivre la sudation de chaque jour. Les manifestations si fréquentes de la syphilis du côté de la peau donnent à cette indication une grande importance.

Ajoutons que la nécessité d'augmenter l'énergie des fonctions de la peau est le complément obligé du traitement hygiénique, qui a pour but d'animer l'énergie des fonctions vitales en général.

Les excrétions alvines devront être surveillées et régularisées par l'habitude des heures ; on doit chercher à obtenir une ou deux selles

chaque jour par l'habitude ou à l'aide de légers laxatifs salins.

La chaleur est favorable à la cure des accidents syphilitiques. Deux faits seulement à l'appui de cette proposition. La syphilis est d'autant plus redoutable dans ses suites qu'on s'avance davantage vers le nord. En Russie, on observe des accidents secondaires et tertiaires plus graves et plus tenaces de l'infection syphilitique que dans nos contrées méridionales. Ici, à Paris, les égoûtiers, qui vivent dans un milieu constamment plus froid que les autres hommes, quand ils ont gagné un chancre, sont plus rudement éprouvés par la syphilis que les ouvriers des manufactures.

Ce traitement hygiénique de la syphilis réclame l'éloignement de tous les excitateurs du système nerveux, pas d'abus de tabac, encore moins d'alcooliques.

Un sommeil réparateur, bien réglé, est un complément utile du régime.

Pour ce qui se rapporte aux *influences morales*, je prescris d'éviter la colère, les préoccupations tristes, la contention d'esprit trop soutenue; il faut, autant qu'on le peut, vivre en paix et en joie, avec des habitudes journalières bien réglées. Il est bon de combattre et de dominer ses passions, surtout celles

qui sont l'origine du mal qu'on cherche à dissiper.

On le voit, le traitement hygiénique des accidents syphilitiques comprend l'ensemble des pratiques mitigées de l'entraînement du pugiliste dont j'ai donné tous les détails dans le Supplément à mon Annuaire de 1861.

Si déjà je me suis rencontré, sans nous être entendus, avec Bonnet (de Lyon), en marchant dans le même sens, pour la prophylaxie d'une des plus redoutables affections, le cancer ; je suis heureux d'être, aujourd'hui, en communauté d'idées avec un des plus distingués représentants de la médecine lyonnaise, M. Diday, sur l'hygiène des affections syphilitiques.

Considérations sur la prophylaxie de la syphilis. La prostitution est un mal qu'on ne peut supprimer mais qu'on doit surveiller et régler.

Les visites régulières par des médecins compétents et suffisamment renouvelées, voilà sans contredit la première et la plus efficace des mesures de prophylaxie.

L'emploi des liquides prophylactiques, quoique ne présentant pas des garanties absolues, ne sont pas moins très-dignes d'êtres recommandés, ne serait-ce que comme d'efficaces cosmétiques.

Les solutions mercurielles (bi-chlorure, le bi-iodure dissous dans l'iodure de potasse) à un millième, doivent occuper le premier rang parmi les solutions prophylactiques. Les solutions plombiques, zinciques, cuivriques ou même ferriques au centième viennent après les solutions mercurielles. Les solutions zinciques ou ferriques offrent l'avantage d'être moins vénéneuses.

Voici l'indication de quelques liquides prophylactiques qui peuvent être essayés.

Les solutions au centième de sulfate d'alumine neutralisé par l'oxyde de zinc. La solution au même titre de la teinture d'iode; les solutions d'acide phénique ou de phénates alcalins au millième. Ces solutions peuvent être aromatisées avec des alcoolats ou des essences. Voyez page 255 la formule de liquide prophylactique employé au dispensaire de Bordeaux.

Que penser de la *syphilisation* comme moyen de prophylaxie? C'est une pratique qu'on ne saurait trop condamner par les raisons que j'exposerai plus loin. Comme étude scientifique les observations de M. Auzias Turenne sont, au contraire, très-dignes de toute l'attention des amis de la vérité. Comme méthode thérapeutique ce n'est que dans des cas exception-

nels quand on se trouve en face d'accidents rebelles à toute médication rationnelle qu'on peut avoir recours à une pareille méthode : car ici nous ne trouvons pas les différences que nous avons signalées dans la note précédente, de maladies transmissibles à la fois par l'air et par inoculation. On ne comprend alors l'utilité de la syphilisation que dans les cas heureusement fort rares où les moyens communément mis en usage se montrent sans puissance, que les dangers apparaissent et qu'on peut concevoir l'espérance qu'une inoculation nouvelle modifiera l'économie et rendra aux moyens rationnels leur puissance normale.

La syphilisation employée dans le but de mettre à l'abri des nouvelles attointes me paraît condamnable à tous les titres. Trouverait-on un préservatif aussi inoffensif que le vaccin (et certes ce n'est pas le cas) que ce ne serait point une découverte dont l'humanité aurait à s'applaudir. Je regarde comme un frein salutaire la terreur de la syphilis. Voici les raisons sur lesquelles je me fonde.

De nos jours les convictions philosophiques, les croyances religieuses qui opposaient un frein aux passions sont affaiblies, l'indifférence est devenue trop générale ; puis il faut compter avec cette agglomération dans les grands cen-

tres, à cette promiscuité qui diminue si fort l'heureuse influence des vertus de famille, il faut aussi faire entrer en ligne de compte cet abus progressif des excitateurs du système nerveux (alcool, tabac, opium, etc.) qui conduisent à une stimulation génésique factice, à une vie inoccupée, à des résolutions vacillantes.

Sans la terreur salutaire de la syphilis notre société pourrait être bientôt conduite à cet abrutissement vénérien des Chinois, à cet amoindrissement de l'esprit de famille, danger le plus grand de l'avenir social.

Considérations sur l'hérédité et la transformation de la syphilis. Que faut-il croire de cette doctrine qui, exagérant encore les dangers de la syphilis, en rend solidaires les générations à venir ? Que faut-il penser de cette transformation héréditaire de la syphilis admise par les auteurs les plus accrédités ?

Si nous nous bornons à la transmission directe de la syphilis des parents à l'enfant nouveau-né, nous devons reconnaître que c'est une des formes les plus redoutables de la maladie ; mais si, en envisageant la question sous une autre face, nous nous demandons si, comme on l'a dit, les syphilitiques engendrent des scrofuleux et ceux-ci des tuberculeux, nous

répondrons : il y a du vrai dans l'observation brute, car des individus affaiblis à la fois par des abus, par la syphilis constitutionnelle, par les mercuriaux, par un régime mal dirigé, ne peuvent procréer qu'une race appauvrie remplissant les conditions premières qui conduisent aux scrofules ou à la tuberculisation pulmonaire. Mais prétendre que cette transformation de la syphilis est nécessaire est un blasphème hygiénique. Que les syphilisés réforment leurs mœurs. Ne leur prodiguez pas inutilement le mercure. Imposez-leur un traitement hygiénique rationnel, et cette succession prétendue nécessaire de la syphilis en scrofule, et de la scrofule en tubercules, n'aura plus de raison d'être.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.